



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 3 juillet 2013**

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

20 – Affaires contractuelles

20.001 Appel d'offres public

CE Eau , Direction de l'eau potable - 1130543001

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la construction d'une conduite d'eau de 1 200 mm de diamètre, en tunnel, dans l'axe de la rue Jarry, entre la 18e Avenue et l'Autoroute 25.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.002 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

20.003 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

20.004 Appel d'offres public

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133820005

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de clôtures et leurs chariots de manutention, lesquels seront utilisés dans le Quartier des spectacles.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133438008

Accorder un contrat à la firme S.E.C. Servitech énergie, pour la modernisation des systèmes de contrôle des trois chaudières au gaz Volcano de la chaufferie d'appoint à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, pour une somme maximale de 58 505,03\$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation P13-033-AE - 2 soumissions reçues - 1 conforme.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133438006

Accorder un contrat à Contrôles Laurentide Ltée., pour la fourniture et la livraison d'actuateurs électriques linéaires à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte pour une somme maximale de 142 710,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres 1910-AE - 2 soumissionnaires.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux - 1134922003

Accorder un contrat à St-Pie Hydraulique (9055-1698 Québec inc.) pour la réparation et la modification d'un vérin hydraulique pour une somme maximale de 72 428.50 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 13-12710 (3 soum.) et autoriser un virement budgétaire de 70 000 \$ en provenance de la DSTI vers la DMRA.

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1134472008

Conclure avec Korth Group Ltd, une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de cartouches de pratique de 75 grains pour la carabine de calibre 223 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 95 309,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12672 (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1134472007

Accorder un contrat à "Communication J. Poissant enrg.", plus bas soumissionnaire conforme, pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 117 791,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12605 - 6 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Capital humain et des communications , Direction des communications - 1130755002

Accorder un contrat à Communication Demo inc., pour la production d'une revue de presse électronique journalière comprenant des articles issus des quotidiens, des hebdomadaires et des résumés de nouvelles radio et télé et également pour les services de rétroinformation pour une période de deux ans, de juillet 2013 à juin 2015, pour une somme maximale de 148 984.61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12792- (2 soumissionnaires)

20.011 Contrat de construction

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1135110009

Accorder un contrat à Saïma Construction Inc. pour les travaux de réfection de l'enveloppe du Pavillon La Fontaine Phase 2 dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 212 296,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5657 (11 soum.)

20.012 Contrat de construction

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1131246010

Accorder un contrat à NMP Golf Construction Inc., pour l'exécution des travaux de drainage agricole au parc agricole du Bois-de-la-Roche - Dépense totale de 401 760,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 6438 - (8 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.013 Contrat de construction

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1133456003

Accorder un contrat à la firme Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. pour les travaux de réfection des trottoirs au Centre de formation du SIM situé au 6 700 rue Notre-Dame Est dans l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (0422) - Autoriser une dépense totale de 88 720,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation no 13857 (2 soumissionnaires - 1 seul conforme).

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.014 Contrat de construction

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1135309010

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse de 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 462 281,65 \$. Appel d'offres public 1135309010 (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.015 Contrat de construction

CE Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133334014

Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. au montant de 343 132,54 \$, taxes incluses, pour les travaux de fourniture et de remplacement des rails et attaches sur les dessableurs de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Appel d'offres 1908-AE - 4 soumissions

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.016 Contrat de construction

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1135350003

Accorder un contrat à la firme Groupe Atwill-Morin Inc. pour les travaux de réfection de la toiture et de la maçonnerie de la tour à boyaux à la caserne de pompiers n° 40 (0419), située au 8639, avenue Pierre-De Coubertin, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 296 272,65 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5660 (8 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.017 Contrat de construction

CM Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1134551001

Accorder un contrat à la firme CWW Rehabilitation (Clean Water Works inc.) pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (UX-13-001) d'une dépense totale de 13 885 862,52 \$ taxes incluses (contrat 13 735 862,52 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public #10066 - 3 soumissionnaires.

20.018 Entente

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130230001

Approuver le projet d'acte de donation par lequel la Ville accepte le don de l'oeuvre d'art public intitulée "Kate & Nora" de l'artiste Robert Wilson, fait par Rufus Wainwright; approuver le projet de convention de licence par lequel l'artiste Robert Wilson permet à la Ville d'exposer et de reproduire l'oeuvre.

20.019 Entente

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1131715001

Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014 entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal.

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.020 Immeuble - Location

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1130785005

Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue de SBA CANADA ULC (SBA) des espaces dans la tour de télécommunication présente sur le site, situé au 6600, Route Transcanadienne à Pointe-Claire, province de Québec, pour une période de cinq (5) ans, à compter du début des installations d'antennes et d'équipements de télécommunication pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 87 900,17\$, taxes incluses.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

20.021 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130007001

Accorder un soutien financier de 35 069 \$ à divers organismes culturels dans le cadre des programmes de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal de Montréal. Approuver les projets de convention à cet effet.

20.022 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130007005

Accorder un soutien financier de 7 123 \$ à l'organisme Occurrence- Espace d'art et d'essai contemporains, dans le cadre des programmes de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Approuver un projet de convention à cet effet.

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements - 1121175004

Autoriser la directrice de la Direction des services regroupés aux arrondissements à représenter la Ville de Montréal auprès de la Société de l'assurance Automobile du Québec (S.A.A.Q.) pour toute demande de dérogation aux heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds.

30.002 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

30.003 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

30.004 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1120003004

Autoriser une contribution additionnelle de 1 640 000 \$ à même le Programme triennal d'immobilisation (PTI) de la Direction de la culture et du patrimoine (DCP) pour la construction de la nouvelle bibliothèque du Bois de l'arrondissement de Saint-Laurent, majorant ainsi le montant de la contribution totale à cette nouvelle bibliothèque dans le cadre du programme de rénovation, d'agrandissement et de construction (RAC) de 14 033 811 \$ à 15 673 811 \$, taxes incluses. Autoriser un virement budgétaire additionnel de 1 640 000 \$ du Programme triennal d'immobilisation 2012-2014 de la Direction de la culture et du patrimoine vers le budget de l'arrondissement de Saint-Laurent et opérer le virement de crédits requis correspondant conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel .

30.005 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130003002

Autoriser, pour l'année 2013, des virements budgétaires totalisant 3 292 600 \$ en provenance des Autres postes budgétaires vers les budgets de l'arrondissement de Saint-Laurent pour la nouvelle bibliothèque Le Bois (1 847 800 \$), de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie pour la bibliothèque Marc-Favreau (1 372 000 \$), à la Direction associée (72 800 \$).

30.006 Administration - Adhésion / Cotisation

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1132599002

Approuver l'adhésion de la Ville de Montréal au World Cities Culture Forum pour la période du 1^{er} août 2013 au 31 juillet 2014. Dépense de 15 000 \$ US (15 600 \$ CAD approximativement). Mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour en assurer le suivi administratif.

30.007 Administration - Occupation du domaine public

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130577007

Approuver la 5^e partie de la programmation d'événements publics 2013. Autoriser l'occupation du domaine public du 30 juin au 15 septembre 2013.

30.008 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Outremont , Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1131211006

Modifier le budget de la Ville en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement d'Outremont, d'une subvention de 4 149 \$ en provenance du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de la Mesure au soutien aux sorties scolaires en milieu culturel

30.009 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1130356002

Modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une contribution financière de 23 200 \$ en provenance du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour le projet «Des mots sur mesure» dans le cadre du Programme de promotion du français.

30.010 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Verdun , Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1133461024

Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2013, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'une contribution financière nette de 20 000 \$ en provenance de Nuntip Deux Inc relativement à la bonification de la programmation estivale 2013 à l'Esplanade de la Pointe Nord.

30.011 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1130115001

Autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ entre projets pour l'achat d'équipement informatique pour la Direction des Stratégies et transactions immobilières et la Direction des immeubles.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

30.012 Recours judiciaires et règlement de litiges

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1131233004

Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière afin d'entreprendre les recours prévus en faveur de la Ville de Montréal découlant de la donation à Théâtre sans fil T.S.F.inc., situé au 411, avenue Létourneux, connu sous le nom de l'ex-caserne Létourneux, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

30.013 Administration - Nomination de membres

CE Qualité de vie , Direction - 1132698001

Nommer M. Mario Cicioli à titre de membre du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau, pour un mandat d'une durée de trois (3) ans, à compter de la date de résolution du comité exécutif

30.014 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles - 1130942004

Approuver la lettre de commentaires de la Ville de Montréal à l'Office national de l'Énergie dans le cadre de l'ordonnance d'audience Oh-002-2013 (Projet Pipeline Enbridge inc.)

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Adoption

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822040

Adopter un règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) afin de déléguer aux fonctionnaires de niveau A des services corporatifs la conclusion d'ententes visant l'autorisation d'accéder à la propriété du gouvernement fédéral, provincial ou d'entreprises de services d'utilités publiques.

50 – Ressources humaines

50.001 Convention collective / Contrat de travail

CE Capital humain et des communications , Dotation main d'oeuvre et rémunération des cadres - 1135981004

Approuver la nomination de M. Daniel Bissonnette à titre de directeur associé - cinéma, festivals et événements (#105520) au Service de la qualité de vie à compter de la date de résolution du comité exécutif

50.002 Nomination

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1132418005

Autoriser des promotions de cadres policiers, à compter de la date d'affectation en fonction supérieure

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

50.003 Prêt d'employé

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133643001

Approuver le projet d'entente de prêt de services de monsieur Jacques Lachapelle par l'Université de Montréal à la Ville de Montréal pour agir à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) du 1er mai 2013 au 30 avril 2014

50.004 Structure de service / Emploi / Poste

CE Police , Direction des opérations - Service aux citoyens - 1135955001

Autoriser la prolongation du projet ACCES (Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines) et maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 35 postes policiers et de trois des quatre postes temporaires civils du 1er avril 2013 au 31 mars 2014.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

50.005 Structure de service / Emploi / Poste

CE Police , Direction des opérations - Service aux citoyens - 1135841001

Autoriser la prolongation du projet Unité des produits de la criminalité-Agence du revenu du Québec (UPC-ARQ), volet Action concertée contre l'évasion fiscale (ACCEF) et maintenir l'augmentation temporaire de 15 postes policiers et de 2 postes temporaires civils du 1er avril 2013 au 31 mars 2014 et d'ajuster la base budgétaire 2014 en conséquence.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

50.006 Structure de service / Emploi / Poste

CE Capital humain et des communications , Relations de travail et soutien-conseil à la gestion - 1133692001

Regrouper au sein du Service du capital humain et des communications (SCHC) les activités de soutien-conseil à la gestion des ressources humaines et de dotation du Service de sécurité incendies de Montréal (SIM) et autoriser à cet effet les transferts de postes et de leurs occupants ainsi que les virements de crédit requis.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131353004

Dépôt du rapport sur la reddition de compte trimestrielle des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres pour la période du 1er mars au 31 mai 2013.

60.002 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1134527002

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports concernant le dossier Montréal, physiquement active.

60.003 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1134527003

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur les modes de gestion et la gouvernance des centres de traitement des matières organiques.

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

60.004 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1134527004

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports suite à l'étude de la motion visant le retour à la vocation institutionnelle du 1420 Mont-Royal

60.005 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131165003

Prendre connaissance du rapport conjoint de la Commission de la présidence du conseil et de la Commission sur les finances et l'administration portant sur la refonte du Régime de retraite des élus municipaux.

60.006 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573023

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134551001: Accorder un contrat à la firme CWW Rehabilitation (Clean Water Works inc.) pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (UX-13-001) d'une dépense totale de 13 885 862,52 \$ taxes incluses (contrat 13 735 862,52 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public #10066 - 3 soumissionnaires.

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 3 juillet 2013**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

20 – Affaires contractuelles

- 20.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 20.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 20.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 20.004** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 20.005** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133438008

Accorder un contrat à la firme S.E.C. Servitech énergie, pour la modernisation des systèmes de contrôle des trois chaudières au gaz Volcano de la chaufferie d'appoint à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, pour une somme maximale de 58 505,03\$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation P13-033-AE - 2 soumissions reçues - 1 conforme.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

- 20.006** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133438006

Accorder un contrat à Contrôles Laurentide ltée., pour la fourniture et la livraison d'actuateurs électriques linéaires à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte pour une somme maximale de 142 710,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres 1910-AE - 2 soumissionnaires.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

- 20.007** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux - 1134922003

Accorder un contrat à St-Pie Hydraulique (9055-1698 Québec inc.) pour la réparation et la modification d'un vérin hydraulique pour une somme maximale de 72 428.50 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 13-12710 (3 soum.) et autoriser un virement budgétaire de 70 000 \$ en provenance de la DSTI vers la DMRA.

- 20.008** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1134472008

Conclure avec Korth Group Ltd, une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de cartouches de pratique de 75 grains pour la carabine de calibre 223 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 95 309,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12672 (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1134472007

Accorder un contrat à Communication J. Poissant enrg., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 117 791,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12605 - 6 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Capital humain et des communications , Direction des communications - 1130755002

Accorder un contrat à Communication Demo inc., pour la production d'une revue de presse électronique journalière comprenant des articles issus des quotidiens, des hebdomadaires et des résumés de nouvelles radio et télé et également pour les services de rétroinformation pour une période de deux ans, de juillet 2013 à juin 2015, pour une somme maximale de 148 984.61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12792- (2 soumissionnaires)

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 26 juin 2013, 8 h 30, à l'article 20.006

20.011 Contrat de construction

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1135110009

Accorder un contrat à Saima Construction Inc. pour les travaux de réfection de l'enveloppe du Pavillon La Fontaine Phase 2 dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 212 296,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5657 (11 soum.)

20.012 Contrat de construction

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1131246010

Accorder un contrat à NMP Golf Construction Inc., pour l'exécution des travaux de drainage agricole au parc agricole du Bois-de-la-Roche - Dépense totale de 401 760,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 6438 - (8 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.013 Contrat de construction

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1133456003

Accorder un contrat à la firme Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. pour les travaux de réfection des trottoirs au Centre de formation du SIM situé au 6 700 rue Notre-Dame Est dans l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (0422) - Autoriser une dépense totale de 88 720,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation no 13857 (2 soumissionnaires - 1 seul conforme).

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.014 Contrat de construction

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1135309010

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse de 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 462 281,65 \$. Appel d'offres public 1135309010 (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.015 Contrat de construction

CE Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133334014

Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. au montant de 343 132,54 \$, taxes incluses, pour les travaux de fourniture et de remplacement des rails et attaches sur les dessableurs de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Appel d'offres 1908-AE - 4 soumissions

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.016 Contrat de construction

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1135350003

Accorder un contrat à la firme Groupe Atwill-Morin Inc. pour les travaux de réfection de la toiture et de la maçonnerie de la tour à boyaux à la caserne de pompiers n° 40 (0419), située au 8639, avenue Pierre-De Coubertin, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 296 272,65 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5660 (8 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.017 Contrat de construction

CM Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1134551001

Accorder un contrat à la firme CWW Rehabilitation (Clean Water Works inc.) pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (UX-13-001) d'une dépense totale de 13 885 862,52 \$ taxes incluses (contrat 13 735 862,52 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public #10066 - 3 soumissionnaires.

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.006

20.018 Entente

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130230001

Approuver le projet d'acte de donation par lequel la Ville accepte le don de l'oeuvre d'art public intitulée "Kate & Nora" de l'artiste Robert Wilson, fait par Rufus Wainwright; approuver le projet de convention de licence par lequel l'artiste Robert Wilson permet à la Ville d'exposer et de reproduire l'oeuvre.

20.019 Entente

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1131715001

Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014 entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal.

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 26 juin 2013, 8 h 30, à l'article 20.015

20.020 Immeuble - Location

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1130785005

Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue de SBA CANADA ULC (SBA) des espaces dans la tour de télécommunication présente sur le site, situé au 6600, Route Transcanadienne à Pointe-Claire, province de Québec, pour une période de cinq (5) ans, à compter du début des installations d'antennes et d'équipements de télécommunication pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 87 900,17\$, taxes incluses.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

20.021 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130007001

Accorder un soutien financier de 35 069 \$ à divers organismes culturels dans le cadre des programmes de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal de Montréal. Approuver les projets de convention à cet effet.

20.022 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130007005

Accorder un soutien financier de 7 123 \$ à l'organisme Occurrence- Espace d'art et d'essai contemporains, dans le cadre des programmes de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Approuver un projet de convention à cet effet.

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements - 1121175004

Autoriser la directrice de la Direction des services regroupés aux arrondissements à représenter la Ville de Montréal auprès de la Société de l'assurance Automobile du Québec (S.A.A.Q.) pour toute demande de dérogation aux heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds.

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.005 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130003002

Autoriser, pour l'année 2013, des virements budgétaires totalisant 3 292 600 \$ en provenance des Autres postes budgétaires vers les budgets de l'arrondissement de Saint-Laurent pour la nouvelle bibliothèque Le Boisé (1 847 800 \$), de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie pour la bibliothèque Marc-Favreau (1 372 000 \$), à la Direction associée (72 800 \$).

30.006 Administration - Adhésion / Cotisation

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1132599002

Approuver l'adhésion de la Ville de Montréal au World Cities Culture Forum pour la période du 1er août 2013 au 31 juillet 2014. Dépense de 15 000 \$ US (15 600 \$ CAD approximativement). Mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour en assurer le suivi administratif.

30.007 Administration - Occupation du domaine public

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130577007

Approuver la 5e partie de la programmation d'événements publics 2013. Autoriser l'occupation du domaine public du 30 juin au 15 septembre 2013.

30.008 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Outremont , Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1131211006

Modifier le budget de la Ville en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement d'Outremont, d'une subvention de 4 149 \$ en provenance du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de la Mesure au soutien aux sorties scolaires en milieu culturel

30.009 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social
- 1130356002

Modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une contribution financière de 23 200 \$ en provenance du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour le projet «Des mots sur mesure» dans le cadre du Programme de promotion du français.

30.010 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Verdun , Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social -
1133461024

Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2013, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'une contribution financière nette de 20 000 \$ en provenance de Nuntip Deux Inc relativement à la bonification de la programmation estivale 2013 à l'Esplanade de la Pointe Nord.

30.011 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1130115001

Autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ entre projets pour l'achat d'équipement informatique pour la Direction des Stratégies et transactions immobilières et la Direction des immeubles.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

30.012 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.013 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.014 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Adoption

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822040

Adopter un règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) afin de déléguer aux fonctionnaires de niveau A des services corporatifs la conclusion d'ententes visant l'autorisation d'accéder à la propriété du gouvernement fédéral, provincial ou d'entreprises de services d'utilités publiques.

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

50.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

50.003 Prêt d'employé

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133643001

Approuver le projet d'entente de prêt de services de monsieur Jacques Lachapelle par l'Université de Montréal à la Ville de Montréal pour agir à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) du 1er mai 2013 au 30 avril 2014

50.004 Structure de service / Emploi / Poste

CE Police , Direction des opérations - Service aux citoyens - 1135955001

Autoriser la prolongation du projet ACCES (Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines) et maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 35 postes policiers et de trois des quatre postes temporaires civils du 1er avril 2013 au 31 mars 2014.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

50.005 Structure de service / Emploi / Poste

CE Police , Direction des opérations - Service aux citoyens - 1135841001

Autoriser la prolongation du projet Unité des produits de la criminalité-Agence du revenu du Québec (UPC-ARQ), volet Action concertée contre l'évasion fiscale (ACCEF) et maintenir l'augmentation temporaire de 15 postes policiers et de 2 postes temporaires civils du 1er avril 2013 au 31 mars 2014 et d'ajuster la base budgétaire 2014 en conséquence.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

50.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131353004

Dépôt du rapport sur la reddition de compte trimestrielle des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres pour la période du 1er mars au 31 mai 2013.

60.002 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1134527002

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports concernant le dossier Montréal, physiquement active.

60.003 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1134527003

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur les modes de gestion et la gouvernance des centres de traitement des matières organiques.

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

60.004 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1134527004

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports suite à l'étude de la motion visant le retour à la vocation institutionnelle du 1420 Mont-Royal

60.005 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131165003

Prendre connaissance du rapport conjoint de la Commission de la présidence du conseil et de la Commission sur les finances et l'administration portant sur la refonte du Régime de retraite des élus municipaux.

60.006 Dépôt

CE Direction générale . Direction du greffe - 1130573023

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134551001: Accorder un contrat à la firme CWW Rehabilitation (Clean Water Works inc.) pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (UX-13-001) d'une dépense totale de 13 885 862,52 \$ taxes incluses (contrat 13 735 862,52 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public #10066 - 3 soumissionnaires.

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.017

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	49
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	1
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	1

CE : 20.001
2013/07/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.002
2013/07/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.003

2013/07/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.004

2013/07/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1133438008

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme S.E.C. Servitech énergie, pour la modernisation des systèmes de contrôle des trois chaudières au gaz Volcano de la chaufferie d'appoint à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, pour une somme maximale de 58 505,03\$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation P13-033-AE - 2 soumissions reçues - 1 conforme.

Il est recommandé:

1- d'accorder à S.E.C. Servitech énergie, seul soumissionnaire conforme, un contrat de 58 505,03 \$, taxes incluses, pour la modernisation des systèmes de contrôle des trois chaudières au gaz Volcano à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation P13-033-AE;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-06-18 11:40

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1133438008

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme S.E.C. Servitech énergie, pour la modernisation des systèmes de contrôle des trois chaudières au gaz Volcano de la chaufferie d'appoint à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, pour une somme maximale de 58 505,03\$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation P13-033-AE - 2 soumissions reçues - 1 conforme.

CONTENU

CONTEXTE

Le réseau de vapeur de l'usine est alimenté par un système qui utilise la chaleur des incinérateurs du secteur des boues pour le chauffage d'une grande partie de l'usine et pour le fonctionnement d'équipements critiques tels que les machines à absorption utilisées pour refroidir l'eau qui maintiennent les paliers des pompes et les moteurs de la station de pompage à des températures normales.

Lors de pannes électriques ou des incinérateurs, les 3 chaudières volcano prennent la relève pour produire la vapeur nécessaire au chauffage de l'usine et au fonctionnement des équipements critiques. Comme les panneaux de contrôle des chaudières datent du début de la construction de l'usine et que les pièces de rechanges ne sont plus disponibles, il faut procéder à leur modernisation pour maintenir fonctionnel ce système d'appoint essentiel à la poursuite des opérations, lors de pannes.

Un appel d'offres sur invitation a été lancé le 14 mai 2013 auprès de quatre compagnies spécialisées dans ce domaine: S.E.C. Servitech énergie, Pyro Air Itée., le Groupe Simoneau inc. et H. C. Vidal Itée. La validité des soumissions demandée était de 120 jours. Aucun montant n'était prévu pour les contingences.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet consiste à fournir trois automates, refaire le filage des trois panneaux de contrôle des chaudières et faire la mise en service. De façon plus précise, il faut:

1. Enlever les composantes électriques existantes qui ne sont plus nécessaires au fonctionnement des brûleurs
2. Enlever la filage et les blocs terminaux existants

3. Refaire la filerie à l'intérieur du panneau.
4. Fournir et installer 3 automates et 3 écrans tactiles Versamax ou équivalent approuvé.
5. Remplacer les interrupteurs à mercure existants servant à la lecture de la pression d'air des brûleurs par des contrôles sans mercure.
6. Effectuer la programmation des automates et des écrans tactiles
7. Fournir les dessins électrique et d'instrumentation.

JUSTIFICATION

Lors de l'ouverture des soumissions, deux compagnies nous ont fait parvenir une soumission. La compagnie Pyro-Air limitée nous a fait parvenir une proposition irrecevable au montant de 119 257,75\$ toutes taxes incluses dépassant ainsi la limite permise de 100 000\$ pour un appel d'offres sur invitation. Seule, la compagnie S.E.C. Servitech nous a présenté une proposition conforme. La compagnie Groupe Simoneau s'est désistée dans la dernière heure avant l'ouverture, par manque de temps et la compagnie H.C. Vidal ne s'est pas montrée intéressée par ce projet.

Tableau d'analyse des soumissions
Appel d'offres sur invitation P13-033-AE

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. S.E.C. Servitech énergie	58 505.03 \$	0.00 \$	58 505.03 \$
Estimation interne des professionnels	91 991.50 \$	0.00 \$	91 991.50 \$
Coût moyen des soumissions reçues			58 505.03 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(33 486.47 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-36.40%

L'écart de -36,4% entre la plus basse conforme et l'estimation interne s'explique par la difficulté à évaluer ce type de travaux spécialisés qui nécessitent une certaine expertise dans le domaine des chaudières à vapeur. Par contre, l'écart entre notre estimé et la moyenne des soumissions reçues n'est que de 3,4%. Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme S.E.C. Servitech énergie, seul soumissionnaire conforme, au montant de sa soumission; soit 58 505,03\$, toutes taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la modernisation des systèmes de contrôle des trois chaudières au gaz Volcano de la chaufferie d'appoint à la Station d'épuration des eaux usées est de 58 505,03 \$, taxes incluses, et représente un montant net pour l'agglomération de 55 960,78 \$ lorsque diminué de la ristourne fédérale.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	56

Réserve de l'eau de l'agglomération	56
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources. Réduction de l'utilisation du mercure dans nos procédés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant une panne électrique ou des incinérateurs, il ne serait plus possible de chauffer une grande partie de l'usine. Les pompes et les moteurs de la station de pompage surchaufferaient et notre capacité de traitement des eaux usées en serait grandement affectée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape du projet, il n'y a aucun plan de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: 5 août 2013

Fin des travaux: 29 août 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et la fraude sont incluses dans les directives aux soumissionnaires des documents d'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- politique de gestion contractuelle
- politique d'approvisionnement
- encadrement "Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats."

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Sophie GASCON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

Tél : 514-280-6559
Télécop.: 514-280-6779

ENDOSSÉ PAR

Richard FONTAINE
Directeur

Tél : 280-3706
Télécop. : 514-280-4387
Date d'endos. : 2013-06-04

Dossier # :1133438008



Dossier # : 1133438006

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Contrôles Laurentide ltée., pour la fourniture et la livraison d'actuateurs électriques linéaires à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte pour une somme maximale de 142 710.10\$, taxes incluses - Appel d'offres 1910-AE - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Contrôles Laurentide ltée., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture d'actuateurs électriques linéaires, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 142 710.10\$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (1910-AE);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-06-17 15:32

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1133438006

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Contrôles Laurentide Itée., pour la fourniture et la livraison d'actuateurs électriques linéaires à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte pour une somme maximale de 142 710.10\$, taxes incluses - Appel d'offres 1910-AE - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le dégrillage est la seconde opération après le pompage dans le traitement des eaux usées. Il consiste à enlever les particules de 25 mm et plus à l'aide d'un râteau qui descend le long d'une grille inclinée d'une largeur de 3.66 mètres et d'une hauteur de 4.57 mètres dans une fosse de 6 mètres de profondeur. Une fois extraits, les résidus de dégrillage sont transportés par convoyeurs vers des presses rotatives pour en réduire le volume et le contenu en humidité. Huit dégrilleurs sont en opération à la Station..

Pour effectuer l'entretien et le nettoyage des équipements et de la fosse, deux vannes de 10 pi de largeur par 18 pieds de hauteur localisées à l'aval et à l'amont de chacun des dégrilleurs, permettent d'isoler et de vider la fosse. Chacune de ces vannes est actionnée par un actuateur électrique de marque Rotork qui fait tourner une tige dans le sens horaire ou antihoraire ce qui permet de faire monter ou descendre la vanne.

Les actuateurs actuels datent de trente-cinq ans. Leurs pièces ne sont pratiquement plus disponibles sur le marché et sont très coûteuses. Le présent contrat consiste à remplacer ces actuateurs de marque Rotork par de nouveaux actuateurs.

Un appel d'offres a été lancé le 25 avril 2013 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 mai 2013. La validité des soumissions est de 180 jours. Aucune contingence n'était requise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le contrat consiste à la fourniture et la livraison de 16 actuateurs électriques linéaires de marque Rotork modèle 70 AZ ou équivalent, à participer à la mise en opération du premier

actuateur, à donner la formation électrique et électronique aux utilisateurs. Les actuateurs doivent répondre aux exigences suivantes:

- À tige tournante (non rising stem)
- 1491 - N.M. ou 1099 lb. Pi. (un surplus de capacité sera évalué par la Ville)
- Vitesse de rotation: 29RPM (un écart minime de vitesse sera évalué par la Ville)
- Antidéflagrant (explosion proof)
- Adaptable sans modification à notre base actuelle FA25
- Approuvé CSA
- Intérieur de l'écrou de l'actuateur machiné tel que plan: PM-ME-473-637-M10
- Moteur 575 volts AC/ 3 phase / 60 HZ

JUSTIFICATION

Considérant la difficulté d'obtenir des pièces de rechange et le risque important de ne plus être en mesure d'isoler un dégrilleur pour effectuer les travaux d'entretien ainsi que les réparations requises pour assurer son bon fonctionnement, il devient nécessaire de remplacer les actuateurs actuels.

Sept entreprises se sont procurés les documents d'appel d'offres et deux ont présenté une soumission.

Tableau d'analyse des soumissions
Appel d'offres public 1910-AE

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Contrôles Laurentide Itée.	142 710.10 \$	0.00 \$	142 710.10 \$
2. Troy-Onto inc.	226 105.24 \$	0.00 \$	226 105.24 \$
Estimation interne des professionnels	204 665.50 \$	0.00 \$	204 665.50 \$
Coût moyen des soumissions reçues			184 407.67 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			29.22%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			83 395.14 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			58.44%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(61 945.40 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-30.27%
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (\$)			83 395.14 \$
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (%)			58.44%

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme en comparaison à l'estimé interne est favorable de 30.27%. Cet écart s'explique par le fait que nous ayons accepté un produit

équivalent au produit Rotork qui s'est avéré après analyse, en tout point conforme à notre devis technique.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Contrôles Laurentide Itée. au prix de sa soumission, soit 142 710.10\$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la mise à niveau des actuateurs électriques linéaires à la Station d'épuration des eaux usées est de 142 710,10 \$, taxes incluses, et représente un montant net pour l'agglomération de 136 503,96 \$ lorsque diminué de la ristourne fédérale.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	137
Réserve de l'eau de l'agglomération	137
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non disponibilité de pièces de rechange pour les actuateurs électriques servant à actionner les vannes des dégrilleurs nous empêcherait d'effectuer les travaux d'entretien et les réparations requises pour assurer le bon fonctionnement des dégrilleurs et réduirait par conséquent notre capacité de traitement des eaux usées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape du projet, il n'y a aucun plan de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Emission du bon de commande: 28 juin 2013

Réception et installation du premier actuateur: 16 juillet 2013

Formation des utilisateurs: 17 et 18 juillet

Installation des quinze autres actuateurs: 19 août au 31 décembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et la fraude sont incluses dans les directives aux soumissionnaires des documents d'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- politique de gestion contractuelle
- politique d'approvisionnement
- encadrement "Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats."

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Sophie GASCON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

Tél : 514-280-6559
Télécop.: 514-280-6779

ENDOSSÉ PAR

Richard FONTAINE
Directeur

Tél : 280-3706
Télécop. : 514-280-4387
Date d'endos. : 2013-06-04

Dossier # :1133438006



Dossier # : 1134922003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux , Division de la gestion du parc de véhicules , Section location de véhicules
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à St-Pie Hydraulique (9055-1698 Québec inc.) pour la réparation et la modification d'un vérin hydraulique pour une somme maximale de 72 428.50 \$, taxes incluses – Appel d'offres sur invitation 13-12710 (3 soum.) et autoriser un virement budgétaire de 70 000 \$ en provenance de la DSTI vers la DMRA.

Il est recommandé :

1. d'accorder à St-Pie Hydraulique (9055-1698 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réparation et la modification d'un vérin hydraulique, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 72 428.50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13-12710 (3 soum.) et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur.
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude SAVAGE **Le** 2013-06-18 14:06

Signataire : Claude SAVAGE

Directeur par intérim
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du
matériel roulant et des ateliers municipaux

IDENTIFICATION

Dossier # :1134922003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux , Division de la gestion du parc de véhicules , Section location de véhicules
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à St-Pie Hydraulique (9055-1698 Québec inc.) pour la réparation et la modification d'un vérin hydraulique pour une somme maximale de 72 428.50 \$, taxes incluses – Appel d'offres sur invitation 13-12710 (3 soum.) et autoriser un virement budgétaire de 70 000 \$ en provenance de la DSTI vers la DMRA.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du matériel roulant et des ateliers (DMRA) a développé un service d'atelier mécanique de proximité lequel a pour objectif d'offrir des services d'inspection, d'entretien et de réparation des véhicules à même la cour de voirie des arrondissements. L'atelier de mécanique situé à la cour de voirie de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG) possède un vérin hydraulique (appareil de levage) pour véhicules lourds lequel nécessite une réparation majeure du fait qu'il y a présence de fuites d'huile aux deux cylindres arrière. En août 2012, la DMRA mandatait une firme externe pour évaluer la condition de ce vérin hydraulique dont la capacité de charge est de 61 000 lbs. Dans son évaluation, la firme externe recommandait le remplacement complet des cylindres arrière.

De par sa configuration actuelle, les cylindres arrière du vérin hydraulique sont installés côte-à-côte de façon à recevoir des camions à suspension à lames dont l'empattement est de plus ou moins 224 pouces. Un repositionnement des cylindres arrière, l'un derrière l'autre plutôt que côte à côte, permettra au vérin hydraulique d'accueillir des camions à suspension à air (ex : camion tasseur) dont l'empattement oscille autour de 250 pouces. Ainsi, la possibilité d'utiliser l'un ou l'autre des cylindres arrière permettra au vérin hydraulique de s'ajuster, selon l'empattement et les points d'appui, à divers véhicules qu'importe leur type de suspension.

En vue de faire effectuer les réparations et les modifications nécessaires au vérin hydraulique l'appel d'offres 13-12710 s'est tenu du 22 février au 15 mars 2013. Le délai de réception des soumissions a été de 22 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours calendriers suivant la date fixée à l'ouverture de la soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Accorder à Équipements St-Pie Hydraulique (9055-1698 Québec inc.) le contrat pour la réparation et la modification d'un vérin hydraulique pour véhicules lourds tel que décrit au devis technique de l'appel d'offres 13-12710, au montant maximal de 72 428.50 \$, taxes incluses.

Essentiellement les travaux de réparation et de modification se résument aux étapes suivantes :

- excaver le sol pour en extraire les vieux cylindres;
- fabriquer une fosse en béton étanche;
- installer les nouveaux cylindres; et
- faire le raccordement avec le vérin avant et la boîte de contrôle.

Les nouveaux cylindres seront installés à l'intérieur d'une fosse en béton de façon à éviter tout déversement d'huile dans le sol. Cette façon de faire facilitera l'accès aux cylindres pour leur entretien et/ou leur éventuel remplacement.

On estime que cette réparation/modification des cylindres arrière permettra à l'atelier d'accroître le taux d'utilisation du vérin de 30 %.

JUSTIFICATION

La durée de vie utile d'un vérin hydraulique pour véhicules lourds est approximativement de 20 ans. L'installation de ce vérin hydraulique remonte aux années 1990. De fait, cet équipement a largement dépassé sa durée de vie utile.

De façon à offrir une prestation de services complète en matière de mécanique, l'atelier de proximité située dans l'arrondissement CDN-NDG doit se doter d'un appareil de levage qui répond aux standards d'empattement des véhicules lourds acquis par la Ville. Cette réparation/modification du vérin permettra de limiter le déplacement des véhicules lourds vers l'atelier de mécanique principal (atelier Madison) et ainsi améliorer la disponibilité des véhicules de l'arrondissement.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres sur invitation 13-12710 pour lequel il y a eu trois soumissionnaires conformes.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Ste-Pie-Hydraulique (9055-1698 Québec inc.)	72 428.50 \$		72 428.50 \$
Clifford Underwood Hydraulique Ltée	83 816.78 \$		83 816.78 \$
Distribution PDG inc.	89 508.04 \$		89 508.04 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	78 269.23 \$		78 269.23 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			81 917.77 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			13.10 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			17 079.54 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			23.58 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	- 5 840.73 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	- 7.46 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	11 388.28 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	15.72 %

Dans le cadre de cet appel d'offres, quatre firmes ont été invitées à présenter une offre. L'une des quatre soumissions reçues n'a pas été retenue pour des raisons de non-confirmité administrative puisque la soumission a été reçue après l'ouverture des soumissions.

La DMRA a effectué un estimé préalable de la dépense à 78 269.23 \$, taxes incluses. Cette estimation repose sur une analyse de marché auprès de fournisseurs potentiels. Le coût de la réparation et de la modification du vérin hydraulique est en deçà du budget initialement prévu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser une dépense de 72 428.50 \$, taxes incluses, pour la réparation d'un vérin hydraulique pour véhicules lourds. Les crédits nécessaires à cette acquisition sont de 70 000 \$. A cet effet, un virement budgétaire est requis en provenance de la Direction des stratégies et des transactions immobilières (DSTI) vers le PTI programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés de la DMRA. Cette dépense est assumée entièrement par la ville centre. L'imputation budgétaire complète est inscrite en intervention.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'étanchéité de la fosse en béton assure une protection adéquate du sol en cas de fuite d'huile des cylindres du vérin. Cette action est en concordance avec le principe directeur de « protection accrue de l'environnement » véhiculé par le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette réparation/modification du vérin hydraulique, l'atelier de proximité situé à la cour de voirie de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ne sera pas en mesure d'offrir une prestation de services complète en matière de mécanique de véhicules lourds. L'absence d'un appareil de levage polyvalent pour véhicules lourds risque d'engendrer une immobilisation de certains camions notamment pour ceux qui sont dotés d'une suspension pneumatique. C'est le cas, par exemple, des camions tasseurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du bon de commande en juillet pour une installation finale de l'équipement à l'automne 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent octroi de contrat est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs adoptés par la Ville de Montréal, notamment:

- la Politique d'approvisionnement;
- la Politique de gestion contractuelle;
- l'encadrement administratif sur la confidentialité des estimations de contrats

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Guy ROY)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Lucie QUINTAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Paul MASSÉ
Chef de division ateliers mécaniques

Tél : 514-872-9003
Télécop.: 514-872-1095

ENDOSSÉ PAR

Paul MASSÉ
Chef de division ateliers mécaniques

Tél : 514-872-9003
Télécop. : 514-872-1095
Date d'endos. : 2013-06-04

Dossier # :1134922003



Dossier # : 1134472008

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Armurerie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Korth Group Ltd, une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de cartouches de pratique de 75 grains pour la carabine de calibre 223 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 95 309,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12672 (1 soumissionnaire)

Il est recommandé

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de cartouches de pratique de 75 grains pour carabine de calibre 223 du SPVM ;
2. d'accorder au seul soumissionnaire Korth Group Ltd, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 95 309,68 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 13-12672 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc PARENT **Le** 2013-06-26 09:39

Signataire :

Marc PARENT

Directeur
Police , Direction principale

IDENTIFICATION

Dossier # :1134472008

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Armurerie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Korth Group Ltd, une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de cartouches de pratique de 75 grains pour la carabine de calibre 223 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 95 309,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12672 (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Pour les besoins opérationnels du Service de police de la Ville de Montréal, l'appel d'offres public 13-12672 a été tenu du 27 février au 18 mars 2013. Cet appel d'offres concernait la fourniture de cartouches de pratique de 75 grains "Hollow Point Boat Tail" pour la carabine de calibre 223. Seuls les policiers du Groupe tactique d'intervention (GTI), des groupes d'intervention et de la Division de la formation utilisent la carabine de calibre 223. Ce contrat sera d'une durée de trente-six mois à compter de la date d'approbation du Comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA115104001 - 8 juillet 2011 - Octroyer, en vertu de l'appel d'offres sur invitation (2 soumissionnaires) 11-11571, un contrat à la firme Korth Group Ltd pour la fourniture, sur demande, de munitions de pratique pour la carabine .223 Remington.

DESCRIPTION

Accorder au seul soumissionnaire, Korth Group Ltd, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de cartouches de pratique de 75 grains "Hollow Point Boat Tail" pour la carabine de calibre 223 du SPVM, pour une somme maximale de 95 309,68 \$, taxes incluses. En juillet 2011, suite à l'appel d'offres sur invitation 11-11571, un contrat fut accordé à Korth Group Ltd concernant la fourniture de munitions de pratique pour une somme de 55 409 \$ taxes incluses. En août 2011, le Service de police de la Ville de Montréal a procédé à l'achat de 100 000 munitions au coût de 36 477 \$ taxes incluses. En septembre 2012, le SPVM a procédé à un achat supplémentaire de 140 000 munitions au coût de 52 244 \$

taxes incluses. Ces deux achats, totalisant 88 721 \$, taxes incluses, respectent la délégation de pouvoir du Directeur du SPVM.

À l'appel d'offres public 13-12672, la quantité prévisionnelle de cartouches de pratique à acheter par le SPVM est de 80 000 par année, soit 240 000 pour la durée du présent contrat. Le coût unitaire de la cartouche, avant taxes, s'élève à 0,3454¢. En 2011, le contrat accordé au même fournisseur mentionnait une quantité prévisionnelle de 140 000 cartouches au coût unitaire de 0,3474¢. Cette année, le coût unitaire soumis par le fournisseur est moins élevé étant donné que la quantité prévisionnelle à acheter est supérieure au dernier contrat. Le volume vient jouer un rôle sur le coût unitaire de la munition.

JUSTIFICATION

Annuellement, les policiers du Service de police de la Ville de Montréal doivent obligatoirement se qualifier au tir, et ce, pour chacun des types d'arme qu'ils utilisent. L'échec à une qualification de tir ne permet plus à un policier d'utiliser l'arme concernée par la qualification. Afin de se préparer aux qualifications, les policiers sont appelés à se pratiquer. Lors des séances de pratiques et lors des qualifications, des cartouches de pratique sont utilisées.

La carabine de calibre 223 demande des cartouches de pratique bien spécifiques, soit des "Hollow Point Boat Tail", d'où la tenue de l'appel d'offres 13-12672.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conclure une entente-cadre pour une durée de 36 mois, pour la fourniture de cartouches de pratique de 75 grains "Hollow Point Boat Tail" pour carabine de calibre 223 du SPVM, avec Korth Group Ltd pour une somme maximale de 95 309,68 \$.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de fonctionnement du SPVM.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le SPVM ne peut se permettre une rupture d'inventaire de cartouches de pratique de 75 grains "Hollow Point Boat Tail" pour la carabine de calibre 223 qui compromettrait la qualification de tir qui est indispensable au maintien des compétences des policiers utilisant ce type d'arme. Le ministère de la Sécurité publique oblige les policiers du Québec à se soumettre à la qualification de chacun des types d'arme qu'ils utilisent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juillet 2013: dossier approuvé par le Comité exécutif.

Juillet 2013 à juillet 2016: fourniture des cartouches de pratique par l'adjudicataire au dossier.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent octroi de contrat est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs adoptés par la Ville de Montréal, notamment

- Politique d'approvisionnement
- Politique de gestion contractuelle
- Charte montréalaise des droits et responsabilités.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Krystel DOUCET)

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Lan-Huong DOAN)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Patrice DOR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian NANTEL
Commandant
Chef de la Section armurerie et équipement

Tél : 514-280-2951

Télécop.: 514-280-8588

ENDOSSÉ PAR

Bruno PASQUINI
Directeur adjoint
Activités de soutien aux opérations

Tél : 514-280-2317

Télécop. : 514-280-2008

Date d'endos. : 2013-06-05

Dossier # :1134472008



Dossier # : 1134472007

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Communication J. Poissant enrg.", plus bas soumissionnaire conforme, pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 117 791,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12605 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé:

1. d'accorder à "Communication J. Poissant enrg.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 117 791,89 \$, taxes incluses, conformément au tableau des prix reçus joint au rapport du Directeur;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc PARENT **Le** 2013-06-13 10:41

Signataire :

Marc PARENT

Directeur
Police , Direction principale

IDENTIFICATION

Dossier # :1134472007

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Communication J. Poissant enrg.", plus bas soumissionnaire conforme, pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 117 791,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12605 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Section du parc automobile du Service de police de la Ville de Montréal a, entre autres, pour mandats l'acquisition et l'aménagement des véhicules d'urgence, tant identifiés que banalisés. L'aménagement d'un véhicule d'urgence neuf comporte plusieurs étapes, notamment celle d'installer les équipements de radiocommunications vocales et numériques. Lorsque le véhicule a atteint la limite de sa vie utile et qu'il doit être mis au rancart pour cause de désuétude, on lui retire tous les équipements qui ont servi à son aménagement, dont ceux de radiocommunications vocales et numériques. Les équipements de radiocommunications vocales et numériques étant installés et démontés à l'externe, l'appel d'offres public 13-12605 a donc été tenu du 22 avril au 13 mai 2013 afin d'accorder un contrat à un fournisseur compétent pour ce faire. Le contrat est d'une durée de douze mois avec possibilité de deux prolongations de douze mois chacune pour un total de trente-six mois.

Le présent dossier décisionnel est présenté aux membres du Comité exécutif pour l'obtention d'une approbation pour les premiers douze mois du contrat. Un dossier décisionnel sera ainsi présenté à chacune des prolongations de douze mois.

Il est important de souligner qu'en 2012, soit du 18 juin au 11 juillet, l'appel d'offres public 12-12227 a été tenu afin d'accorder un semblable contrat. Toutefois, le 4 décembre 2012, considérant l'ambiguïté des documents d'appel d'offres et du bordereau des prix, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal fut d'avis d'annuler cet appel d'offres et de recommencer le processus afin que la Ville de Montréal respecte son obligation de traiter tous les soumissionnaires équitablement.

En effet, le bordereau de soumission de l'appel d'offres public 12-12227 (formulaire 3, de la section IV du document d'appel d'offres rédigé par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal) portait à confusion: les trois soumissionnaires l'ont interprété à leur façon et ont complété le bordereau différemment. À titre d'exemple, un fournisseur avait inscrit un prix unitaire pour un article "X" tandis que l'autre fournisseur n'avait rien inscrit croyant qu'il n'avait pas à le faire. Cet appel d'offres devenait donc inéquitable pour les fournisseurs ayant soumissionné.

Devant ces faits, en 2013, le Service de police de la Ville de Montréal a rencontré la Direction de l'approvisionnement afin que celle-ci revoie son bordereau de soumission et le rende compréhensible et équitable pour tous les fournisseurs. Le nouveau bordereau ne laisse aucune place à l'interprétation: tout est clair et précis. Les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public 13-12605 l'ont bien démontré.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable dans le présent dossier.

DESCRIPTION

Accorder à "Communication J. Poissant enrg.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 117 791,89 \$ taxes incluses.

JUSTIFICATION

Les équipements de radiocommunications vocales et numériques sont essentiels au travail quotidien des policiers. Les véhicules d'urgence, tant identifiés que banalisés, doivent donc être aménagés en conséquence.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
1. Communication J. Poissant enrg.	117 791,89 \$	0,00 \$	117 791,89 \$
2. Centre de téléphonie mobile ltée	130 623,10 \$	0,00 \$	130 623,10 \$
3. Métro Com Canada	137 251,41 \$	0,00 \$	137 251,41 \$
4. P.E.S. Canada inc.	145 506,61 \$	0,00 \$	145 506,61 \$
5. Prého inc.	164 549,35 \$	0,00 \$	164 549,35 \$
6. 911 PRO inc.	179 662,81 \$	0,00 \$	179 662,81 \$
Dernière estimation réalisée (\$) (Section du parc automobile du SPVM)	132 221,25 \$	0,00 \$	132 221,25 \$
Coût moyen des soumissions reçues			145 897,53 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			23,9 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			+61 870,92 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			+52,5 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)			-14 429,36 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)			-10,9 %
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$)			+12 831,21 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%)			+10,9 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder un contrat de 117 791,89 \$, taxes incluses, pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence

du Service de police de la Ville de Montréal. Cette dépense sera défrayée par le budget de fonctionnement du SPVM.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable dans le présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Faute d'accorder le contrat à l'adjudicataire au dossier, le Service de police serait dans l'impossibilité d'aménager ses véhicules d'urgence, tant identifiés que banalisés, d'équipements de radiocommunications vocales et numériques. En conséquence, le travail quotidien des policiers, notamment la réponse aux appels provenant de la population, serait fortement affecté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juillet 2013: dossier approuvé par le Comité exécutif.

Juillet 2013 à juin 2014: première année du contrat d'installation et démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent octroi de contrat est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs adoptés par la Ville de Montréal, notamment

- Politique d'approvisionnement
- Politique de gestion contractuelle
- Charte montréalaise des droits et responsabilités.

Quant à l'encadrement administratif intitulé "Moratoire sur l'acquisition d'équipement et de contrats de radiocommunication - implantation du projet SÉRAM", celui-ci ne s'applique pas au présent dossier décisionnel. En effet, le contrat qui sera accordé à "Communication J. Poissant enrg." concerne strictement l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications. Il n'y aura aucune activité d'acquisition, de location, de demande de mise à niveau ou de renouvellement de contrat sur les réseaux et équipements et accessoires existants.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Pascale COLLARD)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
(Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LONGPRE
Chef de la Section parc automobile

Tél : 514 280-3238
Télécop.: 514 280-3258

ENDOSSÉ PAR

Bruno PASQUINI
Directeur adjoint
Activités de soutien aux opérations

Tél : 514-280-2317
Télécop. : 514-280-2008
Date d'endos. : 2013-06-06

Dossier # :1134472007



Dossier # : 1130755002

Unité administrative responsable :	Capital humain et des communications , Direction des communications , Division des affaires publiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Communication Demo inc., pour la production d'une revue de presse électronique journalière comprenant des articles issus des quotidiens, des hebdomadaires et des résumés de nouvelles radio et télé et également pour les services de rétroinformation pour une période de deux ans, de juillet 2013 à juin 2015, pour une somme maximale de 148 984.61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12792- (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1- d'accorder à Communication Demo inc, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de deux ans, le contrat pour la production d'une revue de presse électronique journalière comprenant des articles provenant des quotidiens, des hebdomadaires et des résumés de nouvelles radio et télé et également pour les services de rétroinformation, aux prix de sa soumission, pour une somme maximale de 148 984,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12792;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée à l'agglomération (réf. Règlement sur les dépenses mixtes: RCG 06-054).

Signé par Caroline SPANDONIDE **Le** 2013-06-20 17:02

Signataire :

Caroline SPANDONIDE

Directrice
Capital humain et des communications , Direction des communications

IDENTIFICATION

Dossier # :1130755002

Unité administrative responsable :	Capital humain et des communications , Direction des communications , Division des affaires publiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Communication Demo inc., pour la production d'une revue de presse électronique journalière comprenant des articles issus des quotidiens, des hebdomadaires et des résumés de nouvelles radio et télé et également pour les services de rétroinformation pour une période de deux ans, de juillet 2013 à juin 2015, pour une somme maximale de 148 984.61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12792- (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La revue de presse des médias imprimés et électroniques est un outil essentiel servant à la gestion des nombreux dossiers et enjeux de l'actualité municipale montréalaise. Les coûts de la revue de presse sont basés sur le volume d'articles et de résumés de nouvelles. Depuis le plan de réduction des dépenses de 2011, les services et/ou arrondissements ainsi que les villes liées désirant le service, doivent assumer les coûts reliés aux droits d'auteur, selon le nombre d'utilisateurs. Cette même règle est en toujours en vigueur. La Direction des communications continue toutefois d'assumer les coûts reliés à la production de la revue de presse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 0911 - 15 juin 2011 - Octroi d'un contrat de 166 786,20\$, taxes incluses, à Communications Démo, pour la production d'une revue de presse écrite et électronique journalière.

CE11 0576 - 27 avril 2011- Autorisation d'appel d'offres public pour les services professionnels d'une firme pour la revue de presse écrite et électronique.

CE09 1200 - 2 juillet 2009 - Accorder à Cision Inc. plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour une revue de presse électronique journalière, pour une période de deux ans, au montant

de 260 267,18\$, taxes incluses - appel d'offres public 09-1096

CE09 0466 - 1er avril 2009 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une firme spécialisée pour une revue de presse électronique journalière, pour une période de deux ans.

DESCRIPTION

Après une analyse des intervenants à l'Approvisionnement et une vérification stricte des spécifications nécessaires à la production de cette revue de presse, Communication Demo inc., plus bas soumissionnaire, répond aux besoins de la Ville. Ces besoins ont été évalués

en tenant compte de la tarification nette, la qualité du service au niveau de la confection de la revue de presse, de sa livraison matinale, la capacité à offrir un service rapide sur des événements touchant la Ville sur de vastes réseaux (radios, télévisions, journaux, hebdomadaires) et la disponibilité des services, 24 heures par jour, 365 jours par année.

JUSTIFICATION

La revue de presse des médias imprimés et électroniques représente un outil servant à la gestion des nombreux dossiers et enjeux de l'actualité municipale montréalaise.

Tableau comparatif du coût de production de la revue de presse: (taxes incluses)

2009	2011	2013
260 264,18 \$	166 786,20\$	148 984,61\$

Analyse des données comparatives entre l'estimation et les soumissionnaires

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Soumissionnaire 1: Communication DEMO inc.	129 580,00\$		148 984,61\$
Soumissionnaire 2: Communication Cision inc.	132 220,00\$		152 019,95\$
Dernière estimation interne réalisée	166 200,00\$		191 088,45\$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			150 502,28\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			-1,02%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			3 035,34\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			2,04%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-42 103,85\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-22,03%

Depuis 2009, les coûts de production reliés à la revue de presse des médias imprimés et électroniques sont en baisse. Cette diminution significative est attribuable en partie par la réduction de l'évaluation du coût unitaire proposé par les firmes spécialisées dans cette sphère d'activités. En effet, grâce à l'optimisation des processus internes et à la disponibilité d'une technologie plus performante dans ce secteur, les fournisseurs peuvent dorénavant offrir un produit de qualité et à moindre coût à sa clientèle. Ce phénomène crée une concurrence notable sur le marché actuel entre les fournisseurs et permet ainsi à la Ville de bénéficier de meilleurs tarifs. En conséquence, des économies d'échelle à la hauteur de 111,280 \$, soit 42,76% sont anticipées dans ce contrat par rapport au contrat bi-annuel attribué en 2009.

L'évaluation de l'ensemble des critères utilisés dans l'appel d'offres #13-12792 afin de déterminer l'adjudicataire du présent contrat démontre que la firme Communication DEMO inc. est celle recommandée par la Direction de l'approvisionnement. En effet, l'offre de service soumise par ce fournisseur est inférieure de 42 103,85\$, soit de 22,03% par rapport à l'estimation réalisée par le personnel interne. De plus, comme la proposition de la firme Cision inc. (2e plus bas soumissionnaire) dépasse légèrement de 3 035,34\$, soit 2,04%

celle de Communication DEMO inc, nous sollicitons donc auprès du comité exécutif l'octroi de ce contrat à cette dernière.

La qualification de Communication DEMO inc. en tant qu'adjudicataire est amplement justifiée puisque l'écart entre le coût du présent contrat et l'estimation interne est favorable pour la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Nous avons reçu deux (2) soumissions pour l'appel d'offres 13-12792 :
Communication Demo inc. au montant total de 148 984,61\$;
Cision inc. au montant total de 152 019,95\$.

Les crédits sont prévus au budget de fonctionnement de la Division des affaires publiques de la Direction des communications.

La somme de 148 984,61\$ sera allouée à la production de la revue de presse 2013-2015.

Le service du capital humain et des communications (SCHC) s'engage à prioriser les crédits requis pour le présent contrat dans sa base budgétaire pour les années subséquentes de 2014 et 2015.

Dépenses mixtes d'administration générale

- Les crédits budgétaires prévus au financement de cette dépense font partie d'une unité administrative dites "unité de soutien". En conséquence, la portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée à l'agglomération (réf. Règlement sur les dépenses mixtes: RCG 06-054).

	2013	2014	2015
2101.0010000.100005.01801.54510.0.0.0.0.0.0	35 626,40\$	71 252,80\$	35 626,41\$
Budget du service corporatif de la Direction des Communications, division des affaires publiques, Serv. tech. administration et informatique	DA 305955 (6 mois)	(12 mois)	(6 mois)
Total des dépenses par année	35 626,40\$	71 252,80\$	35 626,41\$

Conformément au courrier comptabilité 5, ce dossier nécessite pas une intervention de la Direction de la comptabilité du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément à la politique de développement durable de la Ville de Montréal, la revue de presse, en format électronique, permet de réduire de façon notable, la consommation de papier (mois d'achats de journaux, revue de presse spécifique en format électronique non en copies papier).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Division des affaires publiques ne pouvant elle-même assurer ces services, celle-ci doit faire appel à une entreprise externe spécialisée afin de pouvoir demeurer au fait des contenus diffusés par les médias.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une note de service sera envoyée aux responsables des communications des services corporatifs de la Ville, des arrondissements et des villes liées afin de les informer de la nouvelle entente et leur rappeler qu'une inscription préalable auprès des firmes des droits d'auteur est requise pour bénéficier des services de la revue de presse.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juillet 2013 - début de la nouvelle entente

Juin 2015 - fin de l'entente

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses au cahier de charge et aux instructions aux soumissionnaires. Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle, la politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements (gestion des estimations des contrats).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Bernard BOUCHER)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Pierre ST-HILAIRE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Normand GRAVELINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

François GONEAU
Chargé de communications

Tél : 514-868-5859
Télécop.: 514-872-0966

ENDOSSÉ PAR

Jean RACICOT
Chef de division relation médias

Tél : 514-872-2475
Télécop. : 514-872-0966
Date d'endos. : 2013-06-18

Dossier # :1130755002



Dossier # : 1135110009

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Saïma Construction Inc. pour les travaux de réfection de l'enveloppe du Pavillon La Fontaine Phase 2 dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 212 296,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5657 (11 soum.)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 212 296,74 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de l'enveloppe du Pavillon La Fontaine Phase 2, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Saïma Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 192 997,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5657;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-06-10 13:03

Signataire : Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1135110009

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Saïma Construction Inc. pour les travaux de réfection de l'enveloppe du Pavillon La Fontaine Phase 2 dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 212 296,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5657 (11 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

Construit en 1951, le Pavillon Lafontaine, situé au 1301 rue Sherbrooke Est, est un bâtiment répertorié "témoin architectural significatif dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal". Le Pavillon est propriété de la Ville avec comme principal locataire : la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre. Les autres locataires du Pavillon sont le club de gymnastique Immaculée Conception (IMCO) , le Centre de la Petite Enfance (CPE) Évangéline, l'organisme à but non lucratif : SIDA Bénévoles - Montréal (ACCM) et les cols bleus de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Des chutes de brique et des infiltrations d'eau par les linteaux de certaines fenêtres et par les solins de l'auvent de l'entrée principale ont été l'objet d'interventions et de menus travaux de réparation et de prévention depuis le printemps 2011. Ces incidents posent un problème de sécurité extérieure ainsi que de détérioration des finis des locaux centraux à l'intérieur de l'édifice. La façade du bâtiment, du côté de la rue Sherbrooke, a été restaurée, en respectant les éléments caractéristiques d'origine qui lui confèrent sa valeur architecturale.

Les travaux prévus dans la phase 1 de réfection de la maçonnerie n'ont pas permis de réaliser toutes les réparations nécessaires à la sécurité des citoyens. Des imprévus en cours de chantier, suite au retrait de la maçonnerie (mur arrière de la maçonnerie lourdement endommagé, impossibilité de reposer des ancrages à maçonnerie dans les conditions existantes, etc.), ont obligé la révision de l'ampleur des travaux afin de ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire approuvée par les instances. Une phase 2 a donc été mise en place pour compléter les travaux de maçonnerie et sécuriser les lieux.

L'appel d'offres public 5582, publié dans La Presse, le 8 avril 2013, a offert aux soumissionnaires un délai de 16 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et déposer leur soumission. Les soumissions sont valides pour une période de 120 jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 24 avril 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0525 - 19 juin 2012

Autoriser une dépense de 605 716,99 \$ (à Norgéreq Ltée), taxes incluses, pour les travaux

de restauration des façades du Pavillon Lafontaine (0891), dans l'arrondissement du Plateau -Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

CG08 0398 - 28 août 2008

Approuver un projet de convention par lequel Riopel + associés, architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, en collaboration avec Nacev consultants inc. et Pasquin St-Jean et associés, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels en architecture et en ingénierie requis à cette fin, pour une somme maximale de 634 412,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-10547.

DESCRIPTION

Suite à l'appel d'offres public, le présent dossier vise à octroyer un contrat à Saïma Construction Inc. pour l'exécution des travaux suivants:

- remplacement de brique sur plusieurs façades de manière ponctuelle, réfection des joints de maçonnerie et des parapets.

Tout au long de leur prestation, les firmes seront encadrées par les professionnels de la DSTI.

Ces travaux sont requis pour assurer l'intégrité du bâtiment et protéger l'actif immobilier de la Ville.

Les preneurs des cahiers des charges sont:

1. Saïma Construction Inc.
2. St-Denis Thompson
3. Maçonnerie Pro-Conseil Inc.
4. Savite Construction Inc.
5. Construction Cogestal Inc.
6. Norgéreq Ltée
7. Construction MacBec
8. Les entreprises Den-Pro Inc.
9. SGCBPF
10. Maçonnerie Rainville et Frères inc.
11. Projet MPL Inc.
12. Cosoltec Inc.

Seul Cosoltec Inc. n'a pas remis de soumission. Ce dernier nous a indiqué qu'il avait manqué de temps et qu'il n'avait pas travaillé sur cet appel d'offres.

Les preneurs des cahiers des charges ayant remis une soumission sont:

1. Saïma Construction Inc.
2. St-Denis Thompson
3. Maçonnerie Pro-Conseil Inc.
4. Savite Construction Inc.
5. Construction Cogestal Inc.
6. Norgéreq Ltée
7. Construction MacBec
8. Les entreprises Den-Pro Inc.
9. SGCBPF
10. Maçonnerie Rainville et Frères inc.
11. Projet MPL Inc.

JUSTIFICATION

Il y a eu 12 preneurs du cahier des charges et 11 ont remis une soumission.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Saïma Construction Inc.	175 451,85 \$	17 545,19 \$	192 997,04 \$
St-Denis Thompson	194 882,63 \$	19 488,27 \$	214 370,90 \$
Maçonnerie Pro-Conseil Inc.	210 289,28 \$	21 028,93 \$	231 318,21 \$
Savite Construction Inc.	245 957,97 \$	24 595,79 \$	270 553,76 \$
Construction Cogestal Inc.	260 188,43 \$	26 018,84 \$	286 207,27 \$
Norgéreq Ltée	281 713,53 \$	28 171,35 \$	309 884,88 \$
Construction MacBec	285 310,46 \$	28 531,04 \$	313 841,50 \$
Les entreprises Den-Pro Inc.	333 852,90 \$	33 385,29 \$	367 238,19 \$
SGCBPF	361 462,50 \$	36 146,25 \$	397 608,75 \$
Maçonnerie Rainville et Frères inc.	392 892,57 \$	39 289,26 \$	432 181,83 \$
Projet MPL Inc.	530 628,03 \$	53 062, 81 \$	583 690,84 \$
ESTIMATION RIOPEL + ASSOCIÉS	377 227,23 \$	37 722,72 \$	414 949,95 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			327 263,02 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			169,6 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			390 693,80 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			202,44 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 221 952,91 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 53,49 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			21 373,86 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			11,07 %

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que Saïma Construction Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent d'octroyer le contrat à cette firme (voir la recommandation et le tableau d'analyse présentés en pièce jointe).

L'écart entre l'estimation des architectes et le plus bas soumissionnaire conforme s'explique par un contexte actuel qui favorise les donneurs d'ouvrage puisque les entreprises sont très agressives au niveau des prix. La moyenne des prix soumis par les différents soumissionnaires pour les sections des conditions générales est de 52,7 % plus bas que l'estimation des professionnels alors qu'elle est de 81,7 % plus basse que l'estimation des professionnels pour le plus bas soumissionnaire Saïma. Bien qu'il existe un écart important entre le plus bas et le plus haut soumissionnaire, les trois plus bas soumissionnaires ont soumis des prix semblables. Les architectes ont contacté l'entrepreneur et ce dernier maintient son prix et souhaite réaliser le contrat. Les professionnels recommandent donc d'octroyer à Saïma, mais devront effectuer une surveillance accrue des travaux.

Les contingences sont de 10 % (17 545,19 \$, taxes incluses) puisqu'il s'agit d'un bâtiment existant, datant de plusieurs années et que des imprévus peuvent survenir en cours de projet.

Les incidences sont de 10 % (19 299,70 \$, taxes incluses) et serviront à couvrir le coût de service de laboratoire ou autres services qui pourraient être réalisés par des tiers en cours de réalisation du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 212 296,74 \$, taxes incluses, avant ristourne et sera entièrement assumée par la Ville centre au programme triennal d'immobilisation 2013-2015 de la Direction stratégies et Transactions Immobilières.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La directive de gestion des déchets de construction de la Ville de Montréal sera appliquée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi de contrat devra être complété dans les meilleurs délais afin de mettre en place les conditions de mise en oeuvre du projet. Un report de projet signifierait des travaux en conditions d'hiver et par conséquent un coût plus élevé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les occupants seront avisés par les responsables de la Santé Publique des travaux qui auront lieu.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au CE 26 juin 2013
Début des travaux juillet 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public. Les documents d'appel d'offres du projet incluent les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude.

Le dossier respecte la politique de gestion contractuelle et les encadrements suivants :

- Encadrement « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats » ;
- Encadrement « Confidentialité des estimations des contrats ».

Saïma Construction Inc. n'est pas inscrit sur la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni sur le Registre des entreprises non admissibles (RENA).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Lucie QUINTAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique LEBLANC LANDRY
Gestionnaire immobilier

Tél : (514) 872-2703
Télécop.: (514) 872-2222

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Tél : 514 872-3957
Télécop. : 514 280-3597

André Cazalais, chef de section,
Tél.: 514 872-2419

Date d'endos. : 2013-05-24

Dossier # :1135110009



Dossier # : 1131246010

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Bureau de projets Aménagement - grands parcs , Gestion des projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à NMP Golf Construction Inc., pour l'exécution des travaux de drainage agricole au parc agricole du Bois-de-la-Roche - Dépense totale de 401 760,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 6438 - (8 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 401 760,38 \$ taxes incluses, pour des travaux de drainage agricole au parc agricole du Bois-de-la-Roche, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à NMP Golf Construction Inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 373 016,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 6438;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Mario CICIOLI **Le** 2013-06-18 14:36

Signataire : Mario CICIOLI

Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1131246010

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Bureau de projets Aménagement - grands parcs , Gestion des projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à NMP Golf Construction Inc., pour l'exécution des travaux de drainage agricole au parc agricole du Bois-de-la-Roche - Dépense totale de 401 760,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 6438 - (8 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

On observe présentement un engouement pour l'agriculture urbaine par les citoyens et la Ville de Montréal reconnaît l'importance des activités agricoles urbaines et souhaite leur développement. Ce sentiment se reflète par la tenue de consultations publiques dans notre métropole. Le plan d'urbanisme de 2004 indique l'importance de la préservation et de la mise en valeur du caractère champêtre et des activités agricoles de certains secteurs de l'ouest de la ville et cible l'aménagement du parc agricole du Bois-de-la-Roche comme moyen de réussite. Ce parc-nature est situé à Senneville, où il couvre 190 hectares et se trouve dans une zone agricole permanente. Il se veut une vitrine de l'agriculture au Québec. Un projet de mise en valeur des terres est en cours, dont les objectifs sont : la conservation des milieux naturels et de la biodiversité ainsi que la remise en culture des terres et, éventuellement, la pratique de l'élevage. La remise en culture des terres agricoles couvre une superficie approximative de 90 hectares. D'autres initiatives d'agriculture urbaine sont également mises de l'avant. La Direction de la diversité sociale et la Direction des grands parcs et du verdissement participent au comité de suivi du projet « Cultiver l'espoir » créé par le Regroupement des Magasins-Partage, qui vise à cultiver des terres à Montréal et à retourner la production à la population moins bien nantie de la métropole. Le processus suivi est un processus d'appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs rencontrant les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. Dans le but d'assurer la réalisation de ce projet, un appel d'offres a donc paru dans La Presse le 15 avril et a été publié sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO et sur celui de la Ville de Montréal. La durée de la publication a été de 17 jours, soit du 15 avril au 1er mai. L'ouverture a été faite le 1er mai à 14 h. Selon les clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides jusqu'au 28 septembre 2013. Un addenda a été émis le 25 avril et concernait une question sur la date d'exécution des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste principalement et non de façon limitative à :
Exécuter des travaux, ayant pour but d'améliorer le drainage des terres agricoles existantes, tels que:

- Déboisement d'un couloir de végétation pour y implanter un fossé collecteur;
- Protection des végétaux et racines des arbres existants à protéger;
- Disposition des résidus de frênes, si requis.
- Excavation pour la création de plus de 3 kilomètres linéaires de fossés;
- Nivellement du matériel d'excavation des fossés en périphérie des travaux;
- Excavation et remblai pour la pose drains souterrains agricoles;
- Fourniture et installation de plus de 32 kilomètres de drains souterrains agricoles et de ponceaux;
- Excavation et mise en forme pour la création de bassins de rétention;

Le bordereau de soumission comporte des contingences de l'ordre de 10 % du montant des travaux.

Les incidences pour ce projet sont de 28 743,75 \$ (taxes incluses), ce qui représente 7,7 % du montant du contrat accordé à l'entrepreneur. Les incidences sont réparties dans les catégories suivantes : études techniques et panneaux de chantier.

Dix firmes ont pris un cahier de charges.

JUSTIFICATION

Des 10 preneurs de cahier des charges, 8 ont déposé une soumission, soit 80 % et 20 % n'ont pas déposé de soumission. Pour faire suite à l'analyse des soumissions, deux soumissionnaires ont été déclarés non-conformes. Il s'agit de LANCO Aménagement inc., car l'entrepreneur a omis d'insérer une copie de sa licence d'entrepreneur lors du dépôt de sa soumission. De plus, suite à nos recherches, il ne détient pas sur sa licence d'entrepreneur la catégorie 1.5 tel qu'exigé dans le cahier des charges. Dans le cas du deuxième, soit Charex inc., l'entrepreneur n'a pas fourni le bon formulaire pour le cautionnement de sa soumission et en conséquence le délai est erroné.

La liste du SÉAO indique cinq preneurs de cahiers des charges, soit:

1. G. Giuliani inc.
2. Les constructions et Pavages Jeskar inc.
3. Les Entreprises Canbec Construction inc.
4. Les Entreprises de construction Ventec inc.
5. Urbex construction inc.

Pour faire suite aux soumissions reçues, nous constatons que cinq entreprises non incluses sur la liste précédente se sont procuré le cahier des charges. Il s'agit de:

6. NMP Golf Construction inc.
7. ZS Travaux et Gérance inc.
8. Charex inc.
9. Paysagistes S. Forget inc.
10. LANCO aménagement inc.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
NMP Golf construction Inc.	339 106,03 \$	33 910,60 \$	373 016,63 \$
ZS Travaux et Gérance Inc.	405 660,54 \$	40 566,06 \$	446 226,60 \$
Urbex Construction Inc.	455 514,85 \$	45 551,38 \$	501 066,23 \$
Paysagiste S. Forget inc.	489 547,45 \$	48 954,75 \$	538 502,20 \$
Les entreprises de construction Ventec inc.	568 950,91 \$	55 895,09 \$	624 846,00 \$
G. Giuliani Inc.	605 012,25 \$	60 501,22 \$	665 513,47 \$
Dernière estimation réalisée conjointement par la firme EXP et la DGPV	419 593,21 \$	41 959,32 \$	461 552,54 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			524 861,85 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			40,7 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			292 496,84 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			78,4 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 88 535,91 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 19,2 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			73 209,97 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			19,6 %

Les prix utilisés pour l'estimation sont basés sur des soumissions précédentes réalisées soit par le Consultant ou par la Ville. Les travaux de drainage agricole sont généralement demandé par le secteur privé. Les critères de réalisation pour les travaux municipaux étant plus élaborés que ceux du privé, le Consultant a majorés les prix de sont estimation par 10%.

La moyenne des soumissionnaires est légèrement plus élevée que l'estimation réalisée par la Ville et son Consultant. Les différences de prix entre les soumissionnaires sont réparties sur la totalité des items du bordereau et non pas spécifiques à quelques items.

Les écarts de prix constatés entre les soumissions et l'estimation peuvent être le résultat de divergences en ressources, telles que la main d'œuvre ou l'équipement dont disposent les entrepreneurs. Il est possible que les entrepreneurs aient une interprétation différente de la complexité du site et des travaux à réaliser. La non-familiarité avec le cahier des charges de la Ville peut également être un facteur pour les nouveaux soumissionnaires. Les termes inscrits au cahier des charges décrivent bien les travaux à faire et l'entrepreneur sera tenu

de les réaliser tel que décrit. Les travaux devront être réalisés à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire établie.

Il est important de procéder aux travaux de drainage dès maintenant pour être en mesure de préparer le sol au printemps prochain, procéder aux semis et espérer une récolte durant la saison 2014 dans le but de débiter le projet "Cultiver l'espoir" dès la saison estivale 2014.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget du présent dossier est prévu au PTI 2013-2015 de la Direction des grands parcs et du verdissement comme suit :

- Information budgétaire : ce sous-projet fait partie du programme 34300 - Réaménagement du réseau des grands parcs

Sous-projet no 10 34310 026, SIMON no 129483

- Information comptable/vote de crédits : voir l'intervention de la Direction des grands parcs et du verdissement pour les comptes de provenance et d'imputation

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne des travaux de drainage au parc-nature du Bois-de-la-Roche qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier permet de pratiquer une gestion responsable des ressources en améliorant la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau. Le dossier comporte également un volet social en permettant aux terres d'être cultivées dans le cadre du projet « Cultiver l'espoir » pour redonner une partie des récoltes aux moins bien nantis de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Pour permettre au projet « Cultiver l'espoir » du Regroupement des Magasins-Partage de bénéficier des récoltes en 2014, les travaux de drainage doivent être réalisés en 2013 afin que les sols soient préparés et ensemencés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucune opération de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : juillet 2013

Fin des travaux : septembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses de la déclaration des liens d'affaires et les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont fait partie des documents lors de l'appel d'offres. De plus, une clause a été insérée dans le cahier des charges en ce qui concerne les dispositions visant à favoriser l'intégrité en matière de contrats.

Ce dossier respecte les politiques suivantes :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Sincheng PHOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie LAFOREST
Architecte paysagiste

Tél : 514-868-1158

Télécop.: 514 872-1416

ENDOSSÉ PAR

Daniel GROULX
Chef de division

Tél : 514-872-6762

Télécop. : 514 872-1458

Date d'endos. : 2013-05-31

Dossier # :1131246010



Dossier # : 1133456003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. pour les travaux de réfection des trottoirs au Centre de formation du SIM situé au 6 700 rue Notre-Dame Est dans l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (0422) - Autoriser une dépense totale de 88 720,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation no 13857 (2 soumissionnaires - 1 seul conforme).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection de trottoirs au Centre de formation du Service de sécurité incendie de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 88 720,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13857;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-06-21 18:27

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1133456003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. pour les travaux de réfection des trottoirs au Centre de formation du SIM situé au 6 700 rue Notre-Dame Est dans l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (0422) - Autoriser une dépense totale de 88 720,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation no 13857 (2 soumissionnaires - 1 seul conforme).

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux à réaliser sont situés au 6700 rue Notre-Dame Est, dans l'arrondissement de Mercier Hochelaga-Maisonneuve. Cet immeuble a été construit en 1961. Le bâtiment est occupé par le Service de sécurité incendie de Montréal pour son centre de formation. Les trottoirs ont atteint leur durée de vie utile. De plus, la dénivellation entre le plancher intérieur et le palier extérieur du trottoir de l'entrée principale est trop grande pour permettre un accès universel.

Pour réaliser ce projet, des plans ont été préparés par des professionnels externes, pour répondre aux besoins des occupants.

Un appel d'offres sur invitation a été lancé du 16 mai au 27 mai 2013, soit pour une durée de 12 jours. Aucun addenda n'a été émis durant la période d'appel d'offres.

Il n'a pas été jugé nécessaire de faire des visites de soumissionnaires. La portée des travaux étant les trottoirs à l'avant du bâtiment, les soumissionnaires ont pu en tout temps constater visuellement l'étendue des travaux sur le site.

La validité des soumissions est de 120 jours, soit jusqu'au 23 septembre 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0349 - 14 mars 2012 - d'approuver un projet de convention par lequel Génivar inc. et Tremblay L'Écuyer architectes S.E.N.C. firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance du

chantier dans le cadre de la rénovation et la mise à niveau de bâtiments occupés par le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 232 328,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11799 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Pour cet appel d'offres sur invitation, cinq entrepreneurs spécialisés en pavage ont été invités à soumissionner. En voici la liste :

- Les Entreprises Daniel Robert Inc
- Les Constructions et Pavage Jeskar Inc
- La Cie de pavage Broadway Ltée
- Les entrepreneurs Bucaro Inc.
- Les pavages Dancar (2009) Inc

Il y a eu deux preneurs de cahier de charge, et les deux ont déposé leur soumission.

Un seul soumissionnaire est conforme, puisque le deuxième soumissionnaire, Les Entrepreneurs Bucaro, a indiqué au bordereau de soumission une somme supérieure à 100 000 \$. Selon la Loi des cités et villes à l'article 573.1, un appel d'offres sur invitation est conforme lorsque la dépense est d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$. Cela rend donc la soumission de ce dernier non conforme.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à la firme Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour l'exécution des travaux de réfection de trottoirs, incluant la modification de l'accès principal pour permettre l'accessibilité universelle. La réfection de 400 mètres carrés de trottoirs, de 30 mètres linéaires de bordure de béton, le ragréage des surfaces attenantes de pavage et de gazon ainsi que la construction d'une rampe d'accès sont prévus à ce contrat.

JUSTIFICATION

Les entrepreneurs qui ont été conviés à cet appel d'offres sur invitation sont habituellement les plus bas soumissionnaires d'appel d'offres similaires et dont les licences correspondent à la nature des travaux à exécuter. Des deux soumissions reçues, une seule est conforme; veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe. Parmi les trois firmes qui ont choisi de ne pas venir prendre les documents d'appel d'offres, une d'entre elles estime ne pas avoir le temps pour faire ce projet et les deux autres ne peuvent rencontrer les exigences de la Ville concernant la garantie de soumission.

Tableau d'analyse des soumissions reçues :

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Les Constructions et Pavage Jeskar inc	77 148,23 \$	11 572,23 \$	88 720,46 \$
Estimation des professionnels externes (\$)			82 506,06 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)			6 214,40 \$
(la plus basse – estimation des professionnels)			
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)			7,53%
((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			

Les montants des présentes soumissions comprennent les taxes applicables en vigueur et des contingences de 15 %.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur à l'estimation des professionnels qui était de 82 506,06 \$ (incluant les contingences et les taxes applicables). Cette différence correspond à 6 214,40 \$ (7,53 %). Comme mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et le plus bas soumissionnaire s'explique par l'envergure du projet compte tenu des faibles quantités et d'autre part de la nature du contrat qui est du type forfaitaire. Toutefois, cette différence de 7,53 % demeure dans les limites jugées acceptables.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que la firme Les Constructions et Pavage Jeskar inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe).

La firme Les Constructions et Pavage Jeskar inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 88 720,46 \$ incluant les contingences et les taxes; et il est détaillé en pièces jointes.
Le coût des travaux est prévu au budget PTI du SIM.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la Sécurité publique (SIM) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé de procéder à la réfection des trottoirs, car ceux-ci ont atteint leur durée de vie utile. Il est essentiel que les travaux de réfection des trottoirs se réalisent en saison automnale plutôt qu'en saison hivernale.
La détérioration des trottoirs va se poursuivre et pourrait occasionner des problèmes de sécurité pour les utilisateurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat 13857 - Mandat: 17059-2-001

Octroi du contrat au CE : juin

Réalisation des travaux : juillet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'appel d'offres sur invitation respecte toutes les lois et tous les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. Les clauses relatives à la collusion et à la fraude sont incluses dans les documents d'appel d'offres.

Le processus d'octroi de contrat a été appliqué pour retenir le plus bas soumissionnaire conforme.

Le présent dossier respecte les encadrements suivants : « Confidentialité des estimations des contrats » et « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles (Guy AUCOIN)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Erlend LAMBERT
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-8634

Télécop.: 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Tél : 514-872-3957

Télécop. : 514 280-3597

Danielle Lavigne, chef de section
Section gestion immobilière -
agglomération
Tél.: 514 872-7977

Date d'endos. : 2013-06-07

Dossier # :1133456003



Dossier # : 1135309010

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse de 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 462 281,65 \$. Appel d'offres public # 1135309010 (6 soumissionnaires)

1. d'accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 462 281,65\$. Appel d'offres public # 1135309010.
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération

Signé par Claude CARETTE **Le** 2013-06-25 14:19

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION

Dossier # :1135309010

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse de 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 462 281,65 \$. Appel d'offres public # 1135309010 (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Plan de transport de la Ville

En 2008, l'administration municipale se dotait d'un Plan de transport dans lequel sont identifiés plusieurs projets concernant la signalisation lumineuse, dont entre autres :

- L'ajout de feux de piétons à décompte numérique;
- L'ajout de signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle;
- Le remplacement des feux incandescents par des feux à diode;
- L'adaptation des feux de circulation aux besoins des piétons;
- L'implantation de mesures prioritaires pour autobus sur 240 km d'artères;
- La mise aux normes des feux de circulation.

Le volet signalisation lumineuse du Plan de transport concerne entre autres les 1716 intersections situées sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Il comprend les éléments décrits précédemment de même que les mesures correctives pour les intersections les plus accidentées, le remplacement des contrôleurs mécaniques par des contrôleurs électroniques, la préparation de nouveaux plans de coordination des feux et l'implantation de ces mesures sur les lieux.

En outre, ces mesures répondent à plusieurs objectifs du Plan de transport :

- Volet transport en commun : implanter des mesures prioritaires aux autobus sur 240 km d'artères en 10 ans;
- Volet sécurité routière : réduire de 40 % le nombre d'accidents sur 10 ans;
- Volet réseau cyclable : doubler le réseau cyclable sur 7 ans;
- Volet signalisation lumineuse : effectuer la mise aux normes des feux de circulation.

Projets de mise aux normes des feux (MAN)

Les contrôleurs électromécaniques des feux de circulation ont dépassé leur durée de vie utile de 20 ans et sont âgés pour la plupart de 30 à 40 ans. Il en résulte de multiples pannes causant de nombreux inconvénients aux usagers de la route. Par conséquent, la Ville de Montréal a amorcé, en 2002, un premier projet de Mise aux Normes des feux de circulation (MAN 1) situées sur le territoire des 9 arrondissements de l'ex-Montréal. Ce premier projet comprenait autant des intersections du réseau artériel que du réseau local.

La première phase (MAN 1) qui visait 802 intersections, dont 633 se trouvaient sur le réseau artériel, s'est terminée en 2010. Au total, le réseau artériel comprend 1716 intersections munies de feu. La première phase du projet a donc permis de mettre aux normes 37% (633/1716) des feux du réseau artériel.

La deuxième phase de mise aux normes (MAN 2), amorcée en 2010, vise donc à compléter les 1083 intersections restantes du réseau artériel (aucune intersection du réseau local n'est visée par le projet MAN 2). Cette phase doit être complétée pour 2017. À ce jour, 258 des 1083 intersections visées dans le projet MAN 2 sont complétées, soit 24% de ce programme.

Intersections du réseau artériel mises aux normes					
		MAN 2		Total réseau artériel	
Année	Nbr. Intersections	Cumul Man2	%	Cumul total	%
Projet Man 1	633	0	0	633	37
Man 2 (antérieur au 1er janvier 2013)	258	258	24	891	52
Man 2 2013	165	423	39	1056	62
Man 2 2014	165	588	54	1221	71
Man 2 2015	165	753	70	1386	81
Man 2 2016	165	918	85	1551	90
Man 2 2017	165	1083	100	1716	100

Le présent mandat (sixième d'une série de 10) vise l'installation d'équipements nécessaires à la mise aux normes de 40 de ces intersections munies de feu. Ces 40 intersections s'ajoutent aux 93 des cinq premiers mandats et porteront le total des intersections mises à jour à 391 (36%) du programme MAN 2.

L'appel d'offres a été lancé le 18 mars pour une période de 24 jours calendrier. Il a été publié dans le SEAO et dans La Presse. Les soumissions seront valides pour une durée de 120 jours

Un addenda a été émis:

Addenda #1 – Ajout de dessins de références et confirmation de la fourniture et l'installation des caissons ainsi que le décontacteur par l'entrepreneur. (Publié le 2013-04-09)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0745 -29 mai 2013 - Accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation

lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 156 294,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1125309010

CE13 0744 - 29 mai 2013 - Accorder à Systèmes Urbains, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 12 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 183 055,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309001

CE13 0746 - 29 mai 2013 - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 16 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 201 851,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309003

CE13 0742 - 29 mai 2013 - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 464 128,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309004

CE13 0743 - 29 mai 2013 - Accorder à Installume inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 6 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 14 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 151 087,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309008

CM12 0296 - 16 avril 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à Cima+ s.e.n.c. pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport, incluant la mise aux normes des feux de circulation, pour une somme maximale de 1 132 185,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11732 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

CG12 0076 - 22 mars 2012 - approuver la prolongation des cinq conventions de services professionnels intervenues entre la Ville et le Consortium SNC-Lavalin/Dessau, Consortium BPR/Séguin, Consortium CIMA+/Tecsult inc., Consortium ART et Consortium SM/Génivar, du 1er mai 2012 au 1er mai 2014, pour les fins de préparation et études préliminaires d'avant-projets, des plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et structures connexes.

CM12 0286 - 16 mars 2012 -Autoriser une dépense additionnelle de 675 270,15 \$, taxes incluses, pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation / Approuver un projet d'addenda numéro 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Consortium Génivar / Séguin / Axor (CG08 0539), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 244 084,46 \$ à 5 919 354,61 \$, taxes incluses.

CG08 0539 - 28 octobre 2008 - approuver 3 projets de convention avec les firmes Consortium Génivar / Séguin / Axor, Consortium TecSult-Dessau et Le Consortium Cima+ / SM, pour les services professionnels nécessaires à la réalisation du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation - plans,

devis et surveillance des travaux pour une dépense totale de 10 658 374,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10789 (4 soum.) (1080398002)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat afin de réaliser des travaux de signalisation lumineuse et aérienne à divers endroits sur le territoire de la Ville de Montréal. Le contrat regroupera les travaux à 40 intersections. Les intersections n'ont toujours pas été déterminées car elle seront déterminés en fonction de l'avancement de la réalisation des plans.

Le projet de mise aux normes des feux de circulation aux 40 intersections consiste essentiellement à :

1. Ajouter, là où requis, des composants supplémentaires en vue d'améliorer la sécurité des usagers;
2. Remplacer les éléments de la signalisation lumineuse (feux piétons à décompte numérique, signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle, lentilles de feux à diodes, feux de priorité pour autobus) qui sont trouvés non conformes par rapport à:
 - leur hauteur (trop haut ou trop bas),
 - leur position par rapport au cône de visibilité (trop éloignés de la chaussée, masqués partiellement par des arbres ou autres obstacles),
 - leurs caractéristiques (diamètre des têtes de feux trop petit, feux de piétons sans décompte numérique, bouton d'appel piéton sans signal de confirmation, etc.),
 - leur fonctionnement (temps de dégagement trop court, absence d'intervalle tout rouge),
 - l'absence de moniteur de conflits dans les contrôleurs mécaniques.

Il est à noter que ce dossier est le sixième d'une série de 10 contrats semblables. Les prochaines demandes de contrat de réalisation seront soumises en fonction de l'avancement de la préparation des plans de mise aux normes des feux de circulation.

JUSTIFICATION

La mise aux normes des intersections restantes, d'ici à 2017, doit être réalisée afin de répondre à l'échéance imposée par le gouvernement du Québec relativement à la mise aux normes entre autres des feux piétons.

La Direction des transports n'a pas d'équipe interne pour réaliser les travaux de mise aux normes sur le terrain. Il est donc essentiel de recourir aux services d'entrepreneurs en construction pour la portion de réalisation des travaux.

À noter, que le choix de recourir à une dizaine de contrats de plus petites tailles plutôt qu'à un seul plus gros contrat repose sur deux principaux éléments. D'une part, ceci permet de respecter la capacité de réalisation des plans et devis à l'interne et procéder à la réalisation des travaux au fur et à mesure. D'autre part, compte tenu de la taille modeste de plusieurs entrepreneurs aptes à soumissionner pour ces travaux, la division en plusieurs contrats, permet une réalisation simultanée des différents contrats par deux entrepreneurs distincts. Ceci a également pour effet de favoriser une saine compétition entre les entrepreneurs.

Se référer aux tableaux en pièce jointe pour les détails.

Soumissionnaires conformes	Prix de base (\$)	Autre (Contingents) (\$)	Total (\$)

Bruneau Électrique Inc.	420 715,95	41 565,70	462 281,65
Construction N.R.C. Inc.	443 458,58	43 812,62	487 271,19
Pierre Brossard (1981) Ltee	464 407,94	45 882,36	510 290,30
Systèmes Urbains Inc.	478 595,51	47 284,06	525 879,57
Néolect/Le Saux Inc.	525 651,79	51 933,10	577 584,89
Girard & Girard Inc.	551 698,34	54 506,44	606 204,78
Dernière estimation réalisée	547 936,36	54 134,76	602 071,12
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			528 252,06
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			14,27 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			143 923,13
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			31,13%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-139 789,48
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-23,22%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			24 989,55
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			5,41%

Deux principaux facteurs expliquent l'écart (-23,22%) entre l'estimation et le montant de la plus basse soumission.

1. Le temps de l'année, mais surtout le contexte actuel de rareté d'octroi de contrats de ce type, incite les entrepreneurs à déposer des soumissions agressives.
2. La venue de nouvelles entreprises dans le bassin des soumissionnaires, incite les entreprises à revoir leurs soumissions à la baisse

À noter que le Service du contrôleur général a remis le 2 mai un rapport de vérification des soumissions reliées aux cinq premiers contrats (CE13 0742 à 0746) et que ce rapport a été présenté aux membres du comité exécutif à la séance du 29 mai dernier. La principale conclusion est formulée ainsi:

«Après chaque soumission, on constate un ajustement à la baisse des prix soumis pour battre son concurrent. Cette compétition favorise la baisse des prix et ne s'apparente pas à de la collusion.»

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (biens et services)

Appel d'offres public : # 1135309010

Titre : Travaux de mise aux normes des feux de circulation de diverses intersections (40 intersections). – Arrondissement : Tous les arrondissements de la Ville de Montréal - (18 mois)

Date de lancement : 18 mars 2013

Date d'ouverture : 10 avril 2013

86% (6/7) des preneurs du cahier de charge ont déposé une soumission.

Soumissionnaires : (6)

- Bruneau Électrique Inc.
- Construction N.R.C. Inc
- Pierre Brossard (1981) ltee
- Systèmes Urbains Inc.
- Néoelect/LeSaux Inc.
- Girard & Girard Inc.

Analyse des soumissions :

L'appel d'offres publiques # 1135309010 a été lancé le 18 mars 2013 pour une période de 24 jours en vue d'octroyer un contrat pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal.

Suite à l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie « Bruneau Électrique Inc» a été déclarée la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Bruneau Électrique Inc.

Montant de l'offre :

Articles 1 à 52

365 919,50\$+ TPS (5 %) 18 295,98 \$ + TVQ (9,975 %) 36 500,47 \$ = 420 715,95\$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Le tableau des prix unitaires détaillés se trouve en pièce jointe.

Adjudicataire recommandé :

D'accorder à la compagnie « Bruneau Électrique Inc.» un (1) contrat pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, d'une durée de dix-huit (18) mois, destiné à l'usage du Service des infrastructures, des transports et de l'environnement - Direction des transports - Division de l'exploitation du réseau artériel, pour un montant totalisant 462 281,65 \$ taxes et contingents inclus, le tout conformément à l'appel d'offres publiques # 1135309010.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 462 281,65\$ (incluant taxes et contingences). Les frais de contingence sont entre autres dus aux imprévus pouvant survenir lors de l'intégration des différents équipements.

À noter que comme le présent contrat s'échelonne sur une période de 18 mois, nous prévoyons la répartition suivante des montants pour les travaux:

2013: 100 000,00\$

2014: 362 281,65\$

La totalité des dépenses sera assumée par l'agglomération, étant donné que ces 40

intersections sont situées sur le réseau artériel situé dans les délimitations du centre-ville de Montréal. Il n'y aura donc aucun travaux effectués à l'extérieur des délimitations du centre-ville dans le cadre de ce contrat. Le financement du présent dossier est prévu au PTI 2013-2015 de la Direction des transports.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise aux normes des feux de circulation s'inscrit dans une perspective de développement durable de différentes façons. Premièrement, la mise aux normes des feux permet d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. De plus, la mise aux normes intègre au fonctionnement des feux de circulation de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite ce qui permet des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. Finalement, en favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, la mise aux normes des feux favorise le développement économique de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les changements de réglementation concernant les feux de circulation du gouvernement du Québec obligent la Ville de Montréal à rendre ses feux de circulation conformes aux nouvelles normes du gouvernement du Québec, sans quoi, elle se retrouve dans une situation d'illégalité

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À ce stade du dossier, aucune stratégie de communication n'est requise

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les étapes suivantes seront nécessaires:

- Comité exécutif 3 juillet mai 2013
- Octroi de contrats: début juillet 2013
- Réalisation des travaux: juillet 2013 à décembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans le cahier des charges.

Le présent dossier est conforme aux politiques suivantes:

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement
- Encadrement sur les contingences, incidences et déboursés dans les contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugues BESSETTE
Ingénieur

Tél : 514 872-5798
Télécop.: 514-872-9458

ENDOSSÉ PAR

Anna VIZIOLI
Ingenieur(e) - c/e

Tél : 514-872-5531
Télécop. : 514-872-9458
Date d'endos. : 2013-06-12

Dossier # :1135309010



Dossier # : 1133334014

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. au montant de 343 132,54 \$, taxes incluses, pour les travaux de fourniture et de remplacement des rails et attaches sur les dessableurs de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Appel d'offres 1908-AE - 4 soumissions

Il est recommandé:

1- d'accorder un contrat à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de fourniture et de remplacement des rails et attaches sur les dessableurs de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 343 132,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1908-AE;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-06-19 16:07

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1133334014

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. au montant de 343 132,54 \$, taxes incluses, pour les travaux de fourniture et de remplacement des rails et attaches sur les dessableurs de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Appel d'offres 1908-AE - 4 soumissions

CONTENU

CONTEXTE

Suite aux opérations de pompage et de dégrillage, la prochaine opération consiste au dessablage des eaux usées permettant d'enlever le sable au fond des bassins.

Le dessablage est effectué par 14 dessableurs constitués d'une cabine (communément appelée pont), munie d'une pompe pour aspirer le sable au fond d'un réservoir de béton. Ce pont fait des allées et retours 24 heures par jour sur deux rails de chemin de fer parallèles. Le pont est actionné par deux engrenages opérant sur des crémaillères boulonnées à même les rails. Ces derniers sont assis sur les plaques d'acier des crémaillères, sous lesquelles il y a des pièces de caoutchouc et l'ensemble est retenu par des attaches (voir photos en pièces jointes).

Chacun des dessableurs possède 486 pieds de rail, 376 attaches et 172 pièces de caoutchouc.

Un appel d'offres a donc été lancé le 8 mai 2013 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 mai 2013. La validité des soumissions est de 180 jours. Le montant des contingences prévu au contrat est de 10 %.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Bon de commande DEU 2243 - Octroyer à la firme Les Entreprises L.M. inc., un contrat pour la réparation des rails de quatre (4) dessableurs à la Station d'épuration des eaux usées, au montant de 91 060,20 \$ toutes taxes incluses – appel d'offres sur invitation P12-059-AE - (2 soumissions).

DESCRIPTION

Remplacement des rails, attaches et caoutchouc sur 14 dessableurs.

JUSTIFICATION

Suite aux opérations quotidiennes et en continu depuis plus de vingt ans, les rails sont usés, les pièces de caoutchouc de support se sont affaïssées et les attaches sont endommagées ce qui provoque un mouvement latéral et vertical du rail et causent des problèmes d'entraînement aux crémaillères.

Les rails et les attaches sont endommagés par la rouille. Leur remplacement est requis pour assurer leur bon fonctionnement et réduire les frais d'entretien.

Deux entreprises ont déclaré publiquement s'être procuré les documents d'appels d'offres et quatre entreprises ont déposé une soumission.

Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Socomec industriel inc.	311 938,67 \$	31 193,87 \$	343 132,54 \$
2. Mécanique CN-C (2002) inc.	383 533,61 \$	38 353,35 \$	421 886,96 \$
3. RB & C Maintenance de voies inc	385 971,07 \$	38 597,11 \$	424 568,18 \$
4. Rail Cantech	626 571,21 \$	62 657,12 \$	689 228,33 \$
Estimation interne des professionnels	428 971,73 \$	42 897,17 \$	471 868,90 \$
Coût moyen des soumissions reçues			469 704,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			36,89%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			346 095,79 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			100,86%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(128 736,36 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-27,28%
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (\$)			(78 754,42 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (%)			-18,67%

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation interne de 27,28 %. Le bordereau des prix était constitué d'un seul article à prix forfaitaire et l'estimation était basée sur un projet similaire réalisé en 2012. De plus, cette firme est le plus bas soumissionnaire sur deux appels d'offres publics lancés au cours des derniers mois pour des travaux à la Station d'épuration et a probablement optimisé ses coûts de revient.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Socomec Industriel inc. au prix de sa

soumission, soit 343 132,54 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites - Socomec Industriel inc. 3200 Des Chantiers, Sorel-Tracy J3R 0E2 Québec - no de licence 8104-3846-33 et l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 27 mai 2013 avec sa soumission.

Socomec Industriel inc. a reçu son certificat d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers le 18 juin 2013. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les travaux de fourniture et de remplacement des rails et attaches sur les dessableurs à la Station d'épuration des eaux usées est de 343 132,54 \$, taxes incluses, et représente un montant net pour l'agglomération de 328 210,49 \$ lorsque diminué de la ristourne fédérale.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	328
Réserve de l'eau de l'agglomération	328
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le bon fonctionnement des dessableurs est essentiel à l'opération de la Station.

Le mauvais fonctionnement des dessableurs réduit la capacité d'emmagasinement et pourrait compromettre la décantation des boues.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape du projet, il n'y a pas d'actions de communications prévues, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 3 juillet 2013

Début des travaux : 15 juillet 2013

Fin des travaux : 15 août 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et la fraude seront incluses dans les Directives aux soumissionnaires des documents d'appel d'offres.

Le contrat respectera les encadrements suivants :

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement;
- encadrement « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Sophie GASCON)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

Tél : 280-4418
Télécop.: 280-4387

ENDOSSÉ PAR

Richard FONTAINE
Directeur - Direction de l'épuration des eaux usées

Tél : 280-3706
Télécop. : 514-280-4387
Date d'endos. : 2013-06-17

Dossier # :1133334014



Dossier # : 1135350003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Groupe Atwill-Morin Inc. pour les travaux de réfection de la toiture et de la maçonnerie de la tour à boyaux à la caserne de pompiers n° 40 (0419), située au 8639, avenue Pierre-De Coubertin, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 296 272,65 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5660 (8 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 296 272,65 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la toiture et de la maçonnerie de la tour à boyaux à la caserne de pompiers n° 40, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à la firme Groupe Atwill-Morin Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 279 502,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5660;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Agglomération.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-06-19 08:51

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1135350003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Groupe Atwill-Morin Inc. pour les travaux de réfection de la toiture et de la maçonnerie de la tour à boyaux à la caserne de pompiers n° 40 (0419), située au 8639, avenue Pierre-De Coubertin, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 296 272,65 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5660 (8 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 40 est située au 8639, avenue Pierre-De Coubertin, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (voir photo du bâtiment en pièce jointe). Le bâtiment a été construit en 1914 pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

En 2009, la Ville a mandaté les firmes Riopel + Associés architectes, Caron Beaudoin et associés inc., Pasquin St-Jean et associés inc. afin que celles-ci réalisent des projets de rénovation et de mise à niveau de bâtiments occupés par le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). En 2012, une inspection détaillée de l'ensemble de la tour à boyaux de la caserne n° 40, effectuée en compagnie d'un maçon, a permis aux professionnels d'émettre les recommandations pour les travaux correctifs à exécuter dans le présent mandat.

L'ensemble de la tour à boyaux présente des signes de vieillissement avancé, en fonction de son âge de près de 100 ans. La toiture de la partie haute et celle de la partie médiane de la tour sont dans un état de détérioration sévère, présentant plusieurs percements et de la corrosion avancée sur toute leur surface. La maçonnerie des quatre façades de la tour présente des problèmes de fissuration et de délaminage des briques et des éléments en pierre. En plus, les fenêtres de la tour à boyaux sont en très mauvais état et elles sont à remplacer. Les travaux prendront en considération l'aspect patrimonial du bâtiment.

À cet effet, un appel d'offres a été lancé afin de réaliser ces travaux.

L'appel d'offres public a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse le 8 mai 2013. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 27 mai 2013. La période d'appel d'offres a duré 20 jours de calendrier. Un seul addenda a été émis durant la période d'appel d'offres (voir le tableau ci-dessous).

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	2013-05-24	Précisions sur la portée des travaux

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées les 13, 14, 15 et 16 mai 2013 inclusivement.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0067 - 2 avril 2009 - d'approuver le projet de convention par lequel Riopel + Associés architectes, Caron Beaudoin et associés inc. et Pasquin St-Jean et associés inc., s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels en architecture et en ingénierie requis pour les divers projets de protection des bâtiments du SIM, pour une somme maximale de 545 193,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 08-10866 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

À la suite d'un appel d'offres public, il y eut treize preneurs de cahier des charges sur le site SÉAO, dont la liste est ci-dessous et huit ont déposé une soumission. Sur les cinq preneurs de cahier des charges qui n'ont pas soumissionné, il y a deux entrepreneurs, Couvreur RB Proulx Inc. et M.C. Rainville Inc., qui n'ont pas les licences adéquates pour réaliser ce type de travaux. Par conséquent, ils ne peuvent pas déposer de soumission.

1	A.G.L. Construction Inc.
2	Céleb Construction Ltée
3	Les Constructions F.G.P. Inc.
4	9114-6381 Québec Inc. (Construction PDN & Fils)
5	9182-9119 Qc. Inc. (Constructions J.B.A.)
6	Couverture Montréal-Nord Ltée
7	Couvreur RB Proulx Inc.
8	Groupe Atwill-Morin Inc.
9	Les Entreprises Denpro Inc.
10	M.C. Rainville Inc.
11	Maçonnerie Demers Inc.
12	Maçonnerie Rainville & Frères Inc.
13	St-Denis Thompson Inc.

Le présent dossier vise à accorder à la firme Groupe Atwill-Morin Inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la toiture et de la maçonnerie de la tour à boyaux. Les interventions à effectuer touchent la tour à boyaux dans son ensemble.

JUSTIFICATION

Les huit soumissions reçues sont conformes; voir le tableau d'analyse de conformité des soumissions en pièce jointe, préparé par les professionnels.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Groupe Atwill-Morin Inc.	243 045,65	36 456,85	279 502,50
9182-9119 Qc. Inc. (Constructions J.B.A.)	328 828,50	49 324,28	378 152,78
Céleb Construction Ltée	339 000,00	50 850,00	389 850,00
9114-6381 Québec Inc. (Construction PDN & Fils)	342 625,50	51 393,83	394 019,33

Couverture Montréal-Nord Ltée	373 617,01	56 042,55	429 659,56
St-Denis Thompson Inc.	398 963,25	59 844,49	458 807,74
Maçonnerie Rainville & Frères Inc.	431 880,05	64 782,01	496 662,06
Les Entreprises Denpro Inc.	510 804,03	76 620,60	587 424,63
Estimation des professionnels externes (\$)	284 255,85	42 638,38	326 894,23
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			426 759,82
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			52,69 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			307 922,14
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			110,17 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			-47 391,73
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			-14,50 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			98 650,28
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100)			35,29 %

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 326 894,23 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 47 391,73 \$ (-14,50 %). Leur estimation était basée sur des travaux similaires réalisés au cours des deux dernières années, en incluant une indexation pour l'inflation. Les coûts déposés par les soumissionnaires correspondent à la portée des travaux et à la valeur actuelle du marché. Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et le plus bas soumissionnaire est causé notamment par une baisse des coûts par l'entrepreneur au niveau du chapitre 01 - Clauses particulières et du chapitre 04 - Ouvrages de maçonnerie. Ceci peut s'expliquer par la compréhension du soumissionnaire quant à l'organisation du chantier et par sa stratégie d'entreprise.

Le coût moyen des huit soumissions est de 426 759,82 \$, ce qui représente un différentiel de 52,69 % par rapport à la plus basse soumission conforme. L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission s'élève à 98 650,28 \$, soit à 35,29 %.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que le Groupe Atwill-Morin Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse et la lettre de recommandation des professionnels en pièces jointes).

Groupe Atwill-Morin Inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 279 502,50 \$, incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 16 770,15 \$ (6 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les coûts du contrôle des matériaux.

Le montant à autoriser totalise 296 272,65 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du SIM.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur général qui réalisera les travaux devra suivre un plan de gestion et d'élimination des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans ce dossier viendrait augmenter l'état de dégradation de la toiture et de la maçonnerie de la tour et diminuer la sécurité aux abords du bâtiment pour les piétons et les occupants de la caserne.

Dans l'éventualité d'un bris, leur remplacement en urgence sera très coûteux et occasionnera des problèmes d'opération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 13721 - Mandat : 16926-2-001

Octroi du contrat au CE :	03-juil-13
Réalisation des travaux :	juillet - octobre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres public a respecté la politique de gestion contractuelle. Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges.

Le processus d'octroi du contrat a été appliqué pour retenir le plus bas soumissionnaire conforme.

La Ville de Montréal a adopté le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) demande à tous les professionnels de travailler dans cette même optique.

Le présent dossier respecte les encadrements suivants : « Confidentialité des estimations des contrats » et « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles (Guy AUCOIN)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Lucie QUINTAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina Ruxandra DOGIOIU
gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-5399
Télécop.: 514 280-3597

Danielle LAVIGNE, chef de section
Section administration
immobilière - agglomération
Tél.: 514 872-7977

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Tél : 514 872-3957
Télécop. : 514 280-3597

Date d'endos. : 2013-06-17

Dossier # :1135350003



Dossier # : 1134551001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Réhabilitaion et auscultation des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à la firme CWW Rehabilitation (Clean Water Works inc.) pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (UX-13-001) d'une dépense totale de 13 885 862,52 \$ taxes incluses (contrat 13 735 862,52 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public #10066 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 13 885 862,52 \$, taxes incluses pour le secteur Est pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à la firme Clean Water Works inc, plus bas soumissionnaire conforme pour le secteur Est, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 735 862,52 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public # 10066;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville Centrale pour un montant de 13 885 862.52 \$.

Signé par Chantal MORISSETTE Le 2013-06-17 11:43

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1134551001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Réhabilitation et auscultation des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à la firme CWW Rehabilitation (Clean Water Works inc.) pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (UX-13-001) d'une dépense totale de 13 885 862,52 \$ taxes incluses (contrat 13 735 862,52 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public #10066 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau et sont inclus au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 et priorisés au PTI 2014-2016.

Depuis quelques années, la DGSRE encourage l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchées pour la réfection des réseaux d'égout afin de minimiser les coûts et les inconvénients notamment sur la circulation et les riverains. Ces techniques représentent une solution économique. Elles permettent une réduction importante des coûts d'exécution comparativement aux techniques de reconstruction traditionnelles avec excavation. De plus, la réhabilitation des conduites comporte de nombreux avantages dont la rapidité de réalisation des travaux, la réduction des perturbations aux infrastructures environnantes, le maintien de la circulation la majorité du temps d'exécution des travaux, la diminution des impacts sur les riverains lors des travaux, la diminution de la disposition des sols et matériaux d'excavation, ainsi que la remise en état rapide des lieux.

Longueurs des réseaux d'égout réhabilités						
	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Réhabilitation (km)	2,1	11,1	12,3	11,2	22	58,7

Les travaux de réhabilitation des conduites d'égout s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié le 15 janvier 2013 sur le site électronique du SÉAO ainsi que dans le quotidien La Presse le 17 janvier 2013. La séance publique d'ouverture des soumissions s'est tenue le 13 mars 2013 et les soumissions sont valides 180 jours suivant la date d'ouverture.

Un premier addenda a été émis le 28 janvier 2013 pour les raisons suivantes :

- les bordereaux de prix ont été révisés;
- des articles au devis ont été remplacés ou ajoutés;

- des croquis ont été ajoutés;
- le cahier des prescriptions spéciales « maintien de la circulation et signalisation temporaire » a été ajouté;
- la liste des contacts pour les permis a été ajoutée;
- un formulaire a été ajouté (directive de changement);
- la carte de hiérarchie du réseau a été ajoutée;

Un deuxième addenda a été émis le 11 février 2013 : ne concerne pas le secteur Est

Un troisième addenda a été émis le 11 février 2013 pour les raisons suivantes :

- un report de la date d'ouverture des soumissions;
- des articles au devis ont été remplacés ou ajoutés;
- un bordereau a été révisé.

Un quatrième addenda a été émis le 22 février 2013 pour les raisons suivantes :

- un report de la date d'ouverture des soumissions;
- des articles au devis ont été remplacés ou ajoutés;
- modifier l'article 30 (Disposition visant à favoriser l'intégrité en matière de contrats) de l'avis aux soumissionnaires à la suite de l'adoption du décret 96-2013.

Un cinquième addenda a été émis le 28 février 2013 pour les raisons suivantes :

- Le titre du projet a été modifié afin de respecter le libellé du décret 96-2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0120 - 19 avril 2012 - Accorder deux contrats à CWW Rehabilitation (Clean Water Works inc.) pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage, le premier pour le secteur Ouest pour une dépense totale de 11 243 809,55 \$, taxes incluses et le deuxième pour le secteur Est pour une dépense totale de 11 775 563,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10017 (2 soum.)

CG11 0073 - 24 mars 2011 - Octroyer un contrat à Insituform Technologies limitée pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 12 049 926,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9979 - (4 soum.)

DESCRIPTION

La réhabilitation des conduites d'égout sans tranchées offre les avantages économiques et environnementaux suivants :

- Diminution des inconvénients et des impacts sur la circulation et les riverains;
- Réduction importante des coûts d'exécution comparativement aux techniques de reconstruction traditionnelle;
- Réduction des perturbations aux infrastructures environnantes;
- Diminution des quantités de sols et matériaux excavés à disposer;
- Remise en état plus rapide des lieux.

Étant donné l'envergure des travaux, la DGSRE a décidé de diviser le projet en deux secteurs, soit le secteur Ouest et le secteur Est. La présente demande d'octroi de contrat a comme objet le secteur Est dont la longueur totale des conduites d'égout à réhabiliter par chemisage structural prévue est de 17 km ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,41 %. Le secteur Est regroupe les arrondissements suivants : Anjou, Mercier-Hochelaga—Maisonnette, Montréal-Nord, Le Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, Rosemont—La-Petite-Patrie, Saint-Léonard et Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension.

Des clauses sont prévues aux documents d'appel d'offres permettant le retrait, la modification ou l'ajout de tronçons d'égout à la suite des recommandations techniques obtenues après l'octroi du

contrat (ex. : détérioration trop avancée de la conduite, capacité hydraulique insuffisante, etc.). Par ailleurs, des clauses prévoient que des travaux d'excavation et de réparations ponctuelles, préalables aux travaux de réhabilitation des conduites d'égout, peuvent être faits en cours de contrat.

Pour contrer les plaintes dont un contrat similaire a été l'objet en 2010, des mesures préventives pour éviter la migration des odeurs de styrène dans les bâtiments ont été prévues aux contrats 2011, 2012 ainsi qu'au présent contrat. Ces dispositions prévoient, entre autres, l'installation d'un tube de moulage externe (pre-liner) avant chemisage et, si nécessaire, l'utilisation de ventilateurs lors de l'application d'une résine conventionnelle avec styrène.

Afin de s'assurer que l'adjudicataire possède l'expertise et les ressources nécessaires pour réaliser les travaux conformément au devis, des clauses de conformité sur l'expérience et les qualifications du soumissionnaire, des sous-traitants, des équipements, des produits de gainage, de la planification et de la gestion des travaux, ont été insérées aux documents d'appel d'offres. Enfin, les travaux devront être réalisés avant le 26 août 2014, mais la Ville se réserve le droit de reporter certains travaux à sa demande sans coûts supplémentaires.

Ce contrat comprend des contingences d'un montant de 777 501,65 \$ (taxes incluses) correspondant à 6 % du coût des travaux afin de couvrir les imprévus.

Dans le cadre de ce contrat, des dépenses incidentes sont aussi prévues et peuvent comprendre des dépenses en matière de communication, de distribution d'avis, de gestion des impacts, d'éventuels travaux effectués par des tiers ainsi que des analyses de laboratoires.

JUSTIFICATION

Ces travaux sont proposés par la DGSRE et sont prévus au PTI 2013-2015 et priorisés au PTI 2014-2016. Ils sont admissibles au programme de subvention TECQ. Chaque tronçon d'égout a été inspecté. L'analyse des inspections télévisées et des rapports d'inspection recommande la réhabilitation comme méthode d'intervention afin de préserver la pérennité des réseaux. Les tronçons sélectionnés ont une cote d'intégrité structurale élevée rencontrant les critères d'admissibilité du programme TECQ. Le stade actuel de détérioration de ces conduites, dont certaines sections sont critiques, nécessite une intervention rapide de réhabilitation pour éviter de coûteuses reconstructions à moyen terme.

À la suite du processus d'appel d'offres public, sept (7) compagnies ont pris possession des documents et trois (3) d'entre elles (43%) ont soumis des prix. La liste des commandes du SEAO est présentée en pièces jointe.

Les compagnies n'ayant pas soumis d'offres sont les suivantes :

175784 Canada Inc. est une compagnie d'excavation qui n'est pas spécialisé dans le domaine de la réhabilitation d'égouts

Gainage PRS est intéressé comme sous-traitant pour une partie des travaux (gainage des drains de puisard) uniquement

Manorex Construction Inc., est intéressé par les travaux à titre de sous-traitant pour les travaux d'excavation uniquement.

Paysagistes Solarco, erreur de leur part, ne sont pas dans le domaine d'activité de l'appel d'offres.

Résultats des trois soumissionnaires conformes:

Contrat : Secteur Est - UX-13-001

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
1 CWW Réhabilitation (Clean Water Works inc.)	12 958 360,87 \$	777 501,65 \$	13 735 862,52 \$
2 Insituform Technologies limited	14 136 247,53 \$	848 174,85 \$	14 984 422,39 \$
3 Véolia ES Canada Services Industriels inc.	18 698 662,49 \$	1 121 919,75 \$	19 820 582,24 \$
Estimation des travaux professionnels internes (\$)	18 195 815,00 \$	1 091 748,90 \$	19 287 563,90 \$
Coût moyen des soumissions reçues			16 180 289,08 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			17,80%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			6 084 719,64 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			44,30%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (\$)			-5 551 701,30 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (%)			-28,78%

EXPLICATION DES ÉCARTS

Le montant de la plus basse soumission conforme est de 28,78 % inférieur au montant de l'estimation. L'estimation pour les travaux de réhabilitation des conduites d'égout a été préparée par les chargés de projet de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

L'écart très favorable entre l'estimation et le montant de la soumission s'explique principalement par les raisons suivantes:

- le contexte de marché favorable, les entrepreneurs soumissionnent à la baisse dans l'espoir de conserver leur personnel;
- l'augmentation des longueurs des conduites à réhabiliter comparativement aux années précédentes;
- l'amélioration de la connaissance du territoire;
- la récurrence annuel du volume qui permet aux entrepreneurs de s'équiper en conséquences;
- l'augmentation du volume dans des arrondissements à l'extérieur du centre ville dans des zones principalement résidentielles.

De plus, contrairement à l'année précédente où il n'y avait que deux (2) soumissionnaires, cette année trois (3) compagnies ont déposé une soumission. Les trois (3) entreprises ont réalisés des contrats similaires ces dernières années à la Ville de Montréal.

Il est recommandé d'octroyer le contrat pour le secteur Est à la firme CWW Rehabilitation (Clean Water Works inc.), le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges. Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres sujet à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 96-2013. L'adjudicataire recommandés, Clean Water Works Inc a reçu son attestation de l'Autorité des marchés financiers en date du 13 juin 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que le montant des contrats est supérieur à 10 000 000 \$ et il existe un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 13 735 862,52 \$ (taxes incluses) comprenant un montant de 12 958 360,87 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 777 501,65 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale de 13 885 862,52 \$ (taxes incluses) comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 150 000,00 \$ (taxes incluses) pour les incidences qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers tels que des analyses de laboratoire, la distribution d'avis, etc.

La dépense de 13 885 862,52 \$ soit un coût net de 13 281 998,09 \$ lorsque diminué de la ristourne fédérale est prévue au PTI 2013-2015 pour la portion 2013 et est priorisée au PTI 2014-2016 pour la portion 2014 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 13 281 998,09 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Advenant que le programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ne soit pas reconduit en 2014, les montants devront être prévus à l'enveloppe globale du Service de l'eau.

En résumé le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	13 282
Subventions: part Ville de Montréal	13 282
Emprunt net	0

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville Centrale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettent de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- Diminuer les infiltrations d'eau dans le réseau d'égout;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Compte tenu des quantités à réaliser pour le contrat (17 km) d'ici le 26 août 2014, il est primordial d'octroyer le contrat en juin, afin de pouvoir débiter les travaux en juillet et permettre l'exécution des travaux sur une période de quatorze (14) mois. Retarder le début des travaux peut mettre en péril la programmation PTI 2013-2015 de la DGSRE, et par conséquent, diminuer l'aide financière accordée par le programme TECQ.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 8 septembre 2013, soit la date d'échéance de la validité de la soumission (180 jours), le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leurs soumissions. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, pourrait avoir comme conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants.

De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : juin 2013
Début des travaux : juillet 2013
Fin des travaux : fin août 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement
- Encadrement « Gestion des contingences, incidences et déboursée dans tous les contrats » (C-OG-SDO-11-002)

Ce dossier respecte également la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1).

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme pour le secteur Est soit :

CWW Rehabilitation (Clean Water Works inc.)
7562, Côte-de-Liesse
Ville Saint-Laurent (Québec) H4T 1E7
Licence # 8354-8156-48

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mélanie BRISSON)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Marc LACHANCE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

George DEL RIO
Ingénieur

Tél : 514 872-5270
Télécop.: 514 872-1899

ENDOSSÉ PAR

Dominique DEVEAU
Directeur - gestion strat. des reseaux d'eau

Tél : 514-872-4023
Télécop. : 514 872-4269
Date d'endos. : 2013-06-06

Dossier # :1134551001



Dossier # : 1130230001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte de donation par lequel la Ville accepte le don de l'oeuvre d'art public intitulée "Kate & Nora" de l'artiste Robert Wilson, fait par Rufus Wainwright; approuver le projet de convention de licence par lequel l'artiste Robert Wilson permet à la Ville d'exposer et de reproduire l'oeuvre.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

- d'approuver le projet de convention par lequel la Ville accepte le don de l'oeuvre d'art public *Kate et Nora* de Robert Wilson, fait par Rufus Wainwright;

- d'approuver le projet de convention de licence par lequel l'artiste Robert Wilson permet à la Ville d'exposer et de reproduire l'oeuvre;

le tout suivant les termes et conditions prévus audits projets.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-06-13 22:17

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur - Culture et Patrimoine
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1130230001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte de donation par lequel la Ville accepte le don de l'oeuvre d'art public intitulée "Kate & Nora" de l'artiste Robert Wilson, fait par Rufus Wainwright; approuver le projet de convention de licence par lequel l'artiste Robert Wilson permet à la Ville d'exposer et de reproduire l'oeuvre.

CONTENU

CONTEXTE

Le 19 juin 2012, le conseil municipal a résolu de nommer place « Kate-McGarrigle » un espace du côté sud de l'avenue Laurier, entre les avenues Querbes et Durocher, dans l'arrondissement d'Outremont. En décembre 2012, Rufus Wainwright a déposé une proposition de donation d'oeuvre d'art pour commémorer sa mère, l'auteure-compositrice-interprète Kate McGarrigle, dans le but de l'intégrer à la place qui porte son nom. L'oeuvre est intitulée *Kate & Nora* (2013) de l'artiste américain Robert Wilson, et constitue une version extérieure et unique d'une oeuvre antérieure intitulée *Bessie Smith Breakfast Chair* .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1132 - 4 juillet 2012 - Approuver la Procédure d'acquisition d'oeuvre d'art public par donation à la Ville de Montréal.

CM12 0582 - 19 juin 2012 - Nommer la place « Kate-McGarrigle » du côté sud de l'avenue Laurier, entre les avenues Querbes et Durocher, en remplacement du nom usuel « place Laurier », dans l'arrondissement d'Outremont

DESCRIPTION

L'oeuvre *Kate & Nora* se décrit comme deux chaises liées par la même assise, reprenant ainsi la forme du confident. Elle sera réalisée en acier inoxydable peint en blanc. L'oeuvre est actuellement en cours de production et étant entendu que l'oeuvre peut varier légèrement à l'échelle réelle.

L'acte de donation qui a été préparé prévoit que la réalisation et le transport de l'oeuvre à Montréal sont payés par Monsieur Wainwright, qui transfère tous les droits de propriété de l'oeuvre à la Ville. Monsieur Wilson a consenti à Monsieur Wainwright le droit d'utiliser le design original de son oeuvre pour en réaliser une version extérieure et unique. La Ville intègre cette oeuvre à sa collection d'art public, finance et réalise les travaux d'installation de cette oeuvre à la place Kate-McGarrigle, et y installe un panneau d'identification.

Une convention de licence qui devra être signée par Monsieur Wilson accompagne parallèlement l'acte de donation. Celle-ci concerne exclusivement la question des droits de propriété intellectuelle, et est conforme aux documents qui lient la Ville aux artistes en cette matière.

JUSTIFICATION

Conformément à la *Procédure d'acquisition d'oeuvre d'art public par donation à la Ville de Montréal*, le dossier de proposition de donation a été évalué, le 18 février 2013, par un comité constitué de trois personnes : Monsieur Laurent Bouchard, coordonnateur de la Galerie d'art d'Outremont, à titre de représentant de l'arrondissement; Monsieur Jacques Des Rochers, conservateur de l'art canadien et québécois au Musée des beaux-arts de Montréal; Madame Thérèse St-Gelais, professeur d'histoire de l'art à l'Université du Québec à Montréal. Le comité a recommandé l'acceptation de la donation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts d'installation de l'oeuvre sont estimés à 10 000\$, plus les taxes applicables; ils seront assumés par la Direction de la culture et du patrimoine, dans le budget de fonctionnement de la Division des quartiers culturels. Ces dépenses comprennent l'installation de l'oeuvre et d'un panneau d'identification. L'arrondissement d'Outremont pour sa part prend en charge l'aménagement de la place, ainsi que la production d'un dépliant promotionnel sur l'oeuvre, estimés à 2000\$ plus taxes, et l'inauguration.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier avec l'action numéro 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager des quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville ne possède pas d'oeuvre de l'artiste Robert Wilson. Artiste pluridisciplinaire, Wilson est reconnu internationalement, depuis les années 1960, tant pour ses scénographies et ses mises en scènes que pour son travail en peinture et en sculpture. Parmi ses réalisations remarquables, on compte la mise en scène de l'opéra *Einstein on the Beach* (1976) de Philip Glass, qui le consacre mondialement. En 1993, il reçoit le Lion d'or en sculpture de la Biennale de Venise. Des rétrospectives de son travail ont été présentée au Centre Georges Pompidou et au Boston Museum of Fine Arts.

Cette donation permettra ainsi à la Ville d'enrichir sa collection d'art public avec une oeuvre d'un artiste reconnu, particulièrement sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont qui compte actuellement 3 oeuvres sur le domaine public. Aussi, en étant installée à la place Kate-McGarrigle, l'oeuvre *Kate & Nora* aura une fonction commémorative et contribuera à améliorer la qualité des interventions en milieu urbain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juillet 2013 : installation;
7 août 2013 : inauguration.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la *Procédure d'acquisition d'œuvre d'art public par donation à la Ville de Montréal* .

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

Avis favorable avec commentaires :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Anne-Marie POITRAS)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurent VERNET
Agent de développement culturel

Tél : 514 872-1128
Télécop.: 514 872-1007

ENDOSSÉ PAR

Richard ADAM
Chef de division

Tél : 514-872-3160
Télécop. : 514 872-5588
Date d'endos. : 2013-04-10

Dossier # :1130230001



Dossier # : 1131715001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de l'inspection des aliments
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014 entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal.

Il est recommandé:

1. d'approuver le projet d'entente entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014;
2. d'autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec au montant de 4 180 000 \$ pour l'année 2013 et au montant de 4 100 000 \$ pour l'année 2014;
3. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Roger LACHANCE **Le** 2013-06-05 08:43

Signataire :

Roger LACHANCE

Directeur
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

IDENTIFICATION **Dossier # :1131715001**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de l'inspection des aliments
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014 entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

De 1984 à 2001, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) assurait le financement des activités de l'inspection des aliments sur le territoire montréalais par le biais d'une entente de délégation avec l'ex-Communauté urbaine de Montréal (CUM). Depuis le 1^{er} janvier 2002, la Ville de Montréal a pris la relève de la CUM en ce qui a trait à l'inspection des aliments. L'entente entre le MAPAQ et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments a été renouvelée depuis 2002 pour des périodes variant de un à trois ans. La dernière entente a pris fin le 31 décembre 2012.

Rappelons que l'article 29.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet au ministre de conclure avec une municipalité que désigne le gouvernement une entente pour l'application des programmes d'inspection des aliments. Cette entente permet à la municipalité d'appliquer la réglementation provinciale sur son territoire, d'intenter des poursuites en Cour municipale et de conserver les revenus générés par les amendes. Le 4 décembre 2002, le Conseil des ministres a adopté le décret numéro 1409-2002 qui autorise le MAPAQ à conclure avec la Ville des ententes relatives à l'application sur le territoire de dispositions, de lois, de règlements, d'ordonnances ou de décrets dont le MAPAQ est responsable de l'application en matière d'inspection des aliments. Depuis le 1^{er} janvier 2003, la Ville applique la réglementation provinciale en cette matière. De plus, en vertu de l'article 165.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, la compétence de conclure et d'appliquer l'entente sur l'inspection des aliments est assimilée à une compétence d'agglomération. Il est également stipulé que pour l'application de cet article, l'agglomération est assimilée au territoire de la municipalité centrale partie à l'entente. La gestion de cette activité relève donc légalement de la Ville de Montréal.

Suite à une série de rencontres entre les représentants du MAPAQ et de la Ville, une nouvelle entente est proposée pour une période de deux ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0256 - 25 août 2011 - Approuver un projet d'entente avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, relative au fonctionnement et au financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville

DESCRIPTION

À l'instar de l'entente précédente 2010-2012, celle nouvelle entente vise :

- d'une part, l'établissement de normes spécifiques et de modalités d'intervention afin d'assurer un contrôle adéquat d'environ 13 100 établissements alimentaires des secteurs de la restauration, de la vente au détail, de la transformation et de la distribution/entreposage, situés sur le territoire de l'agglomération montréalaise et
- d'autre part, l'octroi par le MAPAQ d'une contrepartie assurant le financement complet des activités d'inspection réalisées par la Ville.

Dans l'entente 2010-2012, la Ville devait réaliser un total de 14 500 inspections par année dans les établissements alimentaires. Dans la présente entente, le nombre d'inspections a été fixé à 10 500 par an. Il importe de préciser que si le nombre d'inspections à réaliser est moins élevé, cette diminution est compensée par une durée d'inspection plus longue dans chaque établissement visité. Ainsi la durée moyenne d'une inspection a augmenté de plus de 40% de 2009 à 2012. Le nombre de 10 500 visites par an à réaliser représente donc une charge de travail similaire à l'entente précédente en termes de présence en inspection dans les établissements alimentaires. Le nombre de postes d'inspecteurs a d'ailleurs été maintenu au fil des ans malgré les restrictions budgétaires.

L'augmentation de la durée moyenne d'inspection s'explique principalement par l'application rigoureuse de la méthode d'inspection dite "base risque" suite aux formations dispensées à chaque année aux inspecteurs et la mise en œuvre du Programme de gestion des risques supérieurs en sécurité des aliments du ministère.

La méthode d'inspection dite "base risque" repose sur l'analyse des risques propres aux établissements alimentaires et vise à garantir la salubrité des aliments servis et vendus aux consommateurs. L'approche est fondée sur la science et le risque à la santé humaine que peuvent représenter les aliments, et s'inspire des normes des organismes de référence internationaux. Essentiellement, la méthode d'inspection base risque permet d'évaluer, lors de l'inspection, un ensemble de points à maîtriser dont la maîtrise offre une garantie quant à l'innocuité et à la salubrité de l'aliment. Lors de l'inspection, les exigences associées à chacun des points à maîtriser sont vérifiées par l'inspecteur. Si une pratique fautive est observée, elle est associée à une pondération. L'évaluation de ces points à maîtriser et d'un ensemble de paramètres d'inspection tels que le type d'établissement, l'historique des visites précédentes, le volume de production, etc. permettent d'établir une charge de risque pour chaque établissement. De ce fait, un établissement dont la charge de risque est faible sera visité moins souvent comparativement à un lieu dont la charge de risque est élevée. Cette méthode vise donc une meilleure évaluation des risques alimentaires pour la santé afin de cibler plus efficacement les interventions d'inspection. Elle permet également d'atteindre une plus grande harmonisation chez le personnel inspecteur, puisque chacun des 23 points à maîtriser est évalué et noté.

Le Programme de gestion des risques supérieurs permet de surveiller les établissements comportant des risques supérieurs et à assurer une correction durable des mauvaises pratiques constatées en inspection. Il prescrit les suivis requis et leurs fréquences en fonction des risques en plus de classer les établissements, selon l'occurrence et de la répétition des mauvaises pratiques. Les établissements qui comportent, sur une période

donnée, une accumulation d'événements contribuant à augmenter le risque à la santé pour le consommateur (par exemple des plaintes fondées répétitives), sont suivis d'une façon rapprochée. Le programme vise la responsabilisation soutenue de chaque entreprise par des interventions progressives et rigoureuses. Différents moyens d'intervention peuvent être employés par le personnel d'inspection pour responsabiliser les exploitants aux risques allant de la remise de la remise de documents de sensibilisation, de l'émission de constats d'infraction jusqu'à la fermeture pour 5 jours du commerce ou la suspension de son permis du ministère.

Les inspecteurs de la DIA dispose également depuis fin 2010, d'un outil portable pour accomplir l'ensemble des activités reliées à l'inspection que ce soit l'inspection régulière des commerces ou le traitement des plaintes des consommateurs. Rédigé sur support informatique et imprimé sur les lieux mêmes, le rapport d'inspection, qui est remis à chaque visite au responsable de l'établissement, vise à améliorer et à harmoniser avec le MAPAQ nos communications avec les exploitants. Accessible et facile à lire et à comprendre, il combine les vérifications et les interventions effectuées dans les établissements, donne des indications claires aux exploitants sur les points à corriger ainsi que les règles à suivre en matière de sécurité des aliments.

Par ailleurs, précisons que dans l'attente de la conclusion de la nouvelle entente 2013-2014, la Division de l'inspection des aliments a maintenu, depuis le 1er janvier 2013, la prestation des services d'inspection des aliments sur le territoire selon les modalités d'application de l'entente précédente.

JUSTIFICATION

Depuis le 1er janvier 2003, les inspecteurs de la Division appliquent la réglementation provinciale suite à l'abrogation du règlement 93 de la CUM relatif à l'inspection des aliments dans les établissements de restauration et de vente au détail. C'est uniquement dans le cadre juridique d'une entente avec le MAPAQ que la Ville de Montréal peut continuer à œuvrer en matière d'inspection des aliments sur son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

De 2000 à 2010, le montant de la contrepartie financière versé annuellement par le MAPAQ à la Ville est demeuré à 3 677 995 \$. Pour chacune des années 2011 et 2012, le MAPAQ a payé une contrepartie financière de 4 177 995 \$ ce qui représentait une bonification de 500 000 \$ ou 13,6 % supplémentaire par an.

Pour la présente entente, le MAPAQ est contraint, suite aux coupures budgétaires qui lui ont été imposées par le gouvernement, de maintenir la contrepartie financière pour l'année 2013 et de la réduire de 1,9 % pour l'année 2014. Ainsi, la somme que verse le MAPAQ à la Ville pour l'année 2013 est de 4 180 000 \$ (ajout de 2,000 \$). Pour l'année 2014, le montant de la contrepartie est de 4 100 000 \$. Le MAPAQ a également opté pour une entente sur une période de deux ans afin de pouvoir réévaluer la contribution financière dans 2 ans.

Afin de maintenir l'autofinancement des activités d'inspection des aliments, la Ville a convenu avec le MAPAQ de réduire le nombre d'échantillons prélevés dans le cadre de leur programmation analytique conjointe permettant ainsi à la Division de l'expertise technique de la Ville d'affecter, en 2013, un poste permanent de technicien à d'autres activités que celles reliées à l'inspection des aliments. Un poste permanent d'agent de bureau a également été aboli en 2013 à la Division de l'inspection des aliments.

Le calcul de la contrepartie financière est déterminé en fonction des modalités et des techniques d'application prévues à l'entente et de la compatibilité des coûts d'inspection de la ville avec le budget du gouvernement.

Il importe de mentionner que la Division de l'inspection des aliments a réussi à maintenir au fil des ans l'autofinancement de ses activités et de celles du laboratoire (voir tableau en pièce jointe). Un suivi serré des dépenses en 2013 et 2014, la diminution de la masse salariale et les revenus des amendes assureront l'autofinancement des activités de la division.

La réalisation de cette activité n'engendre donc pas de coût pour les citoyens montréalais.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Faute d'entente, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sera le seul et unique responsable de l'application de la réglementation relative aux aliments sur tout le territoire du Québec y compris la Ville de Montréal. Le MAPAQ serait alors tenu d'assurer lui-même les services d'inspection des aliments sur le territoire de l'agglomération montréalaise.

Le MAPAQ ne possède pas les ressources nécessaires pour assurer la prestation adéquate des services d'inspection des aliments sur ce territoire. Ainsi la qualité des services serait compromise de façon importante mettant en péril la sécurité alimentaire des citoyens de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Patrice DOR)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Patrice TRUDEL)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUIMET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise LECLERC
Chef de section - soutien opérationnel

Tél : 514-872-3304

Télécop.: 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR

Christine VÉZINA
Chef de division inspection des aliments

Tél : 514-280-4303

Télécop. : 514 280-4318

Date d'endos. : 2013-05-17

Dossier # :1131715001



Dossier # : 1130785005

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue de SBA CANADA ULC (SBA) des espaces dans la tour de télécommunication présente sur le site, situé au 6600, Route Transcanadienne à Pointe-Claire, province de Québec, pour une période de cinq (5) ans, à compter du début des installations d'antennes et d'équipements de télécommunication pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 87 900,17\$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'approuver le bail par lequel la Ville loue de SBA CANADA ULC (SBA) des espaces dans la tour de télécommunication présente sur le site, situé au 6600, Route Transcanadienne à Pointe-Claire, province de Québec, pour une période de cinq (5) ans, à compter du début des installations d'antennes et d'équipements de télécommunication pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 87 900,17 \$ taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus dans le bail;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée à l'agglomération (réf. Règlement sur les dépenses mixtes).

Signé par Marie-Josée BONIN **Le** 2013-06-25 16:54

Signataire :

Marie-Josée BONIN

Chef de division
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1130785005

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue de SBA CANADA ULC (SBA) des espaces dans la tour de télécommunication présente sur le site, situé au 6600, Route Transcanadienne à Pointe-Claire, province de Québec, pour une période de cinq (5) ans, à compter du début des installations d'antennes et d'équipements de télécommunication pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 87 900,17\$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologie de l'information est en cours de mettre en place un nouveau système évolué de radiocommunication pour l'Agglomération de Montréal (ci-après « SÉRAM »).

Ce dernier vise à remplacer les différents systèmes de radiocommunication vocale (opérés par les différents Services au sein de l'agglomération de Montréal) par un système unique et commun à tous. Il pourra donc pourvoir aux besoins de radiocommunication vocale des différents services de sécurité qui oeuvrent sur le territoire de l'agglomération de Montréal, à savoir le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et, accessoirement, les municipalités liées.

Bien que le projet SÉRAM comporte trois (3) phases distinctes, le présent sommaire adresse des besoins liés à la phase 1 qui consiste en l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un réseau de surface composé d'antennes, d'émetteurs et de récepteurs dispersés sur le territoire de l'agglomération de Montréal; de systèmes d'enregistrement (radio et téléphonique); de serveurs (gestion, chiffrement et de télésurveillance) et de consoles radio.

Un appel d'offres public no 11-11630 a été lancé en août 2011 et un contrat a été octroyé à la firme Cassidian Communications Corp. pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal.

Dans sa soumission, la firme Cassidian Communications Corp. a retenu sept (7) sites de radiocommunication montrés sur la carte de localisation géographique de ces sites (pièces jointes) dont deux (2) appartenant à la Ville de Montréal, soient le site La Voute et celui de l'Usine Assainissement. Concernant les cinq (5) sites, dont la Ville sera locataire, il y a un

site où la Ville possède déjà des installations à titre de locataire (le site de L'Hôpital Sainte Anne), tandis que pour les quatre (4) autres sites, la Ville doit établir des nouveaux baux avec les locataires des sites suivants :

- Site Upper Lachine, Bell mobilité Inc., situé au 2080, rue Harvard à Montréal, dossier 1130785006 décision du CG, le 20 juin 2013;
- Site E0143 - Bellerive, Bell mobilité Inc., situé au 1, Place Bellerive à Laval , dossier 1130785007 décision du CG, le 20 juin 2013;
- Site Anjou-Ray-Lawson, (CSPQ), situé au 11 100, boulevard Ray-Lawson à Montréal, dossier 1130785003 décision du CG, le 20 juin 2013.

Il est à noter, par ailleurs, que le site "Holiday In" indiqué au plan de localisation (pièces jointes) est remplacé par le site de la place du commerce, situé au 6 600, Transcanadienne à Montréal, QC., qui comprend deux (2) sites de radiocommunication :

1. Le site de la tour du centre du commerce, SBA Canada ULC (SBA) pour l'utilisation des antennes, dossier 1130785005 en processus de décision;
2. Le site sur une partie du toit de l'immeuble susmentionné et des espaces au sol, 3179362 Canada Inc., dossier 1130785002 en processus de décision.

L'objet du présent sommaire porte sur le bail relatif au site de la tour (SBA), situé au 6600, Route Transcanadienne, Pointe Claire, province de Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0221 - 20 juin 2013 - Approuver la convention de collaboration entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM. Autoriser un virement budgétaire de 100 000,00 \$ pour 2013, en provenance des dépenses générales d'administration et approuver un budget maximum de 300 000,00 \$ qui sera dépensé en 2014, prévu dans les autres postes budgétaires relevant de la compétence d'agglomération.

CG13 0239 - 20 juin 2013 - Accorder à Motorola Solutions Canada inc. le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et d'accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12217 (1 soum.)

CG12 0208 - 21 juin 2012 - D'accorder un contrat à CASSIDIAN communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$ taxes incluses - Appel d'offres public (11-11630) - (2 soumissionnaires)

CG12 0025 - 26 janvier 2012 - Règlement autorisant un emprunt de 87 000 000 \$ pour le financement du système de radiocommunication vocale de l'agglomération de Montréal (SÉRAM).

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le bail par lequel le locateur (SBA CANADA, ULC) accorde au locataire (la Ville de Montréal) un droit sur l'emplacement de sa tour pour l'utilisation des antennes dans l'emplacement décrit à l'annexe A du bail. Le locataire (la Ville) se servira de l'emplacement pour installer, retirer, modifier, entretenir, et exploiter à ses frais un système de services de télécommunication composé des antennes et du matériel connexe décrits à l'annexe B du bail.

Le site de la tour du centre du commerce SBA est situé au 6600, Route Transcanadienne, Pointe Claire, province de Québec.

Le présent bail est consenti pour une durée de cinq (5) ans commençant à la « date de commencement » et prendra fin au cinquième anniversaire de la date de commencement. La présente convention sera automatiquement reconduite pour deux (2) périodes supplémentaires de cinq (5) ans chacune, sauf si l'une des parties donne à l'autre un avis de son intention de ne pas renouveler au moins 120 jours avant l'expiration de la durée initial ou de la durée de renouvellement.

JUSTIFICATION

Ce site est un des maillons du réseau inter-sites proposé par la firme Cassidian Communications qui sont au nombre de sept (7) sites permettant le remplacement du système de radiocommunication vocal actuel (SRVA) du SPVM qui était déjà requis, celui-ci ayant alors atteint sa fin de vie utile.

- De plus, la plate-forme technologique actuelle et la capacité en nombre de canaux radio de ce système ne permettent plus, depuis plusieurs années déjà, de répondre adéquatement aux besoins des unités policières et à l'accroissement de leur nombre.
- Il est à noter, par ailleurs, que le réseau analogique de radio vocale, tel qu'il existe actuellement, ne peut nullement répondre à l'évolution des besoins techniques et opérationnels du SPVM.
- Pour le SIM, les besoins d'opération commune avec notamment le SPVM, les différents services de ville liées, la STM, Urgences-santé, etc. sont essentiels à la bonne marche des interventions du SIM et exigent que le réseau de radiocommunication vocale utilisé puisse se conformer aux plus récents développements technologiques en matière de radiocommunication.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour la période 2013 - 2018, le locataire (la Ville) doit payer au locateur (SBA Canada, ULC) un loyer de base annuel de quatorze mille dollars (14 400 \$) auquel s'ajoute la taxe sur les biens et services (TPS 5%), soit 720,00 \$ et celle de Québec (TVQ 9,975 %), soit 1 436,40\$. Le site répond aux critères proposés par la firme Cassidian Communications. De ce fait, il n'y a aucun comparable dans le secteur.

Les loyers totaux annuels, taxes incluses et payable annuellement en un seul versement, commençant à compter du début de l'installation des équipements en 2013, sont les suivants :

Année	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Division des ressources financières et matérielles - Location immeubles et terrains - Location de base - Fds imm. - Fact. interne	16 556,40 \$	17 053,09\$	17 564,68\$	18 091,63\$	18 634,37\$	87 900,17\$
Total	16 556,40 \$	17 053,09\$	17 564,68\$	18 091,63\$	18 634,37\$	87 900,17\$

Le bail indique une indexation annuelle de 3%

Le coût du loyer sera assumé par le service des technologies de l'information (STI).

La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée à l'agglomération (réf. Règlement sur les dépenses mixtes).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce bail n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet SÉRAM vise à remplacer les différents systèmes de radiocommunication vocale utilisés par chaque service au sein de l'agglomération de Montréal par un système unique et commun à tous. Il pourra donc pourvoir aux besoins de radiocommunication vocale des différents services de sécurité publique qui oeuvrent sur le territoire de l'agglomération de Montréal, à savoir le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le Service de sécurité incendie de Montréal.

Si ce bail n'est pas approuvé, l'installation des équipements dans le réseau inter-sites SÉRAM sera retardée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le comité exécutif du 3 juillet 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet de bail est en accord avec les politiques et les pratiques de la Ville de Montréal. La politique de gestion contractuelle est intégrée au document.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Technologies de l'information , Direction (André MÉTIVIER)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Gilles BOUCHARD)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Normand GRAVELINE)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (André POULIOT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudy DUVIVIER
Conseiller en immobilier

Tél : (514) 872-8258
Télécop.: (514) 872-8350

Danielle Lavigne, chef de section
Section administration
immobilière - agglomération
Tél. : (514) 872-7977
Télécop. : (514) 280-3597

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Tél : 514-872-3957
Télécop. : 514 872-8350

Date d'endos. : 2013-05-03

Dossier # :1130785005



Dossier # : 1130007001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2008-2011 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 35 069 \$ à divers organismes culturels dans le cadre des programmes de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal de Montréal.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:

1. d'accorder une contribution financière aux trois (3) organismes culturels désignés ci-après, totalisant 35 069 \$, pour la réalisation d'études et de collectes de fonds reliées à des projets d'équipements culturels, au montant indiqué pour chacun d'eux:

Études	
Atelier Graff Inc.	16 751 \$
Espace Go Inc.	3 333 \$
Fondation Centaur pour les arts d'agrément	14 985 \$

2. d'approuver les trois (3) projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-06-25 17:01

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1130007001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2008-2011 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 35 069 \$ à divers organismes culturels dans le cadre des programmes de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

La mise en oeuvre des activités du Forum sur les équipements culturels s'inscrit dans le cadre de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Dans ce contexte, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont convenu de mettre en place une entité de **concertation permanente** dont les principaux **objectifs** visent à :

- développer une vision stratégique et prospective commune du développement des équipements culturels à Montréal;
- engager la réalisation d'études et d'investissements financiers destinés à renforcer le rôle de métropole culturelle exercé par Montréal;
- accroître l'accessibilité de tous les citoyens aux arts et à la culture;
- favoriser la consolidation des activités de création, de production et de diffusion des organismes culturels sur le territoire montréalais.

Le Forum des équipements culturels assure le processus d'analyse et de recommandation des investissements du Ministère et de la Ville en matière d'équipements culturels. Pour ce faire, celui-ci a institué divers programmes d'aide financière normés visant à appuyer financièrement les organismes culturels professionnels montréalais dans la réalisation d'études préalables ainsi que des projets de collectes de fonds à des fins d'immobilisation. Les deux programmes, gérés par le Bureau des équipements et espaces culturels au sein de l'axe 4 de l'Entente (Forum des équipements culturels), comportent deux dates de tombée annuelles : le 28 février et le 31 août.

Le Forum assure un processus continu d'accueil, de mise à jour et d'analyse de demandes d'études déposées par les organismes culturels montréalais. Dans le cadre de la date de tombée du 28 février 2013, les partenaires ont analysé 6 demandes de soutien et conjointement retenu trois (3) projets d'étude susceptibles d'être financées par le Forum. Ceux-ci sont portés à l'attention du comité exécutif en vue d'une décision permettant de mettre en oeuvre les trois (3) projets recommandés par le Forum.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0328 - 28 septembre 2011 - Approbation du projet d'entente sur le développement culturel de Montréal 2011-2012 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville.

CG08 0598 : Entente sur le développement culturel 2008-2011, conseil d'agglomération du 27 novembre 2008.

CG12 0471 : Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015, conseil d'agglomération du 20 décembre 2012.

DESCRIPTION

L'accord des partenaires du Forum sur les trois (3) projets retenus dans le cadre de la première date de tombée de 2013 est intervenu le **18 avril 2013** au moment où le Forum des équipements culturels se réunissait et confirmait son accord dans les suites de l'analyse réalisée par le Bureau des équipements et des espaces culturels en concertation étroite avec le MCC, le Conseil des arts de Montréal, le Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que le ministère du Patrimoine canadien.

Les trois (3) projets recommandés sont les suivants:

Programme de soutien aux études de besoins et de faisabilité des organismes culturels (Volet 1)

Atelier Graff Inc.

L'atelier Graff est un lieu de création en arts d'impression qui soutien et valorise la multiplicité des approches dans le domaine des arts d'impression. L'organisme désire, au terme de la réalisation d'un programme fonctionnel et technique (PFT) réalisé en 2012 (avec l'appui financier du Forum des équipements), analyser la possibilité de déployer l'ensemble de ses activités et services dans l'immeuble qu'il occupe depuis plusieurs années au 963 de la rue Rachel est. Les expertises prévues incluent une étude d'adéquation destinée à déterminer dans quelle mesure les besoins fonctionnels et techniques de l'organisme peuvent être rencontrés dans la propriété visée. Un plan de développement stratégique complète la prestation de services professionnels.

Théâtre Espace Go Inc.

Espace Go désire rénover son immeuble afin de mieux répondre à son double mandat de producteur et de diffuseur spécialisé et optimiser son offre de services à une compagnie en résidence PAP et à la communauté. La portée des travaux envisagés, au terme de 20 ans d'activité, vise notamment les éléments suivants: la toiture, les unités de ventilation, le plancher de scène, la rénovation des espaces publics ainsi que la réfection des murs du foyer, des loges et des espaces passants. Le changement des gradins de la salle de spectacle ainsi que le remplacement des portes coupe-feu sont également identifiés. Dans ce contexte, un audit technique de la propriété sera réalisé.

La Fondation Centaur pour les arts d'agrément

Cette institution majeure et emblématique de la communauté théâtrale anglophone, logée dans un immeuble exceptionnel du Vieux-Montréal, souhaite réaliser une série d'expertises destinées à évaluer les travaux requis afin d'assurer la pérennité et la mise à niveau des installations physiques du théâtre Centaur. Les éléments de problématique identifiés touchent plusieurs postes significatifs et traduisent des besoins touchant le maintien des

actifs et la rénovation majeure du lieu. Les expertises prévues comprennent un audit technique du bâtiment, une analyse des problèmes fonctionnels ainsi qu'une évaluation au chapitre des besoins touchant le renouvellement des équipements spécialisés.

Trois(3) autres demandes de soutien financier, présentées dans le cadre de la date de tombée du 28 février 2013, n'ont pas été retenues par les partenaires du Forum des équipements culturels.

Ces demandes ne répondant pas aux critères spécifiques du programme ou aux orientations stratégiques définies par les partenaires (voir la rubrique justification).

JUSTIFICATION

Les trois (3) projets retenus par les partenaires traduisent la volonté conjointe du Ministère et de la Ville de favoriser la mise à niveau des lieux de création-production et de diffusion de la métropole, de documenter adéquatement les besoins des organismes culturels souhaitant maintenir leurs actifs. La sélection de ces projets est consensuelle et s'est opérée dans le cadre de l'application d'une grille de critères d'évaluation et de priorisation convenue entre les partenaires. Les trois recommandations afférentes aux montants des subventions résultent d'un accord des partenaires du Forum et ont été présentées au Forum par le commissaire responsable du programme.

Les projets recommandés sont entièrement conformes aux orientations numéro 1 et 2 du Plan d'action Montréal métropole culturelle 2007-2017 (points 1.4 et 2.5).

Programme-Études de besoins et de faisabilité:

Les critères d'évaluation spécifiques utilisés pour l'évaluation des demandes sont les suivants:

Situation générale des organismes:

- rayonnement artistique;
- situations administrative et financière favorables;
- capacité de gestion et de mener ses projets à terme.

Impacts du projet:

- pertinence des besoins identifiés;
- complémentarité avec les équipements existants;
- concordance avec les consensus de développement du secteur;
- contribution au développement économique et urbain;
- potentiel de regroupement d'organismes;
- niveau d'engagement des partenaires.

Conformité aux exigences du programme:

- proposition d'étude conforme aux exigences;
- niveau d'expertises des consultants impliqués;
- dossier technique complet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les projets soutenus par les partenaires dans le cadre des programmes prévoient un montage financier par lequel le Ministère et la Ville financent conjointement un montant maximal représentant 66,6 % des coûts admissibles dans le cadre du Volet 1 jusqu'à un **maximum de 25 K\$ par étude**. La partie complémentaire du montage financier de l'étude doit être prise en charge par l'organisme culturel requérant ou par un autre partenaire public ou privé.

Les trois (3) projets recommandés au présent sommaire décisionnel se conforment entièrement à ces exigences spécifiques.

Organismes culturels	Soutien financier recommandé par le Forum	Coût total admissible Volet 1	% du soutien
- Atelier Graff Inc.	16 751 \$ (étude)	25 152 \$	66,6 %
- Espace Go Inc.	3 333 \$ montant demandé (étude)	5 000 \$	66,6 %
- La Fondation Centaur pour les arts d'agrément	14 985 \$ (étude)	22 500 \$	66,6 %

Ces trois organismes culturels n'ont pas reçu de soutien financier au cours des trois dernières années.

3 organismes admissibles Total: 35 069 \$

Les sommes requises afin de mettre en œuvre les trois (3) projets retenus totalisent un montant de 35 069 \$ dont l'imputation est prévue à même le budget de la Ville de Montréal prévu à cet effet dans le cadre des activités du Forum des équipements culturels de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015.

Imputation	
AF Gén. V Mtl / Bud. rég. / MCC Contrat ville Forum équip. cult. / Autres - act. cult. / Contrib. autres org. / Autres org.	35 069 \$

Demande d'achat numéro : DA 304449

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des ces études permettra à terme d'assurer le déploiement territorial de l'offre culturelle dans différentes disciplines artistiques professionnelles tant au niveau de la création, de la production, de la formation que de la diffusion, et ainsi améliorer la qualité du milieu de vie dans les quartiers montréalais tout en permettant à Montréal d'augmenter son rayonnement international.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des études proposées permettra de documenter les besoins et les coûts des projets d'immobilisations envisagés et de statuer sur leur faisabilité technique et financière. Sinon ces organismes ne pourront pas bénéficier de l'aide aux immobilisations du MCC, ni être soutenus financièrement par d'autres bailleurs de fonds publics ou privés dans le cadre de leurs propres programmes de soutien aux immobilisations ou au fonctionnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte pas d'enjeux tel que convenu avec la Direction des communications. Les organismes soutenus respecteront le protocole de visibilité prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision du comité exécutif : 3 juillet 2013

Études	Début des Études	Fin des Études
Atelier Graff Inc.	Juin 2013	31 octobre 2013
Espace Go Inc.	Juin2013	31 octobre 2013
La Fondation Centaur pour les arts d'agrément	Juin2013	31 octobre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent sommaire décisionnel est conforme aux pratiques administratives en vigueur à la Ville de Montréal et aux engagements de sa Politique de développement culturel et du Plan d'action 2007-2017, Montréal métropole culturelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre BOUCHER
Commissaire équipements espaces culturels

Tél : 514 872-1158
Télécop.: 514 872-1153

ENDOSSÉ PAR

Richard ADAM
Chef de division

Tél : 514-872-3160
Télécop. : 514 872-5588
Date d'endos. : 2013-05-09

Dossier # :1130007001



Dossier # : 1130007005

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2008-2011 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 7 123 \$ à l'organisme Occurrence- Espace d'art et d'essai contemporains. dans le cadre des programmes de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:

1. d'accorder une contribution financière de 7 123 \$ à l'organisme Occurrence-Espace d'art et d'essai contemporains, pour la réalisation d'études reliées à un projet d'équipement culturel;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-06-26 16:05

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1130007005

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2008-2011 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 7 123 \$ à l'organisme Occurrence- Espace d'art et d'essai contemporains. dans le cadre des programmes de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

La mise en oeuvre des activités du Forum sur les équipements culturels s'inscrit dans le cadre de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Dans ce contexte, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont convenu de mettre en place une entité de **concertation permanente** dont les principaux **objectifs** visent à :

- développer une vision stratégique et prospective commune du développement des équipements culturels à Montréal;
- engager la réalisation d'études et d'investissements financiers destinés à renforcer le rôle de métropole culturelle exercé par Montréal;
- accroître l'accessibilité de tous les citoyens aux arts et à la culture;
- favoriser la consolidation des activités de création, de production et de diffusion des organismes culturels sur le territoire montréalais.

Le Forum des équipements culturels assure le processus d'analyse et de recommandation des investissements du Ministère et de la Ville en matière d'équipements culturels. Pour ce faire, celui-ci a institué divers programmes d'aide financière normés visant à appuyer financièrement les organismes culturels professionnels montréalais dans la réalisation d'études préalables ainsi que des projets de collectes de fonds à des fins d'immobilisation. Les deux programmes, gérés par le Bureau des équipements et espaces culturels au sein de l'axe 4 de l'Entente (Forum des équipements culturels), comportent deux dates de tombée annuelles : le 28 février et le 31 août.

Le Forum assure un processus continu d'accueil, de mise à jour et d'analyse de demandes d'études déposées par les organismes culturels montréalais. Dans le cadre de la date de tombée du 28 février 2013, l'organisme Occurrence- Espace d'art et d'essai contemporains n'a pu déposer une demande de soutien financier. Cependant les partenaires ont pu échanger sur la problématique vécue par l'organisme culturel. Dans ce contexte la Ville et le MCC conviennent de traiter la requête déposée récemment par l'organisme afin de vérifier dans quelle mesure Occurrence est susceptible de s'insérer dans un projet de regroupement

de galeries en arts visuels (Projet du pôle de diffusion de Gaspé) appelé à se concrétiser au 5445-5455 de Gaspé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0328 - 28 septembre 2011 - Approbation du projet d'entente sur le développement culturel de Montréal 2011-2012 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville.

CG08 0598 : Entente sur le développement culturel 2008-2011, conseil d'agglomération du 27 novembre 2008.

CG12 0471 : Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015, conseil d'agglomération du 20 décembre 2012.

DESCRIPTION

L'accord des partenaires du Forum sur cette demande est intervenu au mois de juin au moment où les partenaires du Forum des équipements culturels confirmaient leur accord dans les suites de l'analyse réalisée par le Bureau des équipements et des espaces culturels en concertation étroite avec le MCC.

La portée du projet d'étude recommandé dans le cas d'Occurrence vise la réalisation d'un **programme fonctionnel et technique** (PFT) sommaire assorti d'une **étude d'adéquation** afin de vérifier dans quelle mesure les besoins d'Occurrence peuvent être transposés dans un espace vacant situé au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 5445-5455 de Gaspé.

Occurrence- Espace d'art et d'essai contemporains. a été fondé en 1989 et est installé au 5277 avenue du Parc, dans le Mile-End, depuis janvier 2009. Contraint à une délocalisation induite par la mise en vente du bâtiment où elle loge, la galerie a institué une démarche stratégique en vue de pérenniser sa présence dans un nouvel environnement propice au développement de ses activités en valorisant une présence ancrée dans la mouvance artistique du Mile-End.

L'organisme, soutenu au fonctionnement régulier par le Conseil des arts de Montréal et le Conseil des arts et lettres du Québec, a pour mandat de représenter avec force la recherche dans le domaine des arts visuels et médiatiques, tout en maintenant une expertise reconnue dans le champ photographique. La galerie est initiatrice et coordonnatrice de projets à l'échelle internationale, afin de favoriser la diffusion des oeuvres d'artistes canadiens à l'étranger. Outre son rôle de diffuseur, Occurrence cherche à contribuer au travail d'exploration artistique en tant que producteur.

JUSTIFICATION

Le projet d'étude pour Occurrence traduit la volonté conjointe du Ministère et de la Ville de favoriser la mise à niveau des lieux de création-production et de diffusion de la métropole, de documenter adéquatement les besoins des organismes culturels souhaitant maintenir leurs actifs. La sélection du projet est consensuelle et s'est opérée dans le cadre de l'application d'une grille de critères d'évaluation et de priorisation convenue entre les partenaires.

Le projet recommandé est entièrement conformes aux orientations numéro 1 et 2 du Plan d'action Montréal métropole culturelle 2007-2017 (points 1.4 et 2.5).

Programme-Études de besoins et de faisabilité:

Les critères d'évaluation spécifiques utilisés pour l'évaluation des demandes sont les suivants:

Situation générale des organismes:

- rayonnement artistique;
- situations administrative et financière favorables;
- capacité de gestion et de mener ses projets à terme.

Impacts du projet:

- pertinence des besoins identifiés;
- complémentarité avec les équipements existants;
- concordance avec les consensus de développement du secteur;
- contribution au développement économique et urbain;
- potentiel de regroupement d'organismes;
- niveau d'engagement des partenaires.

Conformité aux exigences du programme:

- proposition d'étude conforme aux exigences;
- niveau d'expertises des consultants impliqués;
- dossier technique complet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les projets soutenus par les partenaires dans le cadre des programmes prévoient un montage financier par lequel le Ministère et la Ville financent conjointement un montant maximal représentant 66,6 % des coûts admissibles dans le cadre du Volet 1 jusqu'à un **maximum de 25 K\$ par étude**. La partie complémentaire du montage financier de l'étude doit être prise en charge par l'organisme culturel requérant ou par un autre partenaire public ou privé.

Le montage financier présenté par Occurrence en vue de la réalisation de son PFT et de l'étude d'adéquation est le suivant:

- Demande au Forum des équipements culturels : **7 123 \$ (44 %)**
- Financement Caisse économie solidaire Desjardins: **9 000 \$ (56 %)**
- **Total du coût** de réalisation des études: **16 123 \$ (100 %)**

La demande est ainsi entièrement conforme aux paramètres du programme.

Cet organisme culturel n'a pas reçu de soutien financier au cours des 3 dernières années.

Les sommes requises afin de mettre en œuvre la demande d'Occurrence totalise un montant de **7 123 \$** dont l'imputation est prévue à même le budget de la Ville de Montréal prévu à cet effet dans le cadre des activités du Forum des équipements culturels de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015.

Imputation	
AF Gén. V Mtl / Bud. rég. / MCC Contrat ville Forum équip. cult. / Autres - act. cult. / Contrib. autres org. / Autres org.	7 123 \$

Demande d'achat numéro : 307595

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de cette étude permettra à terme d'assurer le déploiement territorial de l'offre culturelle dans différentes disciplines artistiques professionnelles tant au niveau de la création, de la production, de la formation que de la diffusion, et ainsi améliorer la qualité du milieu de vie dans les quartiers montréalais tout en permettant à Montréal d'augmenter son rayonnement international.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation de l'étude proposée permettra de documenter les besoins et les coûts des projets d'immobilisations envisagés et de statuer sur leur faisabilité technique et financière. Sinon cet organisme ne pourrait pas bénéficier de l'aide aux immobilisations du MCC, ni être soutenu financièrement par d'autres bailleurs de fonds publics ou privés dans le cadre de leurs propres programmes de soutien aux immobilisations ou au fonctionnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision du comité exécutif : 3 JUILLET 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent sommaire décisionnel est conforme aux pratiques administratives en vigueur à la Ville de Montréal et aux engagements de sa Politique de développement culturel et du Plan d'action 2007-2017, Montréal métropole culturelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre BOUCHER
Commissaire équipements espaces culturels

Tél : 514 872-1158
Télécop.: 514 872-1153

ENDOSSÉ PAR

Richard ADAM
Chef de division

Tél : 514-872-3160
Télécop. : 514 872-5588
Date d'endos. : 2013-06-11

Dossier # :1130007005



Dossier # : 1121175004

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements , Propreté_déneigement et concertation des arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la directrice de la Direction des services regroupés aux arrondissements à représenter la Ville de Montréal auprès de la Société de l'assurance Automobile du Québec (S.A.A.Q.) pour toute demande de dérogation aux heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds.

Il est recommandé :

D'autoriser la directrice de la Direction des services regroupés aux arrondissements à représenter la Ville de Montréal auprès de la Société de l'assurance Automobile du Québec (S.A.A.Q.) pour toute demande de dérogation aux heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds, en vertu du permis déjà émis à cet effet.

Signé par Guylaine BRISSON **Le** 2013-06-25 11:59

Signataire :

Guylaine BRISSON

Directrice
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
services regroupés aux arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1121175004**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements , Propreté_déneigement et concertation des arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la directrice de la Direction des services regroupés aux arrondissements à représenter la Ville de Montréal auprès de la Société de l'assurance Automobile du Québec (S.A.A.Q.) pour toute demande de dérogation aux heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 18 décembre 2008, la Direction de la propreté et du déneigement possède l'autorisation de la SAAQ de déroger en partie au règlement sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds. Le règlement touche plus particulièrement tout conducteur de véhicules lourds et exploitant affecté au déblaiement ou à l'épandage d'abrasifs, la Ville de Montréal (à titre d'exploitant) et tout conducteur affecté au transport de neige si la Ville de Montréal est considérée comme l'exploitant. Le permis de dérogation autorise une certaine souplesse au niveau des heures de conduite ou de repos de tout conducteur de véhicules lourds. (par exemple : porte la limite de 70 à 75 heures 15 minutes le nombre d'heures maximal de conduite sur une période de 7 jours consécutifs)

La gestion des heures de conduite est assumée par les responsables des arrondissements qui tiennent compte lors des opérations de déneigement du respect intégral de la réglementation. Toutefois, il peut s'avérer difficile voire impossible de respecter la réglementation lors de conditions atmosphériques exceptionnelles ou répétitives, susceptibles de compromettre la sécurité du public, d'où l'importance de détenir un permis de dérogation. La responsabilité d'autoriser une dérogation aux arrondissements a toujours été détenue par le directeur de la Direction de la propreté et du déneigement.

Le permis de déroger aux heures de conduites et de repos, dans son application opérationnelle, peut toucher l'ensemble de la Ville ou seulement les arrondissements dans le besoin.

Un premier permis a été émis par la SAAQ à la Direction de la propreté et du déneigement le 18 décembre 2008 pour une période de 3 ans et dont l'échéance est le 30 novembre 2011. La demande de ce permis a été faite administrativement et n'a pas fait l'objet d'une décision des instances. Le 24 novembre 2011, la Direction de la propreté et du déneigement a reçu de la SAAQ le renouvellement du permis pour une durée de trois ans supplémentaires, soit du 1er décembre 2011 au 30 novembre 2014. Voir lettre de la SAAQ à la Direction de la propreté et du déneigement en pièces jointes. Cette demande de renouvellement a fait l'objet de l'approbation d'un sommaire décisionnel au comité exécutif.

Des demandes de dérogation sont présentées à la SAAQ par le directeur lors de cas exceptionnels seulement, tel que des tempêtes de neige majeures, inondations, séismes, etc., et ce pour assurer la sécurité des citoyens de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 1707 26 octobre 2011 : Approbation de la demande de renouvellement du permis permettant à la Ville de Montréal de déroger au règlement sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds.

DESCRIPTION

Il est demandé que la directrice de la Direction des services regroupés aux arrondissements soit mandatée pour représenter la Ville de Montréal auprès de la SAAQ pour toute demande de dérogation aux heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds et ce, en vertu du permis déjà émis à cet effet. De plus, la directrice pourra également être autorisée à effectuer la demande de renouvellement du permis, dont l'échéance est prévu pour 2014.

JUSTIFICATION

Suite à une réorganisation administrative du Service de la concertation des arrondissements, la Direction de la propreté et du déneigement a été abolie pour devenir la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements. Elle relève maintenant de la Direction des services regroupés aux arrondissements.

Depuis 2008, la responsabilité de l'application de ce permis a toujours relevé du directeur de la Direction de la propreté et du déneigement. Le permis actuel, dont la validité demeure jusqu'au 30 novembre 2014, a été émis au nom de cette direction, qui n'existe plus. Afin de poursuivre son application par une Direction jusqu'à sa date d'échéance, il est recommandé que la directrice des services regroupés aux arrondissements soit responsable des demandes de dérogation à la SAAQ.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la présente autorisation demandée, les arrondissements ne pourront pas déroger au règlement sur les heures de conduites et de repos des conducteurs de véhicules lourds. Cette dérogation est parfois requise pour des raisons de sécurité routière en cas de tempête de neige ou autres lorsque la majorité des conducteurs en service ont atteints leur limite d'heures de conduite, et que les opérations de déblaiement ou autres doivent se poursuivre.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Demande de renouvellement du permis à l'automne 2014.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel MEUNIER
Ingénieur

Tél : 514 872-5640
Télécop.: 514 868-3692

ENDOSSÉ PAR

André HAMEL
Chef de division

Tél : 514 872-8900
Télécop. : 514-868-3692
Date d'endos. : 2012-11-19

Dossier # :1121175004

CE : 30.002

2013/07/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.003

2013/07/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.004

2013/07/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1130003002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - Bibliothèques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser, pour l'année 2013, des virements budgétaires totalisant 3 292 600 \$ en provenance des Autres postes budgétaires vers les budgets de l'arrondissement de Saint-Laurent pour la nouvelle bibliothèque Le Boisé (1 847 800 \$), de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie pour la bibliothèque Marc-Favreau (1 372 000 \$), à la Direction associée (72 800 \$).

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:
d'autoriser, pour l'année 2013, des virements budgétaires totalisant 3 292 600 \$ en provenance des Autres postes budgétaires vers les budgets des unités administratives ci-après, pour le montant indiqué en regard de chacune d'elles conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel :

<u>Provenance</u>	<u>Destination (Unité administrative)</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
Autres postes budgétaires	Arrondissement de Saint-Laurent	Bibliothèque Le Boisé	1 847 800 \$
	Arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie	Bibliothèque Marc-Favreau	1 372 000 \$
	Direction associée -- Bibliothèques		72 800 \$

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-06-11 09:33

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1130003002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - Bibliothèques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser, pour l'année 2013, des virements budgétaires totalisant 3 292 600 \$ en provenance des Autres postes budgétaires vers les budgets de l'arrondissement de Saint-Laurent pour la nouvelle bibliothèque Le Boisé (1 847 800 \$), de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie pour la bibliothèque Marc-Favreau (1 372 000 \$), à la Direction associée (72 800 \$).

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan de consolidation 2007 – 2017 des Bibliothèques de Montréal comprend un volet de mise à niveau des installations actuelles du réseau par le biais de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques publiques (RAC). Le Programme RAC a été créé afin de réaliser cet objectif du Plan de consolidation et soutenir les arrondissements dans leur projet de bibliothèque.

Dans le cadre de ce Programme, deux nouvelles bibliothèques ouvriront leurs portes en 2013. L'ouverture de la bibliothèque Le Boisé dans l'arrondissement Saint-Laurent est prévue au cours de l'été 2013 et celle de la bibliothèque Marc-Favreau dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, à l'automne 2013.

Par ailleurs, la Ville a entrepris en 2012 une réforme du financement des arrondissements à la suite de la présentation du rapport du Centre interuniversitaire de recherche et d'analyse des organisations (CIRANO).

L'ouverture, la mise en service et l'exploitation de ces deux nouvelles bibliothèques vont exiger des transferts au budget des dépenses de fonctionnement de l'année 2013 pour les arrondissements concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE07 1967: 5 décembre 2007 Confirmer la mise en place du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques publiques (Programme RAC);
CE07 2078 : 11 décembre 2007 1) Approuver la construction d'une bibliothèque dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie 2) Autoriser un virement budgétaire de 1 900 000 \$ (1 600 000 \$ au net) du PTI 2007 du SDCQMVDE vers l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;

CE08 1185 : 25 juin 2008 1) Approuver a) un projet de construction de bibliothèque dans l'arrondissement de Saint-Laurent b) l'agrandissement des bibliothèques des arrondissements de Pierrefonds-Roxboro (bibliothèques de Pierrefonds) et de Lachine (bibliothèque Saul-Bellow) c) deux projets d'améliorations locatives dans les

arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville (bibliothèque de Cartierville) et d'Anjou (bibliothèque Jean-Corbeil). 2) Approuver les virements budgétaires requis pour ces projets vers chacun des arrondissements visés. 3) Autoriser le virement des sommes requises pour l'acquisition et le traitement des collections initiales pour la nouvelle bibliothèque de Rosemont-La Petite-Patrie.

CE10 0759 : 19 mai 2010 1) Autoriser la poursuite du projet de la nouvelle bibliothèque de Saint-Laurent au coût estimé de 24 572 640 \$, comprenant les collections premières; 2) Autoriser un montant maximal admissible dans le cadre du Programme RAC de 14 033 811 \$, à même le PTI du SDCQMVDE, nécessaire à la réalisation du projet; 3) Autoriser un virement budgétaire maximal de 13 784 000 \$ lors de l'octroi des contrats en provenance du budget PTI du SDCQMVDE vers le PTI de l'arrondissement de Saint-Laurent;

CE10 0760 : 19 mai 2010 1) Autoriser la poursuite du projet de la nouvelle bibliothèque Marc-Favreau au coût estimé de 17 063 676 \$, comprenant les collections premières; 2) Autoriser un montant maximal admissible dans le cadre du Programme RAC de 13 650 941 \$, à même le PTI du SDCQMVDE, nécessaire à la réalisation du projet; 3) Autoriser un virement budgétaire maximal de 5 625 000 \$ lors de l'octroi des contrats en provenance du budget PTI du SDCQMVDE vers le PTI de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

CE12 0368 : 14 mars 2012 1) Autorisation d'une contribution additionnelle de 1 895 197 \$ à même le Programme RAC pour la construction de la nouvelle bibliothèque Marc-Favreau de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. 2) Autorisation d'un virement budgétaire additionnel de 996 000 \$ en provenance du budget d'immobilisation 2012 corporatif de la Direction de la culture et du patrimoine vers le budget corporatif de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, au projet 40005 Programme de dotation d'installations sportives, communautaires et culturelles qui sera fait au moment de l'octroi du contrat.

DESCRIPTION

Le transfert nécessaire pour la pré-ouverture et la période comprise entre l'ouverture et la fin de l'année 2013 pour les bibliothèques Le Boisé et Marc-Favreau s'élève à 3,3 M \$. Un transfert de 72 800 \$ à la Direction associée - Bibliothèques est inclus pour tenir compte des coûts supplémentaires engendrés par l'ajout au réseau de deux nouvelles bibliothèques. Ces coûts supplémentaires concernent les acquisitions et la préparation matérielle des documents pour la bibliothèque Marc-Favreau ainsi que le traitement intellectuel pour les deux nouvelles bibliothèques pour un total de 51 100 \$. Ces coûts comprennent également l'ajout de nouvelles routes de transport pour le prêt et retour universels (14 400 \$) et les dépenses additionnelles pour les services techniques centraux pour le soutien informatique, licences Softguard et avis de retard pour les deux bibliothèques (7 300 \$).

Pour l'année 2014, ces coûts supplémentaires sont estimés à 445 000 \$ et se répartissent comme suit: 388 600 \$ pour les acquisitions et la préparation matérielle pour la bibliothèque Marc-Favreau et le traitement intellectuel pour les deux bibliothèques, 37 300 \$ pour les nouvelles routes de transport pour le prêt et retour universel et 19 100 \$ pour le soutien informatique, licences et avis de retard. Il faudra prévoir un ajustement au budget 2014 de la Direction associée - Bibliothèques pour tenir compte de ces coûts additionnels.

La période de pré-ouverture consiste à organiser et placer la nouvelle collection sur le rayonnage, installer l'équipement et préparer le personnel. Cette période de pré-ouverture débute trois (3) mois avant la date d'ouverture. Pour la bibliothèque Le Boisé, la pré-ouverture est effective depuis le 6 avril 2013 et pour la bibliothèque Marc-Favreau, elle débutera le 19 juin 2013. Les transferts devront être comptabilisés à partir de ces dates afin de s'assurer que les bibliothèques soient prêtes à recevoir le public.

Pour le calcul du montant à transférer, l'ouverture de la Bibliothèque Le Boisé a été fixée au

6 juillet 2013 et celle de la Bibliothèque Marc-Favreau au 19 septembre 2013. À partir de cette date et ce jusqu'à la fin de l'année, on considère dans le montant de transfert que les besoins en ce qui concerne l'achat de documents seront moins importants que durant une année normale d'exploitation. Le montant tient compte également que les services centraux effectuent pour la bibliothèque Marc-Favreau les acquisitions à la hauteur de 100 % et la préparation matérielle à la hauteur de 80 %. Dans le cas de la bibliothèque Le Boisé, les acquisitions et la préparation matérielle sont réalisées à 100 % par l'arrondissement. Par ailleurs, le traitement intellectuel est réalisé à 100 % par les services regroupés pour les deux bibliothèques.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du Programme RAC, la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) et les arrondissements visés ont investi des sommes importantes afin de répondre aux besoins de la population et pour offrir à celle-ci des bibliothèques modernes, spacieuses et de qualité. Ces deux nouvelles bibliothèques représentent un ajout significatif au réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal. La bibliothèque Le Boisé, avec ses 4 200 m² représente un investissement de 26,3 M \$ et pour sa part, la bibliothèque Marc-Favreau avec ses 3 400 m² a nécessité un investissement de 19,4 M \$, (incluant les collections premières dans les deux cas). Ces deux équipements culturels étant sur le point d'ouvrir au public, il est maintenant nécessaire d'en assurer le bon fonctionnement, et ce, en regard des normes et critères recommandés pour l'ensemble du réseau des bibliothèques. L'ouverture et la mise en service de ces deux nouvelles bibliothèques est une amélioration des services offerts à la population non seulement de ces deux arrondissements mais pour aussi l'ensemble de la population montréalaise grâce au réseau des bibliothèques de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds proviennent du compte Autres postes budgétaires du budget de fonctionnement de la Ville. Les transferts pour la pré-ouverture et la période comprise entre l'ouverture et la fin de l'année 2013 pour les bibliothèques Le Boisé et Marc-Favreau s'élève à 3,2 M \$ sont respectivement établis comme suit :

Bibliothèques	Date de pré-ouverture (mise en service)	Date d'ouverture au public	Transfert pour mois d'ouverture et de pré-ouverture	Transfert pour coûts à la Direction associée - Bibliothèques	TOTAL
Le Boisé	2013-04-06	2013-07-06	1 847 800 \$	19 000 \$	1 866 800 \$
Marc-Favreau	2013-06-19	2013-09-19	1 372 000 \$	53 800 \$	1 425 800 \$
TOTAL			3 219 800 \$	72 800 \$	3 292 600 \$

Si les dates d'ouverture prévues sont modifiées après le transfert de ces montants, des corrections seront appliquées aux surplus de gestion.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette réalisation s'inscrit dans l'orientation du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 : « Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels ». De même, elle vise une certification LEED ainsi qu'une approche éco-responsable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Assurer l'ouverture et le bon fonctionnement de ces deux bibliothèques;
- Assurer une qualité de service aux résidents de ces deux arrondissements;
- Assurer une équité dans l'offre de service des bibliothèques;
- Bonification de la lecture publique, augmentation du nombre d'abonnés et consolidation du réseau des bibliothèques publiques de la Ville de Montréal;
- Mise à la disposition de la population montréalaise d'un équipement accueillant, moderne et ouvert sur le milieu;
- Participation accrue du réseau des bibliothèques publiques à l'effort collectif pour faire de Montréal une ville de lecture, de savoir et d'innovation;
- Consolidation d'un pôle culturel, civique et sportif dans l'ouest de l'arrondissement de Saint-Laurent;
- Consolidation d'un pôle culturel et commercial aux abords de la station de métro Rosemont et pour la partie sud de la Plaza Saint-Hubert;
- Contribution aux objectifs généraux de la Ville en regard de l'Agenda 21 de la Culture.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ouverture de la bibliothèque Le Boisé, juillet 2013

Ouverture de la bibliothèque Marc-Favreau, septembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier s'inscrit dans la Politique de développement culturel 2005–2015 de la Ville de Montréal, qui a été adoptée par le comité exécutif en 2005. Il permettra plus précisément de contribuer à l'engagement 7, libellé comme suit :

« *La Ville se donnera un plan de rattrapage et de mise à niveau de ses bibliothèques, qui comprendra notamment l'ajout d'employés spécialisés et non spécialisés, la mise à jour des collections, l'augmentation des heures d'ouverture, la mise en réseau informatique, de même que la mise aux normes, l'agrandissement ou la construction de certains locaux* ».

La première orientation intitulée « *Améliorer l'accès à la culture* » du Plan d'action 2007–2017 - Montréal, métropole culturelle prévoit, quant à elle, une action spécifique qui est de « *reconnaître les bibliothèques comme l'infrastructure de base d'une ville de culture et de savoir* », ce à quoi le maintien et l'amélioration des collections contribuent.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances, Fonction Finances (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Avis favorable avec commentaires :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Line ST-GERMAIN)

Avis favorable avec commentaires :
Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Daniel SIMON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard ADAM
Chef de division

Tél : 514 872-3160
Télécop.: 514 872-5588

ENDOSSÉ PAR

Louise GUILLEMETTE-LABORY
Directrice associée - Bibliothèques

Tél : 514-872-1608
Télécop. : 514 872-0530
Date d'endos. : 2013-05-15

Dossier # :1130003002



Dossier # : 1132599002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'adhésion de la Ville de Montréal au World Cities Culture Forum pour la période du 1er août 2013 au 31 juillet 2014. Dépense de 15 000 \$ US (15 600 \$ CAD approximativement). Mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour en assurer le suivi administratif.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au World Cities Culture Forum **pour la période du 1er août 2013 au 31 juillet 2014** ;
2. d'autoriser le paiement de la cotisation 2013-2014 à World Cities Culture Forum au montant de 15 000 \$ US (15 600 \$ CAD approximativement) ;
3. de mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour assurer le suivi administratif.
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par	Jean-Robert CHOQUET	Le 2013-06-26 13:15
------------------	------------------------	----------------------------

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1132599002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'adhésion de la Ville de Montréal au World Cities Culture Forum pour la période du 1er août 2013 au 31 juillet 2014. Dépense de 15 000 \$ US (15 600 \$ CAD approximativement). Mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour en assurer le suivi administratif.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des Jeux olympiques de Londres, en 2012, le maire Boris Johnson a lancé le *World Cities Culture Forum* (WCCF), qui a produit un premier rapport, qui procède à un étalonnage détaillé de douze grandes villes du monde. Ces villes sont Londres (Royaume-Uni), Paris (France), Berlin (Allemagne), Istanbul (Turquie), Mumbai (Inde), Shanghai (Chine), Singapour (Singapour), Tokyo (Japon), Sydney (Australie), Johannesburg (Afrique du Sud), Sao Paulo (Brésil) et New York (États-Unis).

L'objectif de ce rapport était de mieux documenter la contribution de la culture à l'attractivité de ces villes. Au-delà de ce rapport, les douze villes se sont rencontrées à deux reprises, à Londres, puis à Shanghai, lors d'événements qui leur ont permis d'échanger des idées, d'apprendre les unes des autres et de se donner un forum qui vise à mieux comprendre le rôle de la culture dans leur développement actuel et futur.

Le WCCF cherche maintenant à élargir son membership, pour passer de douze villes à trente. La Ville de Montréal est invitée à en faire partie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Parmi les raisons (telles que présentées par la mairie de Londres) d'adhérer à ce forum, retenons les suivantes :

- réfléchir ensemble aux principaux enjeux culturels : les grandes villes partagent des enjeux et des défis communs qui leur sont propres, qu'il s'agisse du lien entre les industries créatives et la croissance économique ou du rôle de la culture dans le développement des communautés locales;
- se comparer avec ses pairs : participer à la fabrication de la deuxième édition du *World Cities Culture Report* permet à la ville membre de mieux connaître ses forces et faiblesses, ainsi que de mieux documenter ses stratégies de positionnement;
- faire la promotion des atouts culturels de sa ville sur la scène mondiale : c'est ce que permet le WCCF et son rapport, qui a été traduit en cinq langues et a reçu l'attention des

grands médias de chacune des villes membres.

Par ailleurs, le WCCF a les projets suivants d'ici 2015 :

- une plateforme en ligne permettant le partage d'information;
- une conférence annuelle organisée en rotation par des villes membres; la prochaine est à Istanbul, à la fin de l'automne 2013;
- l'actuel *World Cities Culture Report*, enrichi d'information concernant les nouvelles villes membres, sera publié en octobre 2013; le prochain rapport triennal complet sera publié en 2015.

De plus, les principaux sujets de discussion et d'échange sont :

- emploi culturel : quelles variations en amplitude, composition et localisation entre les villes membres?
- nouvelles tendances en consommation et participation culturelles : comment la culture numérique donne-t-elle forme à la consommation culturelle urbaine?
- intégration de la politique culturelle dans une vision plus large : comment les villes membres utilisent-elles la culture pour relever leurs défis sociaux et économiques?
- culture et tourisme : comment les villes membres peuvent-elles maximiser leurs atouts culturels dans une stratégie touristique?
- financement et investissement culturels : quels sont les modèles de financement qui fonctionnent et comment évoluent-ils?
- diversité culturelle : comment les politiques culturelles évoluent-elles pour s'adapter à la diversité sociale et ethnique croissante?
- culture informelle : comment mieux mesurer la culture de la rue (*street culture*) et quelle valeur attribuer aux sous-cultures urbaines?

JUSTIFICATION

Initié par son prédécesseur, le projet WCCF a été repris et mené à terme par l'actuel maire de Londres, M. Boris Johnson, pour être lancé sur la scène mondiale à l'occasion des Jeux olympiques de l'été 2012. Le WCCF se distingue nettement d'une association de villes comme CGLU (Cités et gouvernements locaux unis) dont Montréal est membre et dans laquelle elle est active. CGLU est une association fondée sur l'adhésion de centaines de villes et de regroupements de villes.

Même si la documentation officielle fait état de plusieurs villes fondatrices, il ne fait aucun doute que la mairie de Londres est l'animatrice principale du Forum. Lorsque M. Johnson choisira de quitter la politique municipale, nous n'avons aucune assurance que ce projet se poursuivra : tout dépendra de l'intérêt réel des villes membres à poursuivre le projet. Cela n'enlève toutefois rien à l'intérêt de cette initiative ni aux bénéfices pour Montréal de s'y joindre maintenant.

Déjà, en matière de diplomatie culturelle internationale à l'échelle des villes, Montréal mène actuellement un travail de fond à l'intérieur de la Commission de la culture de CGLU, avec des villes comme Barcelone, Lille, Buenos Aires, Mexico, Milan et Stockholm. Ce travail, fruit d'une stratégie internationale concertée, pourrait mener éventuellement à la reconnaissance de la culture comme quatrième pilier du développement durable et à une reconnaissance élargie de l'Agenda 21 de la culture, ce qui serait une victoire remarquable à l'avantage de notre ville, qui se positionne comme métropole culturelle d'envergure internationale.

Toutefois, ce travail ne permet pas de faire avancer substantiellement le rayonnement de Montréal comme métropole culturelle. Rappelons qu'à la suite du Rendez-vous de mi-parcours de novembre 2012, le Comité de pilotage du *Plan d'action 2007-2017 - Montréal, métropole culturelle* a convenu de faire du rayonnement de Montréal un enjeu majeur en vue du 375^e anniversaire de Montréal. C'est précisément ce que permet l'invitation du maire Johnson.

De plus, les principaux sujets de discussions et d'échanges sont au cœur même des préoccupations des partenaires et du développement de la métropole culturelle du Québec.

Être invité à faire partie des dix-huit villes qui se joindront aux douze villes déjà membres du WCCF est, en soi, un signe de reconnaissance du travail accompli au cours des dix dernières années. En effet, même si Montréal ne fait pas partie des trente plus importantes villes du monde, notre ville est systématiquement citée dans les palmarès des dix, vingt ou vingt-cinq villes du monde les plus attrayantes au plan culturel.

Il est important aussi d'examiner de près cette liste des douze villes déjà membres du WCCF :

- Londres, New York et Paris sont des villes avec lesquelles Montréal et ses milieux politiques, culturels et économiques entretiennent déjà des relations très étroites. De plus, Montréal vient de vendre le BIXI successivement à Londres et à New York, concept qu'elle a adapté et raffiné en s'inspirant des Vélib' de Paris;
- Montréal entretient avec Shanghai un partenariat fructueux qui dure maintenant depuis vingt-huit ans;
- Montréal partage avec Londres, Paris, Shanghai le titre de ville d'accueil d'une exposition internationale;
- Montréal partage avec Londres, Paris, Berlin, Tokyo et Sydney le titre de ville hôte des Jeux olympiques;
- Montréal abrite le siège international des coalitions pour la diversité culturelle.

Par ailleurs, parmi les villes qui ont déjà confirmé leur adhésion, on compte Los Angeles, Chicago, Mexico et Toronto en Amérique du Nord, Rio de Janeiro et Buenos Aires en Amérique du sud, Madrid et Amsterdam en Europe, de même que Beijing, Séoul et Hong Kong en Asie.

Qu'irait faire Montréal au WCCF :

- au plan formel : participer aux recherches et à l'étalonnage entre les villes : nous disposons déjà d'une expertise en la matière, puisque nous participons aux travaux de l'Observatoire québécois de la culture et aux travaux d'étalonnage entre cinq grandes villes canadiennes (Montréal, Ottawa, Toronto, Calgary et Vancouver). Comme le résultat de ces recherches sera publié sur une base per capita, il n'y a pas de raison que Montréal ne puisse tirer honorablement son épingle du jeu;
- au plan symbolique, faire partie de ce forum de trente grandes villes culturelles du monde est un facteur à la fois de crédibilité et de prestige, d'autant plus que a) ce forum est présidé par une des grandes métropoles culturelles du monde et que b) Montréal a été invitée à y participer.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À toutes fins pratiques, il en coûte 15 000 \$US pour adhérer à cet organisme. Comme les recherches peuvent être effectuées à l'interne, c'est le seul véritable coût, à l'exception des frais de déplacement pour assister à l'événement annuel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'invitation de la mairie de Londres constitue une opportunité qui permet à Montréal de faire valoir ses atouts comme métropole culturelle d'envergure internationale, de se comparer et d'échanger sur des enjeux culturels propres aux grandes villes. Il va de soi que, comme elle l'a toujours fait par le passé, la Ville profitera de toutes les occasions pour mettre en valeur

ses différents partenaires des milieux culturels montréalais et qu'elle travaillera en complicité avec les autorités gouvernementales, particulièrement avec le ministère de la Culture et des Communications.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est en lien avec la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal et le plan d'action 2007-2017 - Montréal, métropole culturelle, plus précisément la quatrième orientation : favoriser le rayonnement de Montréal au Québec, au Canada et à l'étranger.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Avis favorable :
Affaires institutionnelles , Direction (Agop EVEREKLIAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle CABIN
Coordonnatrice - Montréal, métropole
culturelle

Tél : 514-872-2371
Télécop.: 514 872-1739

ENDOSSÉ PAR

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600
Télécop. : 514 872-5588
Date d'endos. : 2013-06-19

Dossier # :1132599002



Dossier # : 1130577007

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 5e partie de la programmation d'événements publics 2013. Autoriser l'occupation du domaine public du 30 juin au 15 septembre 2013.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2013 - 5e partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-06-14 18:32

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1130577007

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 5e partie de la programmation d'événements publics 2013. Autoriser l'occupation du domaine public du 30 juin au 15 septembre 2013.

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la cinquième programmation d'événements publics pour l'année 2013. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés.

Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit habituellement des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20, sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8, l'urbanisme, R.R.V.M., U-1, article 553.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0827, du 5 juin 2013, approuver la 4e partie de la programmation d'événements publics 2013;

- **CE13 0544**, du 1er mai 2013, approuver la 3e partie de la programmation d'événements publics 2013.

DESCRIPTION

Des événements d'envergure métropolitaine, nationale et internationale se réalisent sur le domaine public du 30 juin au 15 septembre 2013. Ces événements sont :

- Feux d'artifices – Fête du Canada;
- Danse Israélienne;
- Five hole for food Montreal 2013;
- Shakespeare-in-the-Park;
- FlashMod TVA;
- Festival Mode et Design de Montréal 13e édition;
- Moot Scout Mondial Canada 2013;
- Célébrations de la Fierté Montréal;
- Le Week-end Pharmaprix pour vaincre les cancers féminins;
- Défi vélo voyage de rêve;

- Opération Sac à dos;
- Festival Urban Jam;
- Festival culturel militaire de Montréal (FCMM);
- Marche à 4 pattes;
- Cyclo sportive «La Montréalaise»;
- Grand Prix cycliste de Montréal.

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

JUSTIFICATION

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit en autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.

Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal prévoit que le comité exécutif peut établir ou modifier toute règle relative à l'occupation du domaine public, à la circulation et au stationnement dans les rues et sur les routes du réseau artériel de la ville et dans celles qui forment le réseau dont les conseils d'arrondissement ont la responsabilité à l'occasion d'événements publics où plusieurs arrondissements sont concernés et lorsque l'événement est d'envergure métropolitaine.

Les organismes doivent se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Michel DEMERS_Cult)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne RICHARD
Pour Alexandra COURT, chef de division

Tél : 514 872-3911
Télécop.: 514 872-1505

ENDOSSÉ PAR

Daniel BISSONNETTE
Dir associe - cinema, festivals et evenements

Tél : 514-872-2884
Télécop. : 514 872-3409
Date d'endos. : 2013-06-14

Dossier # :1130577007



Dossier # : 1131211006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Modifier le budget de la Ville en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement d'Outremont, d'une subvention de 4 149 \$ en provenance du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de la Mesure au soutien aux sorties scolaires en milieu culturel

Il est recommandé au comité exécutif :
de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement d'Outremont, d'une subvention de 4 149 \$ en provenance du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de la Mesure au soutien aux sorties scolaires en milieu culturel.

Signé par Normand PROULX **Le** 2013-06-25 11:53

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1131211006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter une aide financière de 4 149 \$ versée en vertu de la Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel du ministère de la Culture et des Communications, recevoir le premier versement de cette aide, autoriser l'augmentation du budget des revenus et des dépenses de l'arrondissement d'Outremont d'un montant équivalent à l'aide financière, verser cette somme à la Corporation du Théâtre Outremont qui réalise le projet.

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'aide financière a pour but de permettre à des élèves des écoles primaires ou secondaires d'effectuer des sorties culturelles à la Corporation du théâtre Outremont. Cette mesure de soutien permet de défrayer les Productions la Comédie Humaine d'une partie des coûts du transport des élèves qui assistent aux spectacles au Théâtre Outremont durant l'année scolaire 2012-2013.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

Revenus :

2418. 001000. 302724. 07251. 46370. 016661. 0000. 000000. 000000. 000000. 00000

Dépenses :

2418. 001000. 302724. 07289. 54506. 000000. 0000. 000546. 000000. 000000. 00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le Comité exécutif

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Suzanne JEFFREY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maryse BOUCHARD
Chef de division / Culture_bibliothèque et
développement social

Tél : 514 495-6270
Télécop.: 514 495-7411

ENDOSSÉ PAR

Michel ALLEN
Directeur culture_ sports

Tél : 514 495-6214
Télécop. : 514 495-7411
Date d'endos. : 2013-03-06

Dossier # :1131211006



Dossier # : 1130356002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 23 200 \$ en provenance du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour le projet «Des mots sur mesure» dans le cadre du Programme de promotion du français. |

Il est recommandé de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 23 200 \$ en provenance du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour le projet «Des mots sur mesure» dans le cadre du Programme de promotion du français.

Signé par Ronald CYR **Le** 2013-06-25 09:50

Signataire :

Ronald CYR

Directeur d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1130356002**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Modifier la dotation de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 23 200 \$, suite à la contribution financière du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec dans le cadre du Programme de promotion du français - Budget de fonctionnement |

CONTENU

CONTEXTE

Une aide financière, dans le cadre du Programme de promotion du français lors d'événements culturels - Projet "Des mots sur mesure", est accordée par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine à la maison de la culture d'Ahuntsic-Cartierville. Les objectifs de ce programme sont:

- mettre l'accent sur l'utilisation, la valorisation et la célébration du français lors d'activités culturelles existantes ou nouvellement créées;
- sensibiliser le public, notamment les jeunes et les groupes dont le français n'est pas la langue maternelle, à la richesse et à la vitalité de la langue française ainsi qu'à l'importance de bien la maîtriser.

L'aide financière d'un montant total de 23 200 \$ nous est remise en deux paiements: un premier paiement de 18 600 \$ à recevoir en 2013 et le second paiement de 4 600 \$ à recevoir au début de l'année 2014. Ces montants seront versés à l'organisme "Les Amis d'Ahuntsic-Cartierville" afin qu'ils assurent la coordination du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Modifier la dotation de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 23 200 \$, suite à la contribution financière du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec dans le cadre du Programme de promotion du français - Projet "Des mots sur mesure".

JUSTIFICATION

Ce sommaire décisionnel est nécessaire afin de pouvoir utiliser la contribution financière au montant de 23 200 \$ du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec et de réaliser le projet "Des mots sur mesure".

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir les interventions financières.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Daniela TANASE)

Avis favorable avec commentaires :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario LAVALLÉE
Conseiller en gestion des ressources
financières - c/e

Tél : 514-868-4142
Télécop.: 872-4098

ENDOSSÉ PAR

Francine ELHADAD
Chef de division

Tél : 514-872-8421
Télécop. : 872-4601
Date d'endos. : 2013-05-13

Dossier # :1130356002



Dossier # : 1133461024

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division art et culture |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et Nuntip Deux inc. ET demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2013, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception d'une contribution financière nette de 20 000 \$ en provenance de Nuntip Deux Inc relativement à la bonification de la programmation estivale 2013 à l'Esplanade de la Pointe Nord. |

II EST RECOMMANDÉ :

1. De modifier le budget de la Ville, pour l'année 2013, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception d'une contribution financière nette de 20 000 \$, en provenance de Nuntip Deux Inc. relativement à la bonification de programmation culturelle estivale à l'Esplanade de la Pointe-Nord ;
2. D'imputer cette somme conformément aux informations financière inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre P BOUTIN **Le** 2013-06-20 10:58

Signataire :

Pierre P BOUTIN

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1133461024

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division art et culture |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et Nuntip Deux inc. ET demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2013, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception d'une contribution financière nette de 20 000 \$ en provenance de Nuntip Deux Inc relativement à la bonification de la programmation estivale 2013 à l'Esplanade de la Pointe Nord. |

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a eu le mandat de préparer une programmation culturelle estivale à l'Esplanade de la Pointe-Nord en 2013 en vertu du protocole d'entente approuvé par la Conseil d'arrondissementle 24 juillet 2009 (CA09 2100317).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA09 210317 - 24 juillet 2009 - Approuver le protocole de développement résidentiel de la pointe nord de L'Île-des-Soeurs entre Nuntip inc. et la Ville de Montréal, approuver l'acte d'acquisition de trois terrains (joint en annexe F), approuver l'entente relative aux travaux municipaux (jointe en annexe L) et mandater le maire de l'arrondissement et le secrétaire du conseil d'arrondissement à signer le protocole ainsi que l'acte d'acquisition des trois terrains à des fins de parcs joint au protocole.

DESCRIPTION

Afin de bonifier cette programmation culturelle estivale à l'Esplanade de la Pointe-Nord, l'arrondissement a favorisé l'apport d'un partenaire, partageant les mêmes préoccupations à l'égard de la présentation d'une programmation culturelle de qualité. Ainsi, Nuntip Deux Inc. nous octroie un montant de 20 000 \$ plus taxes applicables, soit 22 995 \$. Cette contribution financière facilitera la réalisation de notre programmation culturelle et bonifiera les outils de communication.

Un protocole d'entente est préparé et mis en attaché.

Suite à la réception de la contribution nette de 20 000 \$, on doit demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2013, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal. Cependant, s'il y a défaut d'une des parties et qu'en fonction de l'article 6 de la convention, la Ville devrait retourner une partie de la

contribution financière, l'arrondissement devra dégager un budget de revenu et de dépenses nettes équivalent à ce remboursement à la fin de l'exercice financier.

JUSTIFICATION

Afin de refléter les modifications du budget approuvées par l'arrondissement de Verdun, le comité exécutif doit modifier le budget de la Ville en conséquence. L'arrondissement de Verdun ne disposait pas des sommes requises pour réaliser les différents projets, l'octroi d'un budget de dépenses équivalent aux recettes permet donc d'en solutionner le financement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière provenant de ce partenaire représente un budget additionnel pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et par conséquent augmente le budget de la Ville de Montréal.

Dans le cadre du protocole d'entente à intervenir, la contribution financière offerte par le partenaire est de 22 995 \$ taxes applicables incluses, ce qui représente une contribution nette de 20 000 \$. Cette somme servira à financer une partie des dépenses afférentes à la Programmation culturelle estivale 2013 à l'Esplanade de la Pointe-Nord.

Revenus

| | | | | | | | | | | |
|------|---------|--------|-------|-------|--------|------|--------|--------|-------|-------|
| 2436 | 0010000 | 305731 | 07211 | 45901 | 013534 | 0000 | 000000 | 027196 | 00000 | 00000 |
|------|---------|--------|-------|-------|--------|------|--------|--------|-------|-------|

Dépenses

| | | | | | | | | | | |
|------|---------|--------|-------|-------|--------|------|--------|--------|-------|-------|
| 2436 | 0010000 | 305731 | 07211 | 54506 | 000000 | 0000 | 000000 | 027196 | 00000 | 00000 |
|------|---------|--------|-------|-------|--------|------|--------|--------|-------|-------|

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des outils de communication et de visibilité ont été développés pour la programmation culturelle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

avril et mai 2013 - planification de la programmation culturelle et des outils de communication

juin à août 2013 - tenue de la programmation culturelle

septembre à novembre 2013 - rapport et post mortem

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La Politique de gestion contractuelle est remise au cocontractant. En vertu de l'article 144 de la Charte, l'arrondissement doit informer le trésorier de la Ville et le Comité exécutif, de la modification du budget d'arrondissement 2013 afin que ce dernier modifie le budget de la Ville pour tenir compte de cette modification.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Catherine ROUSSEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Danielle BARABÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy RAYMOND
Chef de la division des arts et de la culture

Tél : 514 765-7154
Télécop.: 514 765-7263

ENDOSSÉ PAR

Normand HOULE
Chef de division des loisirs et des événements

Tél : 514 765-7153
Télécop. : 514 765-7264
Date d'endos. : 2013-05-15

Dossier # :1133461024



Dossier # : 1130115001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Concertation des arrondissements et ressources matérielles ,
Direction des stratégies et transactions immobilières , Division
Expertise technique et assurance qualité immobilière , Section
Assurance qualité immobilière |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Dépenses mixtes |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ entre projets
pour l'achat d'équipement informatique pour la Direction des
Stratégies et transactions immobilières et la Direction des
immeubles. |

Il est recommandé :

d'autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ entre projets pour l'achat d'équipement informatique pour la Direction des Stratégies et transactions immobilières et la Direction des immeubles, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Josée BONIN **Le** 2013-06-27 10:22

Signataire :

Marie-Josée BONIN

Chef de division
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1130115001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Expertise technique et assurance qualité immobilière , Section Assurance qualité immobilière |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Dépenses mixtes |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ entre projets pour l'achat d'équipement informatique pour la Direction des Stratégies et transactions immobilières et la Direction des immeubles. |

CONTENU

CONTEXTE

La Direction stratégies et transactions immobilières (DSTI) ainsi que la Direction des immeubles (DI) doivent remplacer une partie de leur parc d'équipements bureautiques normalisés ayant atteint et même dépassé leur vie utile. Dans ce contexte, la DSTI et la DI doivent procéder à l'acquisition d'équipements informatiques à même le budget du programme triennal des immobilisations. Les équipements projetés ne sont pas couverts par le programme de désuétude du parc informatique. La DSTI doit également procéder à l'acquisition d'imprimantes multi fonction dans le cadre de son réaménagement de ses locaux administratifs.

Conformément à l'offre de service déposée par la Direction des systèmes d'information, la DSTI et la DI administrent leur parc d'équipements informatiques et de logiciels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les équipements qui seront achetés par les deux directions seront des ordinateurs de bureau et des portatifs pour des nouveaux employés et des moniteurs qui feront partie des ententes cadre des achats informatiques en vigueur au moment de l'achat.

100 000 \$ Ordinateurs, moniteurs, serveurs pour systèmes informatiques pour la Direction des immeubles et la Direction des stratégies et transactions immobilières (répartition à 50% pour chacune des directions)

40 000 \$ Acquisition d'imprimantes multi fonctions Sharp en prévision du réaménagement du 2e étage du 303, rue Notre-Dame Est (DSTI).

45 000 \$ Acquisition ou développement du système informatique GAOC (Guide d'appel d'offres/chantier) en collaboration avec le STI

15 000 \$ Licences d'utilisation de logiciels divers

JUSTIFICATION

La DSTI et la DI, en collaboration avec le Service des technologies de l'information (STI), analysent et déterminent les besoins en équipements et logiciels pour obtenir les crédits nécessaires à l'acquisition ou au remplacement de ces équipements et logiciels. Le STI s'assure que les équipements répondent adéquatement aux besoins et qu'ils sont supportés par les processus en place.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes requises proviendront du *Programme de développement- Création d'un centre de service animalier* puisque les sommes totales prévues ne pourront être engagées en 2013. Les divers achats se feront selon les règles de délégation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les équipements désuets remplacés seront remis au STI qui ont une procédure de disposition de biens informatiques municipaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les sommes sont requises pour l'acquisition du système GAOC, qui permettra la mise en oeuvre de certaines recommandations du rapport du comité Léonard. De plus, suite à la réorganisation à la DSTI et à leur déménagement au 303 Notre-Dame sous peu, certains équipements informatiques sont requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mi-juillet : début d'acquisition des équipements. Pour les ordinateurs et moniteurs, l'acquisition se fera après la conclusion de la nouvelle entente cadre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier sera réalisé en conformité avec les ententes cadre avec Sharp et les fournisseurs des équipements informatiques au moment de l'acquisition des équipements. Toute autre acquisition d'équipement sera effectuée par l'entremise d'un appel d'offres.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles (Michel LORD)

Avis favorable :
Technologies de l'information , Direction (Nathalie N MARCHAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sébastien CORBEIL
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-7903
Télécop.: 514 872-5279

ENDOSSÉ PAR

Marie-Josée BONIN
Cadre sur mandats

Tél : 514-872-1103
Télécop. : 514 872-5279
Date d'endos. : 2013-06-04

Dossier # :1130115001

CE : 30.012

2013/07/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.013

2013/07/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.014

2013/07/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1134822040

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter un règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) afin de déléguer aux fonctionnaires de niveau A des services corporatifs la conclusion d'ententes visant l'autorisation d'accéder à la propriété du gouvernement fédéral, provincial ou d'entreprises de services d'utilités publiques. |

Il est recommandé:

1. d'adopter un règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) afin d'autoriser un fonctionnaire de niveau A à signer des ententes visant l'autorisation d'accéder à la propriété du gouvernement fédéral, provinciale ou d'entreprises d'utilités publiques;
2. de déléguer la signature de ces ententes et tous les frais inhérents ou pénalités n'excédant pas une somme de 100 000 \$ à un fonctionnaire de niveau A.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2013-06-21 10:27

Signataire : Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1134822040

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter un règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) afin de déléguer aux fonctionnaires de niveau A des services corporatifs la conclusion d'ententes visant l'autorisation d'accéder à la propriété du gouvernement fédéral, provincial ou d'entreprises de services d'utilités publiques. |

CONTENU

CONTEXTE

De nombreuses ententes élaborées notamment avec des ministères et agences (ministère du transport du Québec, ministère de l'environnement, agence Parc Canada), des entreprises d'état (Hydro Québec) et des entreprises de transport (CN, Canadien Pacifique) sont nécessaires et obligatoires afin de réaliser des travaux faisant l'objet de contrats principaux sur leur emprise ou sur un terrain adjacent à leur propriété. Pour le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE) ces ententes ont pour but d'informer les propriétaires de la période d'accès à leur propriété et garantissent le respect de la ville de Montréal à leurs normes de sécurité et leurs règlements internes. De plus, des conditions résultant certains frais peuvent s'appliquer, notamment lorsqu'il s'agit d'utiliser leur personnel pour assurer la sécurité des lieux (exemple, frais reliés aux services d'un signaleur).

L'approbation de ces ententes «opérationnelles» par le comité exécutif occasionne des délais et peut nuire au respect des échéanciers prévus en ce qui concerne notamment la réalisation des travaux d'infrastructures. Le dépassement des échéanciers occasionne des frais et des ressources supplémentaires.

À cet effet une modification au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés RCE 02-004 a déjà été effectuée par le Service de l'eau. L'article 41.18 du Règlement autorise uniquement les fonctionnaires de niveau A du Service de l'Eau à conclure des ententes pour accéder aux propriété des gouvernements et des entreprises d'utilités publique dans le cadre de la réalisation de travaux sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts. On entend par entreprises d'utilités publiques, notamment les entreprises de télécommunication, de câblodistribution, de transports routier, aérien et ferroviaire, les entreprises de production, de transport, de distribution ou vente de gaz, d'eau ou d'électricité.

Puisque cette autorisation répond aussi aux besoins opérationnels du SITE, il est requis de modifier l'article 41.18 du règlement afin de permettre à l'ensemble des services corporatifs d'y avoir recours lorsque requis. Pour ce faire, la nouvelle formulation de l'article 41.18, proposée par le Service des affaires juridiques, est plus générale et dépasse le cadre de la réalisation de travaux sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0495- 17 avril 2013- Adopter un règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) afin de déléguer la conclusion des ententes visant l'autorisation d'accéder à la propriété du gouvernement fédéral, provincial ou d'une entreprise de services d'utilités publiques dans le cadre de la réalisation de travaux d'aqueduc ou d'égout (1133802001).

CE02 1106- 26 juin 2002- D'approuver un nouveau règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et d'abroger le règlement intérieur actuel RCE02-003 sur le même sujet (1021353001).

DESCRIPTION

Il s'agit de modifier l'article 41.18 de manière à autoriser tous fonctionnaires de niveau A des services corporatifs à signer pour et au nom de la ville toutes ententes avec le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial ou une entreprise de services d'utilités publiques qui a pour objet l'accès à leur propriété et n'entraînant pas une dépense de plus de 100 000 \$ ni une pénalité de plus de 100 000 \$.

JUSTIFICATION

Ces modifications permettront d'accélérer le traitement des dossiers tout en maintenant un degré d'imputabilité adéquat pour ce type d'entente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'autorisation de toutes dépenses associées aux ententes dites «opérationnelles» se fait par le biais des incidences au dossier décisionnel du contrat principal de réalisation de travaux. Il y aurait lieu de déléguer la signature de ces ententes et tous frais inhérents ou pénalité n'excédant pas une somme de 100 000 \$ à un fonctionnaire de niveau A. Pour ce faire, les services ou arrondissements concernés devront effectuer une estimation détaillée et conservatrice afin de ne pas dépasser les seuils prévus par la délégation de pouvoir ainsi modifiée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Amélioration des délais de réalisation des contrats principaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'action de communication prévue, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement par le comité exécutif: juillet 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le comité exécutif est habilité à déléguer ce pouvoir à un fonctionnaire selon l'article 35 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Avis favorable :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Dominique DEVEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine JODOIN
Ingénieure - chef d'équipe

Tél : 514 872-9219
Télécop.: 514 872-2874

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. : 514 872-2874
Date d'endos. : 2013-04-12

Dossier # :1134822040

CE : 50.001
2013/07/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.002

2013/07/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1133643001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver le projet d'entente de prêt de services de monsieur Jacques Lachapelle par l'Université de Montréal à la Ville de Montréal pour agir à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) du 1er mai 2013 au 30 avril 2014 |

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :
d'approuver le projet d'entente de prêt de services de Monsieur Jacques Lachapelle par l'Université de Montréal à la Ville de Montréal pour agir à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) du 1er mai 2013 au 30 avril 2014.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-06-19 09:54

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1133643001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver le projet d'entente de prêt de services de monsieur Jacques Lachapelle par l'Université de Montréal à la Ville de Montréal pour agir à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) du 1er mai 2013 au 30 avril 2014 |

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est institué en vertu de l'article 83.11 de la Charte de la Ville, laquelle prévoit également la nomination de ses membres par le conseil municipal. En vertu de l'article 83.13, le Conseil de la Ville nomme les membres et désigne parmi ceux-ci un président et un vice-président.

Monsieur Jacques Lachapelle est membre du Conseil du patrimoine de Montréal depuis le 1er mai 2011. Son mandat initial de membre s'étendait jusqu'au 30 avril 2013, c'est-à-dire pour une période de deux ans comme le prévoyait le règlement sur le CPM (02-136) au moment de sa nomination. À son assemblée du 20 août 2012, le conseil municipal (CM12 0758) accordait à Jacques Lachapelle un premier mandat à titre de président de cette instance jusqu'au 30 avril 2013, soit pour couvrir la période correspondant à la durée de son mandat initial de membre.

Par ailleurs, la Loi sur le patrimoine culturel qui est entrée en vigueur le 19 octobre 2012 reconnaît que le Conseil du patrimoine de Montréal est le conseil local au sens de la nouvelle Loi et permet à la Ville d'adopter les dispositions qui régissent cette instance créée par sa charte. Le règlement du CPM a été révisé en décembre 2012 pour prendre en considération les paramètres de la nouvelle Loi et dans la foulée, la durée du mandat d'un membre a été fixé à trois ans, renouvelable de façon consécutive qu'une seule fois. Ainsi, à son assemblée du 22 avril 2013, le conseil municipal (CM13 0357) accordait une prolongation du mandat de Jacques Lachapelle à titre de président, pour une période supplémentaire d'un an qui s'étendra jusqu'au 30 avril 2014, de manière à correspondre à la nouvelle durée du mandat d'un membre qui est désormais fixé à trois ans.

En vertu de l'entente proposée, le conseil municipal retient les services de monsieur Lachapelle pour un quart de temps et convient de rembourser à l'Université de Montréal pour le prêt de services de monsieur Lachapelle une somme maximale de 45 000 \$ (incluant les avantages sociaux) par année selon des modalités à être approuvées par le comité exécutif. Pour la période couverte par le projet d'entente, soit 12 mois, la somme à être versée à monsieur Lachapelle s'élève donc à 45 000 \$; cette somme inclut les avantages sociaux.

Le conseil municipal autorise également le remboursement à monsieur Lachapelle, sur

présentation de pièces justificatives, des frais de déplacements et dépenses afférentes ainsi que des dépenses encourues dans l'exercice de ses fonctions, conformément aux conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0357 - 22 avril 2013 - prolongation du mandat de monsieur Jacques Lachapelle à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal du 1er mai 2013 jusqu'à la fin de son premier mandat, au 30 avril 2014

CE12 2091 - 19 décembre 2012 - Entente de prêt de services de monsieur Jacques Lachapelle par l'Université de Montréal à la Ville de Montréal (1er septembre 2012 au 30 avril 2013)

CM12 1126 - 17 décembre 2012 - adoption des règlements intitulés «Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)» et «Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)»

CM12 0758 : 20 août 2012 - nomination de monsieur Jacques Lachapelle à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal jusqu'à la fin de son premier mandat à titre de membre du Conseil, soit au 30 avril 2013

CM11 1053 - 19 décembre 2011 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) »

CM11 0292 : 11 avril 2011 - nomination de monsieur Jacques Lachapelle pour à titre de membre du Conseil du patrimoine de Montréal

DESCRIPTION

La convention prévoit les modalités du prêt de services de monsieur Jacques Lachapelle. L'Université s'engage à fournir à la Ville, pour toute la durée de ce contrat, les services à quart de temps de monsieur Lachapelle pour assumer les fonctions et responsabilités de président du Conseil du patrimoine de Montréal. Monsieur Lachapelle s'engage à remplir, à la Ville, pendant la durée du contrat, soit jusqu'au 30 avril 2014, les fonctions attachées au poste de président du Conseil du patrimoine de Montréal.

La Ville s'engage à rembourser à l'Université le quart du salaire annuel de monsieur Lachapelle. Elle remboursera aussi à l'Université la contribution de l'employeur aux régimes collectifs d'assurances et de retraite et autres contributions de l'employeur : RRQ, RAMQ, assurance-emploi, selon un pourcentage fixé par l'Université et calculé sur le salaire de base de monsieur Lachapelle. Le montant du remboursement annuel ne dépassera pas 45 000,00 \$, incluant les avantages sociaux. Trimestriellement, l'Université fera parvenir à la Ville une facture faisant état des sommes dues.

Advenant le cas où, pour quelque cause que ce soit (maladie, décès, etc.), monsieur Lachapelle se trouverait dans l'impossibilité de rendre à la Ville de Montréal les services convenus aux termes de cette convention, cette dernière serait automatiquement résiliée et sans compensation ni indemnité de la part de l'Université ou de monsieur Lachapelle. Advenant telle résiliation, la Ville ne sera tenue de payer à l'Université que les sommes correspondant à la période pendant laquelle les services auront effectivement été rendus.

La convention proposée pour la période du 1er mai 2013 au 30 avril 2014 est en tout point conforme à la précédente convention (CE12 2091) à l'exception du montant total du remboursement qui est maintenant fixé à 45 000 \$ (comparativement à 40 000 \$ dans le premier prêt de service) afin de tenir compte de l'ajustement des conditions salariales et des avantages sociaux prévus par l'Université de Montréal.

JUSTIFICATION

La convention précise les modalités du prêt de services de monsieur Lachapelle qui lui permettra d'agir comme membre et président du Conseil du patrimoine de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de fonctionnement du Conseil du patrimoine de Montréal. Les informations financières se retrouvent dans l'intervention de la Direction de l'administration.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Catherine ROUSSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée ASSELIN
Chef de section

Tél : 514-872-2203
Télécop.: 514 872-9222514 872-9222

ENDOSSÉ PAR

Isabelle DUMAS
Chef de division

Tél : 514-872-3953
Télécop. : 514 872-9222
Date d'endos. : 2013-06-05

Dossier # :1133643001



Dossier # : 1135955001

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service des enquêtes spécialisées , Crime organisé |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la prolongation du projet ACCES (Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines) et maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 35 postes policiers et de trois des quatre postes temporaires civils du 1er avril 2013 au 31 mars 2014. |

Il est recommandé au comité exécutif:

1. d'autoriser la prolongation du Projet ACCES (Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines) du 1er avril 2013 au 31 mars 2014 et d'autoriser le maintien de l'effectif permanent de 35 postes policiers et le maintien de trois des quatre postes temporaires civils du 1er avril 2013 au 31 mars 2014.
2. d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc PARENT **Le** 2013-06-25 14:22

Signataire :

Marc PARENT

DIRECTEUR
Police , Direction principale

IDENTIFICATION

Dossier # :1135955001

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service des enquêtes spécialisées , Crime organisé |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la prolongation du projet ACCES (Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines) et maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 35 postes policiers et de trois des quatre postes temporaires civils du 1er avril 2013 au 31 mars 2014. |

CONTENU

CONTEXTE

Le projet ACCES (Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines), qui fait partie de la Division du crime organisé et créé en 1996, est un projet gouvernemental qui visait tout d'abord le commerce illégal d'alcool. Fort des succès réalisés par ce projet et suite à l'observation d'une recrudescence en matière de contrebande de tabac, le gouvernement a poursuivi dans la même veine en mettant sur pied le volet ACCES Tabac en 2001. Par la suite, a suivi la création d'un volet enquête court terme dans le but de viser plus précisément les réseaux de quartier.

Coordonné et entièrement subventionné par le ministère de la Sécurité publique (MSP) et le ministère des Finances et de l'Économie du Québec (MFÉQ), le projet ACCES regroupe un ensemble d'organisations partenaires dont le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), la Sûreté du Québec (SQ), la Gendarmerie royale du Canada (GRC), l'Association des Directeurs de police du Québec (ADPQ), la Régie des alcools des courses et des jeux (RACJ), le ministère de la Justice et l'Agence du Revenu du Québec (ARQ).

Plus précisément, le mandat du projet ACCES consiste, entre autres, à:

- Effectuer des visites systématiques dans les endroits servant de l'alcool;
- mener des enquêtes afin de démanteler des réseaux de production ou de distribution illégales, tant en matière d'alcool que de tabac;
- mener des enquêtes court terme en matière de tabac permettant de répondre directement aux plaintes de citoyens et informations de provenance policière;
- participer à des enquêtes de réseaux de niveau provincial;
- siéger sur les différents comités ACCES chapeautés par le MSP;

- coordonner le projet NOCTURNE.

Pour la période du 1 avril 2013 au 31 mars 2014, le MSP a diminué la subvention accordée au SPVM de 259 065\$ comparativement au montant accordé pour la période du 1 avril 2012 au 31 mars 2013. Cette coupure s'inscrit dans le cadre de l'effort budgétaire visant l'atteinte du déficit zéro du Gouvernement du Québec. Cette diminution a donc amené le SPVM à revoir les dépenses liées au projet. En conséquence, un des quatre postes de l'équipe de soutien administratif n'a pas été renouvelé, le nombre d'heures de temps supplémentaire et les biens et services liés au projet ont été diminués, de même, les frais indirects ne seront plus facturés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1326 - 21 août 2012 - Autoriser la prolongation du projet ACCES (Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines) du 1er avril 2012 au 31 mars 2013 et de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 34 postes policiers et de 4 postes temporaires civils du 1er avril 2012 au 31 mars 2013; autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent de 1 poste policier du 15 septembre 2012 au 31 mars 2013.

CE09 0106 - 21 janvier 2009 - Le Comité exécutif acceptait de convertir un poste de lieutenant-détective en un poste de commandant d'enquêtes pour toute la durée du projet ACCES au sein de la Division du crime organisé du Service de police de la Ville de Montréal.

CE08 2182 - 26 novembre 2008 (dossier 1082451003) - Le Comité exécutif a approuvé la demande d'augmenter temporairement l'effectif policier de 2 postes supplémentaires dans le cadre du projet ACCES (Actions concertées pour contrer l'économie souterraine) portant le nombre à 31 policiers, d'octroyer des crédits additionnels nécessaires pour 2008 et 2009 et d'autoriser l'ajustement de la base budgétaire pour 2010 ainsi que pour les années subséquentes afin de tenir compte des augmentations salariales et ce, pour la durée du projet.

CE07 0314 - 7 mars 2007 - Le Comité exécutif autorisait l'ajout de 9 ressources supplémentaires soit 7 policiers et 2 civils tout en maintenant l'effectif temporaire déjà en place. Cette dernière résolution portait ainsi le nombre total de ressources à 29 policiers et 3 civils.

CE03 2751 - 17 décembre 2003 - Le Comité exécutif approuvait la prolongation de l'augmentation temporaire de l'effectif policier autorisé de 22 postes, pour toute la durée du projet ACCES, afin de permettre à l'équipe affectée de continuer son travail, sans priver d'effectif les unités d'enquête d'où provient ce personnel et de maintenir le poste temporaire de l'employé civil (agent de bureau) affecté au projet ACCES, aussi longtemps que le projet se poursuivra.

CE2000-0107 - 17 juin 1999 - Cette participation fut reconduite, en autorisant également l'augmentation temporaire de l'effectif policier de 16 postes et à nouveau le 9 août 2001, par la résolution CE2001-0376, qui cette fois augmentait l'effectif policier de 6 postes en plus de 16 postes déjà consentis antérieurement.

CE-98-131 - 19 juin 1998 - Le Comité exécutif autorisait la participation du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal aux efforts du Gouvernement du Québec à la lutte contre l'économie souterraine dans le cadre du projet ACCES.

DESCRIPTION

Le maintien du projet ACCES est primordial afin de permettre la réalisation de nos différents mandats. En ce sens, la prolongation du projet requiert de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 35 postes policiers et de trois postes temporaires civils.

JUSTIFICATION

Le MSP a signifié au SPVM, le 3 avril 2013, sa volonté de reconduire à nouveau la subvention pour le projet ACCES pour la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2014. Les sommes octroyées serviront, comme par les années passées, à défrayer toutes les dépenses administratives et opérationnelles prévues.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le ministère de la Sécurité Publique (MSP) assume le coût de toutes les ressources utilisées dans le cadre de ce projet (autant la rémunération que les biens et services). Les revenus et les dépenses sont répartis ainsi:

| ALCOOL | 2013 | 2014 | Total |
|---------------------------|----------------------|-------------------|---------------------|
| | 1er avril au 31 déc. | 1er janvier au 31 | |
| Revenus | 1 174 337 \$ | 386 131 \$ | 1 560 468 \$ |
| Dépenses | | | |
| Masse salariale | 1 084 687 \$ | 356 247 \$ | 1 440 934 \$ |
| Biens et services | 89 650 \$ | 29 884 \$ | 119 534 \$ |
| Total des dépenses | 1 174 337 \$ | 386 131 \$ | 1 560 468 \$ |

| TABAC | 2013 | 2014 | Total |
|---------------------------|----------------------|------------------------|---------------------|
| | 1er avril au 31 déc. | 1er janvier au 31 mars | |
| Revenus | 3 092 464 \$ | 1 017 245 \$ | 4 109 709 \$ |
| Dépenses | | | |
| Masse salariale | 2 861 876 \$ | 940 381 \$ | 3 802 257 \$ |
| Biens et services | 230 588 \$ | 76 864 \$ | 307 452 \$ |
| Total des dépenses | 3 092 464 \$ | 1 017 245 \$ | 4 109 709 \$ |

| | 2013 | 2014 | Total |
|---------------------------------------|----------------------|------------------------|---------------------|
| | 1er avril au 31 déc. | 1er janvier au 31 mars | |
| Total revenus alcool et tabac | 4 266 801 \$ | 1 403 376 \$ | 5 670 177 \$ |
| Total dépenses alcool et tabac | 4 266 801 \$ | 1 403 376 \$ | 5 670 177 \$ |

Puisque ce projet est en place depuis 1996, le budget 2013 prévoit la reconduction du projet pour toute l'année. Par conséquent, tous les crédits nécessaires au projet sont prévus au budget.

Les imputations comptables sont détaillées dans l'intervention Police, Direction principale.

Le présent dossier est certifié conforme par la Direction du SPVM selon les conditions

énoncées au courrier budgétaire numéro 22.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La participation du SPVM au projet ACCES permet d'assumer un leadership dans certains projets pilotes et dans de nombreux projets majeurs ayant des répercussions à l'échelle provinciale en plus de soutenir le personnel policier et les citoyens aux prises avec le phénomène de la contrebande sur notre territoire. Ce soutien aux opérations régulières permet donc de fournir des ressources additionnelles lors d'opérations policières tout en permettant d'accroître la formation du personnel et de développer de l'expertise dans plusieurs autres domaines du commerce illicite.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

N/A

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Catherine TOUGAS)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Patrice DOR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick LAMARRE
INSPECTEUR, Division du Crime organisé

ENDOSSÉ PAR

Didier DERAMOND
Assistant-directeur

Tél : 514 280-6942
Télécop.: 514 280-8777

Tél : 514 280-7750
Télécop. : 514-280-7759
Date d'endos. : 2013-04-15

Dossier # :1135955001



Dossier # : 1135841001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service des enquêtes spécialisées , Opérations spécialisées |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la prolongation du projet Unité des produits de la criminalité-Agence du revenu du Québec (UPC-ARQ), volet Action concertée contre l'évasion fiscale (ACCEF) et maintenir l'augmentation temporaire de 15 postes policiers et de 2 postes temporaires civils du 1er avril 2013 au 31 mars 2014 et d'ajuster la base budgétaire 2014 en conséquence. |

Il est recommandé au Comité exécutif:

1- d'autoriser la prolongation du projet Unité des produits de la criminalité-Agence du revenu du Québec (UPC-ARQ), volet Action concertée contre l'évasion fiscale (ACCEF) et de maintenir l'augmentation temporaire de 15 des 17 postes policiers et 2 postes temporaires civils du 1er avril 2013 au 31 mars 2014;

2- d'imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc PARENT **Le** 2013-06-26 16:14

Signataire :

Marc PARENT

Directeur
Police , Direction principale

IDENTIFICATION

Dossier # :1135841001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service des enquêtes spécialisées , Opérations spécialisées |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la prolongation du projet Unité des produits de la criminalité-Agence du revenu du Québec (UPC-ARQ), volet Action concertée contre l'évasion fiscale (ACCEF) et maintenir l'augmentation temporaire de 15 postes policiers et de 2 postes temporaires civils du 1er avril 2013 au 31 mars 2014 et d'ajuster la base budgétaire 2014 en conséquence. |

CONTENU

CONTEXTE

L'Unité des produits de la criminalité (UPC) s'est jointe à l'Agence du revenu du Québec (ARQ) afin de travailler conjointement à des enquêtes ayant un potentiel fiscal. Le projet UPC-ARQ, volet ACCEF est coordonné et entièrement subventionné par le ministère de la Sécurité publique et par le ministère des Finances **et de l'Économie du Québec (MFEQ)** sous la gouverne du SPVM (nouveau nom du ministère des finances - voir lettre de M. Clément Robitaille).

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) recommande la reconduction de ce projet pour une cinquième année, dorénavant sous la nouvelle appellation Unité des produits de la criminalité-Agence du revenu du Québec (UPC-ARQ). Toutefois cette reconduction sera réduite à 15 postes policiers et deux postes civils, pour un effectif total de 17 ressources car le MSP a diminué la subvention accordée au SPVM pour la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2014. Pour la période antérieure soit celle du 1er avril 2012 au 31 mars 2013, l'effectif total était de 19 ressources soit, 17 postes policiers et deux postes civils,

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1387 - 15 août 2012

Autoriser la prolongation du projet Unité des produits de la criminalité-Ministère du revenu du Québec (UPC-MRQ), volet Action concertée contre l'évasion fiscale (ACCEF) et maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 16 postes policiers et de 2 postes temporaires civils du 1er avril 2012 au 31 mars 2013; autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent de 1 poste du 15 septembre 2012 au 31 mars 2013; autoriser l'octroi de crédits supplémentaires de revenus et dépenses afin de permettre la reconduction du projet Unité des produits de la criminalité-Ministère du revenu du Québec

(UPC-MRQ), volet Action concertée contre l'évasion fiscale (ACCEF) pour 2012 et autoriser l'ajustement de la base budgétaire 2013 ainsi que pour les années subséquentes afin de tenir compte des augmentations salariales pour la durée du projet.

CE11 0978 - 22 juin 2011

Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent à 16 postes policiers et un poste d'agent de bureau; autoriser la création et le comblement d'un poste de secrétaire temporaire; autoriser la nomination permanente de cinq policiers temporaires en fonction de la liste de rappel et autoriser l'octroi de crédits supplémentaires de revenus et de dépenses afin de permettre de reconduire le projet UPC-MRQ, volet ACCEF (Action concertée contre l'évasion fiscale)

CE10 1233 - 4 août 2010 - Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent de 11 postes et du poste d'agent de bureau pour la durée du projet UPC-MRQ, d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalant aux revenus additionnels au montant de 2 159 094 \$ et imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE09 1476 - 12 août 2009 - Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif policier autorisé de 11 postes et du poste d'agent de bureau pour la durée du projet UPC-MRQ, soit du 1er avril 2009 au 31 mars 2010, autoriser un budget additionnel de dépenses équivalant aux revenus additionnels au montant de 1 320 624 \$ et imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE08 1907 - 15 octobre 2008 - Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier autorisé de 11 postes pour toute la durée du projet UPC-MRQ, autoriser l'embauche de policiers permanents et imputer les revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE08 0658 - 16 avril 2008 - Accorder des crédits budgétaires additionnels de revenus et de dépenses de 808 000 \$ pour l'année 2008 pour le financement des dépenses d'opération du Service de police de la Ville de Montréal et imputer ces dépenses et ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel 1082451001.

CE07 0650 - 7 mai 2007 - Accorder des crédits budgétaires additionnels de revenus et de dépenses de 592 286 \$ pour l'année 2007 pour le financement des dépenses d'opération du Service de police de la Ville de Montréal et imputer ces dépenses et ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel 1072451001.

DESCRIPTION

La collaboration de l'ARQ complète et bonifie les interventions du SPVM en étendant le filet de sécurité à l'ensemble des sommes saisies et émet des cotisations d'ordre fiscal aux organisations criminelles en ce qui a trait aux taxes et impôts impayés. Ces interventions concertées ont donc un impact d'importance sur les organisations criminelles et permettent une augmentation remarquable des montants saisis ou récupérés.

Il est prévu, par le décret du gouvernement du Québec concernant le partage du produit des biens de la criminalité, que le SPVM conservera 50% des biens confisqués.

JUSTIFICATION

L'UPC-ARQ a entrepris des enquêtes majeures sur le blanchiment d'argent et remarque une constance des saisies avec ordonnance de blocage de vente des immeubles (**tableau 1**) ainsi que des montants confisqués (**tableau 2**).

Blocages années antérieures (Tableau 1)

| Période | 2007-2008 | 2008-2009 | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 | 2012-2013 |
|----------------------|-----------|--------------|--------------|------------|--------------|--------------|
| Valeur des immeubles | 0 \$ | 1 654 900 \$ | 1 654 500 \$ | 506 400\$ | 14 232 700\$ | 12 919 448\$ |
| Équité | 0 \$ | n/d | 828 100 \$ | 506 400 \$ | 5 747 364 \$ | 5 805 973\$ |
| Nb d'immeubles | 0 | 6 | 6 | 1 | 39 | 34 |

Montants confisqués (Tableau 2)

| Période | 2007-2008 | 2008-2009 | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 | 2012-2013 |
|-------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Montant saisi | 7 736 750 \$ | 5 856 284 \$ | 6 752 866 \$ | 2 678 504 \$ | 5 077 914 \$ | 9 624 795\$ |
| Montant confisqué | 2 380 002 \$ | 3 380 693 \$ | 3 478 997 \$ | 2 328 816 \$ | 1 588 293 \$ | 2 441 928\$* |

*Notez que le rapport du mois de mars 2013 n'est pas à ce jour comptabilisé concernant les montants confisqués.

Le maintien du projet UPC-ARQ est primordial. La raison d'être du projet étant de démanteler efficacement les organisations criminelles et de traduire leurs membres ou ceux qui leur sont liés, de près ou de loin, devant les tribunaux et éventuellement de confisquer les biens qu'ils ont accumulés illégalement. De plus, l'ARQ pourra intervenir auprès des utilisateurs criminalisés que le SPVM pourra accuser.

Par lettre, le 3 avril 2013, le MSP a signifié au SPVM sa volonté de reconduire à nouveau le projet UPC-ARQ pour la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2014. Les sommes octroyées serviront, comme par les années passées, à défrayer toutes les dépenses administratives et opérationnelles prévues. En raison d'une réduction budgétaire pour l'année 2013-2014, le nombre d'effectif policier sera de 15 comparativement à 17 policiers pour l'année 2012-2013.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) assume le coût de toutes les ressources utilisées dans le cadre de ce projet (autant la rémunération que les biens et services). Ce projet requiert un total de 17 ressources (15 policiers et 2 civils). Les revenus et dépenses sont répartis ainsi:

| | 2013
1er avril au 31
déc. | 2014
1er janvier au
31 mars | Total |
|---------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|---------------------|
| Revenus | 2 058 651 \$ | 678 349 \$ | 2 737 000 \$ |
| Dépenses | | | |
| Masse salariale | 1 846 478 \$ | 607 625 \$ | 2 454 103 \$ |
| Biens et services | 212 173 \$ | 70 724 \$ | 282 897 \$ |
| Total des dépenses | 2 058 651 \$ | 678 349 \$ | 2 737 000 \$ |

Pour la période du 1 avril 2013 au 31 mars 2014, le MSP a diminué la subvention accordée au SPVM de 339 315\$ comparativement au montant accordé pour la période au 1 avril 2012 au 31 mars 2013. Le SPVM a donc été obligé de revoir les dépenses liées au projet. Par conséquent, deux sergents détectives ont été relocalisés aux opérations courantes. De plus, le SPVM a réduit le nombre d'heures de temps supplémentaire et les biens et services liés au projet. Les frais indirects ne seront plus facturés.

Puisque ce projet est en place depuis 2007, le budget 2013 prévoit la reconduction tel quel du projet pour toute l'année, et ce, même si l'entente avec le MSP se terminait le 31 mars 2013. Par conséquent, tous les crédits nécessaires au projet sont prévus au budget.

Le SPVM compte demander un ajustement d'enveloppe dans le cadre du budget 2014.

Les imputations comptables sont détaillées dans l'intervention Police, Direction des opérations.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En reconduisant le projet UPC-ARQ volet ACCEF, le SPVM bénéficie d'un potentiel plus grand au niveau des enquêtes et des dossiers.

De même, en considérant que ce projet est entièrement subventionné par le MSP et que dans le cadre d'un décret de l'ARQ, le SPVM bénéficie d'un partage à 50% des sommes confisquées, l'autorisation de la prolongation du projet UPC-ARQ est un avantage non négligeable pour le SPVM afin d'avoir la possibilité d'augmenter ses revenus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

N/A

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Catherine TOUGAS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Patrice DOR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick LAMARRE
Inspecteur police

Tél : 514-280-6942
Télécop.: 514-280-8777

ENDOSSÉ PAR

Didier DERAMOND
Assistant-directeur Service des enquêtes
spécialisées

Tél : 514-280-7750
Télécop. : 514-280-7759
Date d'endos. : 2013-04-16

Dossier # :1135841001

CE : 50.006

2013/07/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1131353004

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Dépôt du rapport sur la reddition de compte trimestrielle des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres pour la période du 1er mars au 31 mai 2013. |

Déposer le rapport des décisions déléguées prises par les fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres (RCE02-004), pour la période du 1er mars au 31 mai 2013.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-06-17 09:24

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1131353004

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Dépôt du rapport sur la reddition de compte trimestrielle des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres pour la période du 1er mars au 31 mai 2013. |

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) prévoit à l'article 4.1 qu'un rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en matière de ressources humaines cadres est transmis trimestriellement au comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0371 27 mars 2013 - de prendre acte du rapport des décisions déléguées prises par les fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres (RCE02-004), pour la période du 1er décembre 2012 au 28 février 2013.

CE13 0082 23 janvier 2013 - de prendre acte du rapport des décisions déléguées prises par les fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres (RCE02-004), pour la période du 1er septembre au 30 novembre 2012.

DESCRIPTION

Ce rapport couvre la période du 1er mars au 31 mai 2013. Il détaille 135 décisions pour des cadres dont 8 dossiers de créations de postes, 4 dossiers d'abolitions ou de transferts de postes, 121 dossiers de nominations et 2 dossiers de cessation.

JUSTIFICATION

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

NA

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

NA

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'article 4.1 du règlement RCE02-004: Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc DEMERS
Conseiller gestion

Tél : 872-4626
Télécop.: 872-2811

ENDOSSÉ PAR

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances et réglementation

Tél : 514-872-2392
Télécop. : 514 872-1937
Date d'endos. : 2013-06-14

Dossier # :1131353004



Dossier # : 1134527002

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif |
| Projet : | - |
| Objet : | Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports concernant le dossier Montréal, physiquement active. |

Il est recommandé:
de prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports concernant le dossier Montréal, physiquement active.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-06-18 07:46

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1134527002

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif |
| Projet : | - |
| Objet : | Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports concernant le dossier Montréal, physiquement active. |

CONTENU

CONTEXTE

Le 17 juin 2013, la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports déposait son rapport d'étude et ses recommandations au conseil municipal suite à la consultation publique sur le dossier Montréal, physiquement active.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0335 - 23 avril 2013 - Approbation des programmes d'activités des commissions permanentes du conseil municipal.

DESCRIPTION

La commission a procédé à cette consultation publique d'octobre 2012 à juin 2013 et elle a adopté ses recommandations lors de l'assemblée publique du 12 juin 2013.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des

élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane BOLDUC
Secrétaire-rechechiste

Tél : 514 872-9888
Télécop.: 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Soutien aux commissions et suivi

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655
Date d'endos. : 2013-06-17

Dossier # :1134527002



Dossier # : 1134527003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Élimination et la valorisation des matières résiduelles |
| Projet : | Complexe environnemental Saint-Michel |
| Objet : | Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur les modes de gestion et la gouvernance des centres de traitement des matières organiques. |

Il est recommandé:
de prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur les modes de gestion et la gouvernance des centres de traitement des matières organiques

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-06-18 07:48

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1134527003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Élimination et la valorisation des matières résiduelles |
| Projet : | Complexe environnemental Saint-Michel |
| Objet : | Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur les modes de gestion et la gouvernance des centres de traitement des matières organiques. |

CONTENU

CONTEXTE

La Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs déposait le 17 juin son rapport et ses recommandations sur les modes de gestion et la gouvernance des centres de traitement des matières organiques (mandat confié par le conseil municipal et le conseil d'agglomération en mars dernier).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0081 - 21 mars 2013 - Prendre connaissance de la position du comité exécutif sur les recommandations du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet d'implantation d'un centre de compostage de matières organiques dans l'arrondissement de Saint-Laurent et des commentaires de l'arrondissement Saint-Laurent relatifs audit rapport

CM13 0202 - 19 mars 2013 - Prendre connaissance de la position du comité exécutif sur les recommandations du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet d'implantation d'un centre de compostage de matières organiques dans l'arrondissement de Saint-Laurent et des commentaires de l'arrondissement Saint-Laurent relatifs audit rapport

DESCRIPTION

Cette étude s'est réalisée dans le cadre de quatre séances de travail de la commission qui ont permis de présenter le projet d'implantation des centres de traitement des matières organiques dans l'agglomération de Montréal, d'exposer le choix des modes de gestion associés à chacun des centres et de formuler des recommandations.

L'une de ces séances a été organisée le jeudi 2 mai dans la salle du conseil afin de permettre à tous les élus qui le souhaitaient d'obtenir l'information sur les options offertes en matière de gouvernance, de poser des questions et de faire des commentaires. Cet exercice a permis d'alimenter la réflexion des membres de la commission et de bonifier ses recommandations au conseil municipal et au conseil d'agglomération.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane BOLDUC
Secrétaire-rechechiste

Tél : 514 872-9888
Télécop.: 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Soutien aux commissions et suivi

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655
Date d'endos. : 2013-06-17

Dossier # :1134527003



Dossier # : 1134527004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports suite à l'étude de la motion visant le retour à la vocation institutionnelle du 1420 Mont-Royal |

Il est recommandé:
de prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports suite à l'étude de la motion visant le retour à la vocation institutionnelle du 1420 Mont-Royal

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-06-18 07:50

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1134527004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports suite à l'étude de la motion visant le retour à la vocation institutionnelle du 1420 Mont-Royal |

CONTENU

CONTEXTE

La Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports déposait son rapport et ses recommandations au conseil municipal du 17 juin 2013 suite à l'étude de la motion visant le retour à la vocation institutionnelle du 1420, boulevard Mont-Royal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0335 - 23 avril 2013 - Approbation des programmes d'activités des commissions permanentes du conseil municipal.
CM13 0159 - 26 février 2013 - Motion de l'opposition officielle pour la restitution de la vocation institutionnelle du 1420, boulevard Mont-Royal

DESCRIPTION

La commission a étudié la motion lors d'une séance de travail tenue le 21 mai 2013 à laquelle participait l'ensemble des directions de la ville interpellées par le dossier, soit la Direction de la culture et du patrimoine, la Direction des affaires civiles, le Bureau du Mont-Royal, l'arrondissement d'Outremont et le Bureau du plan. Les membres de la commission ont pris connaissance du dossier et ils ont adopté à l'unanimité deux recommandations à cet effet.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes*

et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane BOLDUC
Secrétaire-rechechiste

Tél : 514 872-9888
Télécop.: 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Soutien aux commissions et suivi

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655
Date d'endos. : 2013-06-17

Dossier # :1134527004



Dossier # : 1131165003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Prendre connaissance du rapport conjoint de la Commission de la présidence du conseil et de la Commission sur les finances et l'administration portant sur la refonte du Régime de retraite des élus municipaux. |

Il est recommandé :
de prendre connaissance du rapport conjoint de la Commission de la présidence du conseil et de la Commission sur les finances et l'administration portant sur la refonte du Régime de retraite des élus municipaux.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-06-18 07:52

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1131165003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Prendre connaissance du rapport conjoint de la Commission de la présidence du conseil et de la Commission sur les finances et l'administration portant sur la refonte du Régime de retraite des élus municipaux. |

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du 5^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), le conseil municipal confiait, à son assemblée ordinaire du 17 décembre 2012, le mandat à la Commission de la présidence du conseil et à la Commission sur les finances et l'administration d'étudier conjointement la possibilité d'instaurer un partage des cotisations à parts égales entre les élus et leur municipalité et en maintenant le calcul de la prestation basée sur le «salaire carrière» des élus dans le but de procéder à une refonte du Régime de retraite des élus municipaux (RRÉM) avant le 3 novembre 2013.

Les commissions ont débuté leurs travaux sur le sujet le 30 avril dernier en séance de travail conjointe et elles ont finalisé les recommandations à la suite d'une deuxième séance tenue le 21 mai. Durant ces travaux, les commissions ont pris connaissance des dispositions du RREM; de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001); du *Règlement sur le traitement des membres du conseil municipal* (02-039); du rapport du comité d'experts sur l'avenir du système de retraite québécois présidé par M. Alban D'Amours, « *Innovover pour pérenniser le système de retraite* »; ainsi que d'informations colligées par le Service des finances dans le but de comparer les dispositions du RRÉM au régime des membres de l'Assemblée nationale et à celui des députés à la Chambre des communes ainsi que les cotisations salariales et patronales applicables au RREM et aux régimes de retraite des employés municipaux de la Ville.

Afin de réaliser ce mandat, les commissions ont bénéficié de l'expertise et du soutien de Mme Geneviève Ouellet, chef de division, Harmonisation des régimes de retraite, Service des finances, et de M. Michel Veilleux, consultant, firme Morneau Shepell.

Les commission ont déposé le rapport conjoint au conseil municipal du 17 juin 2013 et au conseil d'agglomération du 20 juin 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 1148 - Assemblée du 17 décembre 2012 - Motion de l'opposition officielle visant la refonte du Régime de retraite des élus municipaux.

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite aux séances de travail conjointes de la Commission de la présidence du conseil et de la Commission sur les finances et l'administration.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicole M PAQUETTE
Secrétaire recherchiste

Tél : 514 872-6811
Télécop.: 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655
Date d'endos. : 2013-06-17

Dossier # :1131165003



Dossier # : 1130573023

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134551001: Accorder un contrat à la firme CWW Rehabilitation (Clean Water Works inc.) pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (UX-13-001) d'une dépense totale de 13 885 862,52 \$ taxes incluses (contrat 13 735 862,52 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public #10066 - 3 soumissionnaires. |

Il est recommandé de :

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134551001: Accorder un contrat à la firme CWW Rehabilitation (Clean Water Works inc.) pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (UX-13-001) d'une dépense totale de 13 885 862,52 \$ taxes incluses (contrat 13 735 862,52 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public #10066 - 3 soumissionnaires.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-06-26 16:21

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1130573023

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134551001: Accorder un contrat à la firme CWW Rehabilitation (Clean Water Works inc.) pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (UX-13-001) d'une dépense totale de 13 885 862,52 \$ taxes incluses (contrat 13 735 862,52 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public #10066 - 3 soumissionnaires. |

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE134551001 reçu du comité exécutif le 19 juin 2013, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres relativement à un contrat à être accordé à la firme CWW Rehabilitation (Clean Water Works inc.) pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (UX-13-001) d'une dépense totale de 13 885 862,52 \$ taxes incluses (contrat 13 735 862,52 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public #10066 - 3 soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à une séance de travail tenue le 26 juin 2013. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres relativement à un contrat à être accordé à la firme CWW Rehabilitation (Clean Water Works inc.) pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (UX-13-001) d'une dépense totale de 13 885 862,52 \$ taxes incluses (contrat 13 735 862,52 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public #10066 - 3 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Pierre ROUETTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

Tél : 514-872-8556
Télécop.: 514 872-5655

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655
Date d'endos. : 2013-06-25

Dossier # :1130573023